Dossier de demande d'accréditation
de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)

ESPE de l'académie de Strasbourg

Etablissement intégrateur

Université de Strasbourg

Etablissement(s) partenaire(s)

Université de Haute Alsace

Dates des délibérations (conseil d'école de l'ESPE, conseils d'administration de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

- CFVU de l'Université de Haute-Alsace du 15 juin 2017
- Conseil d'école du 16 juin 2017
- CFVU de l'Université de Strasbourg du 20 juin 2017
- Conseil d'Administration de l'Université de Haute Alsace du 26 juin 2017
- Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg du 27 juin 2017
- Transmission à Madame la Rectrice le 30 juin 2017

Merci de renvoyer ce dossier à :

accreditation.espe@education.gouv.fr

Sommaire

1) Renseignements administratifs

1.1 Directeur de l'ESPE, Président du Conseil d'école et Président du COSP

1.2 Equipe de direction

2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ESPE

Texte d'orientation stratégique issu collégialement de la direction de l'ESPE, des partenaires universitaires et de l'académie (contexte, bilan et perspectives).

3) Présentation générale de l'offre de formation

Périmètre, organisation, positionnement de l'offre MEEF dans l'environnement.

4) Fiches AOF des mentions de master MEEF et du DU « parcours adaptés »

Description, au moyen d'une fiche AOF (en utilisant le modèle joint à ce dossier), de chaque mention de master MEEF pour laquelle l'ESPE demande l'accréditation, ainsi que le DU « parcours adaptés ».

5) Budget de projet

Principes retenus pour la construction du budget de projet. Analyse des budgets de projet antérieurs et de leur évolution. Le tableau du budget de projet actualisé, conforme au modèle communiqué par circulaire du 26 mars 2014, constitue l'annexe 1 du dossier.

Il convient de s'assurer que le tableau est bien lisible. En outre, une version au format EXCEL (ou autre format tableur) sera jointe à l'envoi du dossier.

ANNEXES

- **Annexe 1 :** « Part des professionnels dans la formation »
- **Annexe 2 :** « Résultats aux concours sur 3 sessions »
- **Annexe 3 :** « Les réussites au CRPE selon l'origine des licences »
- **Annexe 4 :** « Réussite au CRPE et Parcours de professionnalisation en licence »
- **Annexe 5 :** Tableau du budget de projet actualisé
- **Annexe 6 :** Tableaux des quatre mentions MEEF
- **Annexes autres :** Convention de partenariat, cadrage du mémoire, etc

1) Renseignements administratifs

1.1 Directeur de l'ESPE et Présidents du Conseil d'école et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique

A. Nom du directeur de l'ESPE : Philippe CLERMONT

Coordonnées téléphoniques : 03 88 43 82 08

Portable : 06 07 77 61 44

Courriel : directeur@espe.unistra.fr

B. Nom du président du Conseil d'école : David CASCARO

Coordonnées téléphoniques : 03 69 06 37 64

Portable :

Courriel : david.cascaro@hear.fr

C. Nom du président du COSP : Jean-Marc PLANEIX

Coordonnées téléphoniques : 03 68 85 16 60

Portable : /

Courriel : planeix@unistra.fr

1.2 Equipe de direction

Composition et responsabilités

- **Philippe CLERMONT**, Directeur
- **Céline CLÉMENT**, Directrice-Adjointe en charge de la recherche
- **Liliane GIORDANO**, Directrice-Adjointe en charge de l'innovation pédagogique, du développement des compétences et de la communication
- **Geoffroy STEEGMANN**, Responsable des services administratifs
- **Éric TISSERAND**, Directeur-Adjoint en charge des études et des formations
- **Andrea YOUNG**, Directrice-Adjointe en charge des relations internationales et de la politique linguistique

2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ESPE

Sur proposition du directeur de l'ESPE, les partenaires du projet académique en faveur de la formation des enseignants, conviennent ensemble que la stratégie de développement du projet ESPE pour 2018-2022 reposera sur les objectifs qui suivent.

- ***Renforcer la qualité des formations*** par : un maintien de la démarche qualité telle que relevée comme point positif dans l'évaluation de l'HCERES (conseil des études, évaluation des formations, adaptabilité des maquettes, rôle du COSP comme conseil de perfectionnement pour tous les masters MEEF...) ; le développement de l'adossement des formations à la recherche (politique de recrutement d'enseignants-chercheurs dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens demandé à l'Université de Strasbourg ; développement du GIS ; projet d'Institut de recherche en éducation Grand-Est) ; le développement de l'ESPE comme « organisation apprenante » (au sens du rapport Taddei/Bizet/ Houzel « Vers une société apprenante », 2017) qui inclut notamment l'extension des apprentissages et lieux collaboratifs, la recherche d'innovations pédagogiques, l'interdisciplinarité, la co-construction de contenus et modalités de formation avec les professionnels ; un « accrochage professionnel » renforcé pour les professeurs stagiaires (modules de formation individualisée renforcés, appui sur les recherches en clinique de l'activité).
- ***Développer des recherches en éducation*** à la fois fondamentales et en articulation avec les besoins des terrains professionnels (voir plus loin la description des actions structurantes entreprises).
- ***Concrétiser et rendre lisible le continuum de formation*** : le continuum de formation des enseignants sera assuré en Licence par un parcours « devenir enseignant[1] » plus clairement identifié, en particulier à l'Université de Strasbourg, et visant à aider les étudiants à s'orienter en choisissant de façon progressive et éclairée les carrières de l'enseignement, à construire des compétences professionnelles qui dépassent la seule sensibilisation aux métiers de l'enseignement. Ce parcours générique comprendra d'une part des Unités d'Enseignement de Professionnalisation aux Métiers de l'Enseignement accessibles à tout moment et depuis toutes les Licences (PPME – recentrées sur la découverte des 1er et 2nd degrés de l'enseignement scolaire, et sur la préparation à la polyvalence des futurs professeurs des écoles), d'autre part l'identification claire des différentes licences pluri- ou mono-disciplinaires comportant un cursus ou un parcours spécifique conduisant aux masters MEEF. Après le master, le continuum de formation sera assuré par des formations dédiées aux néo-titulaires (T1 dans le 1er degré ; T2-T3 dans le 2nd degré).
- ***Accroitre les possibilités d'insertion professionnelle des étudiants non lauréats des concours de l'Education Nationale*** : selon les formations et les années, environ un tiers des étudiants inscrits en MEEF ne s'insère pas à l'Education Nationale *via* la réussite à un concours. Cette population sera davantage prise en compte grâce aux modalités de poursuite d'études rendues possibles par la nouvelle offre de formation de la composante ESPE, et par le renforcement des dispositifs existant pour l'insertion professionnelle.
- ***Ouvrir davantage les formations à l'international***, grâce à une expérience professionnelle localisée à l'étranger (stages à l'étranger, accueil et échanges avec des acteurs de l'éducation de divers pays permettant la découverte d'autres façons d'apprendre, d'enseigner et de former, facilitant une décentration et suscitant l'envie de chercher et de créer des approches éducatives innovantes), et avec un axe privilégié en direction de l'Allemagne (pour prendre en compte notamment les besoins locaux d'enseignement en classes bilingues ou apparentées).

Ces cinq objectifs seront atteints s'ils peuvent bénéficier du concours de tous les acteurs dans les diverses phases de réalisation.

[1] En référence aux recommandations du Comité de suivi de la loi de refondation de l'école, Synthèse 2017, p.11.

Ils seront également réalisés grâce à trois leviers stratégiques essentiels concernant le pilotage :

- ***La réunion en une seule composante, la « nouvelle ESPE », de l'ESPE et de la Faculté de Sciences de l'éducation*** de l'Université de Strasbourg. Cette réunion est stratégique pour l'actuelle ESPE parce qu'il s'agit ainsi de renforcer l'adossement à la recherche des masters MEEF, de donner un élan décisif au développement de recherches en éducation au niveau du site alsacien (projets du GIS et d'Institut Carnot de l'éducation Grand-Est), d'augmenter les possibilités d'insertion professionnelle pour les étudiants des masters MEEF qui ne trouvent pas à s'insérer à l'Education Nationale. Par ailleurs, cette démarche de réunion s'inscrit dans l'une des recommandations du Comité de suivi de la loi de Refondation de l'école pour qui il s'agit d' « encourager les ESPE à développer une dynamique spécifique et leur force de coordination[2] » : dans l'Académie de Strasbourg, la démarche qui doit aboutir en janvier 2018 est le fruit d'un processus déjà ancien (prémices en 2009-2010) et qui rappelle que, fondamentalement, les Sciences de l'éducation sont l'une des disciplines contributives majeures à la formation des enseignants comme à celle des autres adultes. Cette réunion explique par ailleurs la proposition de nouvelle offre de formation de l'ESPE.

- Le second levier de pilotage est la négociation progressive d'un ***réel contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour la nouvelle ESPE.*** Réussir les missions dévolues à l'ESPE, mener à bien les ambitions partagées pour la formation et la recherche nécessite un engagement de moyens pluriannuels en faveur d'objectifs eux-mêmes pluriannuels et actualisés annuellement. Dans un premier temps (2018), ce COM est demandé par la composante à son université intégratrice, afin de pouvoir en tracer les premiers contours et le fonctionnement réglementaire. Dans un second temps, le COM serait à étendre – avec un second périmètre - aux différents partenaires du projet académique de formation des enseignants. A terme, le budget de projet pourrait ainsi mieux traduire les objectifs partagés par les différents acteurs.

  Page suivante, un focus sur la politique en matière de ressources humaines est proposé en tant qu'éclairage particulier sur la question des moyens.

- Enfin, **le pilotage d'ensemble du projet** de l'ESPE continuera à être assuré selon les modalités actuelles qui semblent avoir donné satisfaction :
  - Le conseil d'Ecole et le COSP sont les conseils où la stratégie et les modalités de mise en œuvre du projet sont examinés et évalués annuellement par les partenaires ;
  - Les réunions régulières des co-responsables des parcours de master MEEF (co-responsables ESPE et composantes disciplinaires) assurent le pilotage des formations ;
  - Diverses rencontres régulières (autorités académiques, UHA, directeurs de composantes, corps d'inspection, associations) permettent d'assurer toute la régulation nécessaire du projet, du fonctionnement des équipes plurielles à l'élaboration du budget de projet ;
  - Le comité de pilotage académique du projet de l'ESPE, tel que prévu dans les statuts de l'école, se saisira du suivi annuel de la mise en œuvre de l'accréditation.

[2] Synthèse du Rapport annuel 2017 du Comité de suivi, p. 10, concernant la gouvernance des ESPE.

FOCUS MOYENS RH : POLITIQUE en matière de RESSOURCES HUMAINES[3]

Au cours du présent contrat, les objectifs en matière de RH et les perspectives peu à peu précisées en fonction des départs, permettront de constituer un « schéma pluriannuel » visant à « engager une politique ambitieuse de gestion des ressources humaines » et notamment « renforcer l'effectif d'enseignants-chercheurs », ainsi que le préconise le rapport de l'Inspection générale de 2016[4]. Cela passera par quatre objectifs principaux faisant l'objet du dialogue de gestion avec l'université intégratrice :

Objectif 1 : Accroître le nombre de professeurs des universités pour augmenter la capacité d'encadrement doctoral, davantage adosser la formation des enseignants à la recherche (cf. recommandation de l'évaluation par l'HCERES) et développer les recherches en éducation (cf. projet d'Institut de recherches en éducation Grand Est). Cette augmentation vise d'autre part à réduire un écart trop important dans le ratio PU/MCF (8/31). Dans une moindre mesure, il s'agira aussi d'offrir des perspectives d'évolution de carrière aux MCF qui s'engagent dans une HDR, le nombre d'HDR soutenues par les collègues de l'ESPE ces dernières années étant élevé (11 HDR soutenues lors du contrat 2012-2017).

Objectif 2 : Rééquilibrer la répartition disciplinaire des enseignants-chercheurs afin de compenser les déséquilibres créés au sein des différentes disciplines CNU représentées à l'ESPE, par les recrutements et les départs antérieurs. Ce rééquilibrage a notamment pour finalité le développement de recherches interdisciplinaires auxquelles peuvent aussi bien contribuer les chercheurs en Sciences de l'éducation que ceux spécialistes de didactique disciplinaire.

Objectif 3 : *(Enseignants et Biatss)* **Maintenir les compétences nécessaires à l'ensemble de la nouvelle offre de formation** (remplacement des départs, pourvoi progressif des postes non arbitrés).

Objectif 4 : *(Biatss uniquement)* **Tendre vers une meilleure utilisation des moyens RH en gestion administrative et technique, et développer l'ingénierie pédagogique.**

3 Voir en annexe, la répartition par catégories des différents personnels de l'ESPE. Et la part des professionnels dans la formation (annexe 1 : Part des professionnels dans les formations MEEF)

4 IGAENR, « La mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation au cours de l'année 2015-2016 », rapport mis en ligne le 10 novembre 2016.

3) Présentation générale de l'offre de formation : le projet de l'ESPE

3.1 Périmètre de l'offre de formation

A. Liste des mentions et parcours de master MEEF

L'ESPE de l'académie de Strasbourg a été accréditée pour les 4 mentions du master MEEF. Les effectifs détaillés des différents parcours sur les 3 dernières années sont donnés en annexe, ainsi que les fiches AOF des trois mentions soumises à renouvellement et du DU « Parcours adaptés ».

1. <u>Mentions de master MEEF actuellement opérationnelles</u>

Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) Premier degré
1. Enseignement bilingue français-allemand
2. Enseignement polyvalent
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) Second degré
1. Enseigner l'allemand (CAPES)
2. Enseigner l'anglais (CAPES)
3. Enseigner le design et les arts appliqués en lycée technologique (CAPET-CAPLP)
4. Enseigner l'économie gestion (CAPET-CAPLP)
5. Enseigner l'éducation musicale (CAPES)
6. Enseigner l'éducation physique et sportive (CAPEPS)
7. Enseigner l'espagnol (CAPES)
8. Enseigner l'histoire géographie (CAPES)
9. Enseigner la documentation (CAPES)
10. Enseigner la philosophie (CAPES)
11. Enseigner la physique-chimie (CAPES)
12. Enseigner les arts plastiques (CAPES)
13. Enseigner les lettres (CAPES lettres modernes et CAPES lettres classiques)
14. Enseigner les lettres-histoire géographie (CAPLP)
15. Enseigner les mathématiques (CAPES)
16. Enseigner les mathématiques physique-chimie (CAPLP)
17. Enseigner les sciences de la vie et de la Terre (CAPES)
18. Enseigner les sciences économiques et sociales (CAPES)
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) Encadrement éducatif
1. Encadrement des missions éducatives et sociales (EMES)
2. Conseiller principal d'éducation (CPE)
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) Pratique et ingénierie de formation
1. Adaptation à la diversité des élèves (ADE)
2. Tuteur et formateur d'enseignants (TFE)

2. Mentions de master MEEF pour lesquelles l'ESPE de l'académie de Strasbourg demande l'accréditation pour le prochain contrat

Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) Premier degré
1. Enseignement bilingue français-allemand (1)
2. Enseignement polyvalent
3. Adaptation à la diversité des élèves - premier degré (2)
(1) *NB. Dans le cadre d'un partenariat ESPE /Fakultät für Kultur- und Sozialwissenschaften ; Pädagogische Hochschule Freiburg (Université des Sciences de l'Éducation / University of Education), il est envisagé de proposer une double diplômation française / allemande à tout ou partie des étudiants de ce parcours. Ce projet est en cours d'élaboration.*
(2) *NB1. Ce parcours faisait partie de la mention MEEF « Pratique et ingénierie de formation » qui ne sera plus soumise à accréditation suite à la reconfiguration de l'offre de formation des mentions MEEF / Sciences de l'éducation.* *NB2. Ce parcours sera fortement mutualisé avec le parcours 19 « Adaptation à la diversité des élèves - second degré » de la mention MEEF Second degré.*
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) Second degré
1. Enseigner l'allemand (CAPES)
2. Enseigner l'anglais (CAPES)
3. Enseigner le design et les arts appliqués en lycée technologique (CAPET-CAPLP)
4. Enseigner l'économie gestion (CAPET-CAPLP)
5. Enseigner l'éducation musicale (CAPES)
6. Enseigner l'éducation physique et sportive (CAPEPS)
7. Enseigner l'espagnol (CAPES)
8. Enseigner l'histoire géographie (CAPES)
9. Enseigner la documentation (CAPES)
10. Enseigner la philosophie (CAPES)
11. Enseigner la physique-chimie (CAPES)
12. Enseigner les arts plastiques (CAPES)
13. Enseigner les lettres (CAPES lettres modernes et CAPES lettres classiques)
14. Enseigner les lettres-histoire géographie (CAPLP)
15. Enseigner les mathématiques (CAPES)
16. Enseigner les mathématiques physique-chimie (CAPLP)
17. Enseigner les sciences de la vie et de la Terre (CAPES)
18. Enseigner les sciences économiques et sociales (CAPES)
19. Adaptation à la diversité des élèves - second degré (3)
(3) *NB1. Ce parcours faisait partie de la mention MEEF « Pratique et ingénierie de formation » qui ne sera plus soumise à accréditation suite à la reconfiguration de l'offre de formation des mentions MEEF / Sciences de l'éducation.* *NB2. Ce parcours sera fortement mutualisé avec le parcours 3 "Adaptation à la diversité des élèves - premier degré" de la mention MEEF Premier degré.*
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) Encadrement éducatif
1. Pratiques, ingénierie et médiation sociale (PIMS)(4)
2. Encadrement des missions éducatives et sociales (EMES)
3. Conseiller principal d'éducation (CPE)
4. NB : *Ce parcours qui faisait partie de la mention « Sciences de l'éducation » intègre désormais la mention MEEF « Encadrement éducatif » suite au processus de rapprochement de l'ESPE et de la Faculté de sciences de l'éducation.*

B. Liste des autres formations portées par l'ESPE

1. DU « Parcours adaptés »

Des diplômes universitaires permettent de compléter l'offre de formation en deuxième année pour les étudiants-fonctionnaires stagiaires n'ayant pas à s'inscrire en deuxième année de Master. Six VET ont été créées par la Cellule Apogée en 2014/2015, en lien avec le Pôle Pédagogique de l'ESPE, pour permettre l'inscription administrative de ces fonctionnaires-stagiaires :

- **DU « formation professionnalisante premier degré Strasbourg »**
- **DU « formation professionnalisante premier degré Colmar »**
- **DU « formation professionnalisante premier degré bilingue »**
- **DU « formation professionnalisante second degré »** pour les disciplines adossées à un parcours de Master MEEF second degré porté par l'ESPE de l'académie de Strasbourg.
- **DU « formation professionnalisante second degré autres disciplines »** pour les disciplines dites « orphelines » car non adossées à un parcours de Master MEEF second degré porté par l'ESPE de l'académie de Strasbourg.
- **DU « formation professionnalisante CPE »**

Au sein de chaque DU, **trois cursus** distinguent :

- les lauréats **détenteurs d'un « master enseignement »,**
- ceux **détenteurs d'un autre master ou dispensés de diplôme**,
- un troisième cursus, dédié aux **fonctionnaires-stagiaires en renouvellement de stage**, est ajusté à leurs besoins spécifiques sur la base de positionnements opérés en début d'année. Ce cursus permet de leur proposer une formation différenciée dans la mesure où ils auront déjà suivi, au minimum, une année de DU, voire un M2 MEEF.

2. Licence de Sciences de l'Education

Dans le cadre de la co-accréditation avec l'Université de Haute Alsace (UHA), la Faculté de sciences de l'éducation (FSE) en partenariat avec l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de l'Académie de Strasbourg propose depuis la rentrée 2013-2014 la Licence de Sciences de l'Éducation (3ème année) sur Strasbourg. Cette L3 comporte deux parcours : MECF (Médiations Éducatives et Conseil en Formation) et ESAE (Enseignement Scolaire et Accompagnement Éducatif).

La Licence de Sciences de l'Éducation, portée par l'Université de Haute Alsace, sera, à partir de la rentrée 2018, proposée de la L1 à la L3 sur les sites de l'Université de Haute Alsace et de l'Université de Strasbourg avec quatre parcours :

- Parcours 1, Formation et apprentissages tout au long de la vie (FATLAV), proposé par l'Université de Haute Alsace ;
- **Parcours 2, Conseiller et Former aux Compétences et à l'Insertion (CFCI), proposé par l'Université de Strasbourg et porté par la nouvelle ESPE (ESPE et Faculté de sciences de l'éducation) ;**
- **Parcours 3, Éduquer et Enseigner à l'Ecole (E3) proposé par l'Université de Strasbourg et porté par la nouvelle ESPE ;**
- Parcours 4, Intervention en terrain interculturel (ITI) proposé par l'Université de Haute Alsace.

Il est à noter que cette Licence reprend (avec modifications) les deux parcours préexistants à Strasbourg dans le précédent contrat. Le parcours 3 (actualisation du précédent parcours ESAE) ne se déploie qu'à partir de la L3, tout comme les autres. Voir page 19, sur « Le renforcement du continuum de formation », pour plus de détails sur le positionnement de cette Licence.

3. Parcours de Professionnalisation aux Métiers de l'Enseignement (PPME)

Ce parcours organisé et porté par l'ESPE est proposé à tous les étudiants de licence de l'Université de Strasbourg. On se reportera à la page 21, « Les dispositifs mis en place pour le continuum de formation », pour plus de détails.

4. Formation continue

L'ESPE porte :

- la **formation au CAPPEI** (Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive),
- les formations au **C2i2e**,
- un **diplôme universitaire « Enseigner sa discipline en langue allemande »** proposé aux enseignants qui souhaitent développer la compétence à enseigner leur discipline en allemand.

On se reportera à la rubrique 3.2, rubrique 3.2 A.6 « Formation continue » pour plus de détails.

3.2 Organisation de l'offre de formation

A. Une offre de formation rénovée, lisible et cohérente adaptée à la diversité des profils

1. Une reconfiguration de l'offre Master liée au rapprochement de l'ESPE et de la Faculté des Sciences de l'éducation

1.1. Une nouvelle offre de formation commune comprenant quatre mentions

L'ESPE de l'académie de Strasbourg et la Faculté de sciences de l'éducation ont entamé un processus de rapprochement avec pour ambition la constitution d'une seule composante au 1er janvier 2018. Le positionnement de la formation, des différentes mentions et parcours, a fait l'objet d'une réflexion dans le cadre de la révision de l'offre de formation régionale et de ce rapprochement des deux composantes.

L'offre de formation 2018/2022 témoigne d'évolutions liées à ce rapprochement entre l'ESPE et la Faculté de Sciences de l'éducation.

Un groupe de pilotage « Formation » rassemblant les responsables et enseignants des Masters de la mention Sciences de l'éducation et des mentions MEEF s'est réuni au long de l'année 2015/2016. A l'origine initié pour travailler sur la mutualisation de certains enseignements, il a par la suite porté sa réflexion sur le réagencement de l'offre de formation à partir de l'approche par compétences.

Le travail sur la réingénierie du niveau master s'est déroulé en deux étapes successives, avec tout d'abord une réflexion sur la reconfiguration des mentions de master, précédant la réflexion sur la reconfiguration des parcours au sein des mentions. Divers outils ont été développés à cet effet (cartes conceptuelles sur l'offre de formation actuelle, débouchés) afin d'organiser et de structurer la réflexion.

Trois scénarii de réorganisation ont été proposés, le premier à trois mentions, le deuxième à quatre mentions, et le troisième à cinq mentions.

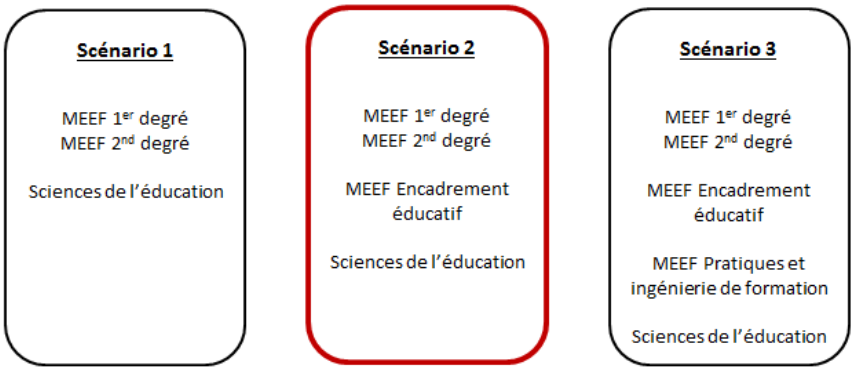

Le choix du scénario 2, supprimant la mention « Pratiques et ingénierie de formation (PIF) » qui faisait doublon avec la mention « Sciences de l'éducation », a été acté par le Collegium Education & Fromation, ainsi que les conseils des deux composantes. Ce scénario présente trois avantages principaux :

- la lisibilité de l'offre de formation ;
- le respect des identités de chacune des mentions ;

- un découpage cohérent entre les différentes formations avec des mentions qui font sens et qui trouvent chacune leur cohérence, l'organisation retenue étant intégrée dans la perspective de l'Approche Programme retenue par les établissements partenaires, ce qui se spécifie au plan pédagogique par une approche par compétences et une réflexion sur les débouchés.

Dans le travail sur la reconfiguration des parcours, la priorité a été donnée à la lisibilité et à la cohérence de l'offre de formation. Les choix opérés ont été guidés par une réflexion sur la stratégie pédagogique propre aux différents diplômes et sur les débouchés envisagés. Il s'est accompagné d'une volonté de ne pas multiplier les parcours au sein des mentions.

Au final :

- la mention Encadrement éducatif est renforcée par un parcours issu de la mention Sciences de l'éducation qui lui permet de s'étoffer et de diversifier son public. De plus cette réorganisation de la mention lève l'hypothèque d'être perçue comme redondante par rapport à l'offre de l'actuelle faculté des sciences de l'éducation ;
- le parcours Tuteur et formateur d'enseignant (TFE) du Master MEEF Pratiques et ingénierie de formation intègre la mention Sciences de l'éducation avec des enseignements mutualisés avec les autres parcours de cette mention notamment ceux liés à l'ingénierie de formation ;
- le parcours Adaptation à la Diversité des Elèves (ADE) du Master MEEF Pratiques et ingénierie de formation intègre les mentions MEEF 1er degré et MEEF 2nd degré.

Cette re-conceptualisation des formations apporte une plus-value en termes d'enrichissement des compétences, de mutualisation et de lisibilité de l'offre conjointe de l'ESPE et de la Faculté de sciences de l'éducation.
Concernant les liens entre l'offre de formation en parcours ADE et l'offre certifiante de l'Éducation nationale (CAPPEI), le même service au public de la formation continue est maintenu, de l'ancienne offre à la nouvelle : réunions d'information, possibilité de libre choix de s'inscrire – ou non – à la fois à la formation certifiante et au master auquel celle-ci est adossée, nouvelle configuration du parcours ADE pour prendre en compte la configuration nouvelle du CAPPEI. Au cours du contrat quinquennal, un travail sera conduit pour élargir le vivier du parcours ADE, notamment en direction des personnels d'établissements médico-éducatifs associatifs.
De même, concernant les liens entre l'offre de formation en parcours TFE et l'offre certifiante de l'Éducation nationale (CAFIPEMF), le même service au public de la formation continue est maintenu, de l'ancienne offre à la nouvelle : réunions d'information, possibilité de libre choix de s'inscrire – ou non – à la fois à la formation certifiante et au master auquel celle-ci est reliée. La migration du parcours Tuteur et Formateur d'Enseignant de la 4e mention des MEEF à la mention Sciences de l'éducation, centrée sur l'ingénierie de formation, ne change en rien sa vocation ni ses objectifs. Le dialogue devra se poursuivre entre l'ESPE et la DAFOR, de façon à opérer la même articulation entre le parcours TFE et le CAFFA, mis en œuvre récemment (2017-2018) par l'Académie de Strasbourg.
A mi-contrat, un bilan intermédiaire de ces nouvelles dispositions sera réalisé et, au besoin, des modifications seraient opérées, y compris par une demande d'accréditation de la mention MEEF Pratique et Ingénierie de la Formation si cela était jugé pertinent.

1.2. Les dispositifs mis en place pour favoriser la mutualisation des enseignements et des équipes pédagogiques

La mutualisation de certains enseignements a déjà été mise en œuvre par les enseignements dits du « Tronc commun » : ceux-ci s'organisent soit de manière transversale entre les différentes mentions concernées (journées inter degrés communes aux premier degré, second degré et encadrement éducatif), soit au sein de la mention MEEF 1er degré d'une part et des mentions MEEF second degré et MEEF encadrement éducatif, parcours CPE, d'autre part, soit entre les parcours disciplinaires. Des journées de formation sont balisées lors de l'élaboration des emplois du temps, de manière à pouvoir mettre en œuvre de manière effective cette mutualisation et une certaine hétérogénéité des groupes. Une culture commune « métier » est visée dans ces enseignements mutualisés.

Les enseignements des masters MEEF second degré font l'objet d'une répartition concertée entre l'ESPE et les composantes disciplinaires quant aux journées dévolues aux UE assurées par les composantes, les journées réservées à l'ESPE et les journées de stage en établissement. Certaines UE « disciplinaires » des parcours MEEF sont mutualisées avec les mentions disciplinaires concernées.

Le travail de réingénierie de l'offre de formation au sein du groupe de pilotage « Formation » s'est par ailleurs accompagné d'une réflexion accrue sur les mutualisations d'enseignements, initiée par le sous-groupe de travail « Encadrement éducatif » et le sous-groupe « Ingénierie de formation ». L'ambition du rapprochement ESPE/FSE est d'éviter une organisation tubulaire, sans marques fortes de mutualisations. Dans le cadre du projet ESPE/FSE, la remise à plat de l'ensemble des parcours (hors mentions MEEF premier et second degrés pour lesquelles la réflexion sur les mutualisations a déjà été menée notamment dans la définition du tronc commun et de la culture commune) effectuée par les sous-groupes de travail a permis d'identifier les points de rapprochement en termes de débouchés, d'objectifs et de publics. Cette réflexion conduit à proposer une révision de la logique de mutualisation actuellement à l'œuvre à la faculté de sciences de l'éducation (pour le M1, S1 entièrement mutualisé et S2 mutualisé à 40 %), et l'organisation de mutualisations dégressives du S1 au S4.

2. L'architecture des maquettes des trois mentions MEEF

Les architectures proposées pour la première accréditation étaient fondées sur un équilibre entre les 5 blocs de compétences définis début 2013 par le Comité de suivi du master : disciplinaire, didactique, recherche, contexte d'exercice du métier et mise en situation professionnelle. Par la suite, l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein du master MEEF a précisé que les maquettes devaient s'appuyer sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, défini par l'arrêté du 1er juillet 2013. L'organisation des maquettes s'inscrit dans ce cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF.

2.1. MEEF 1er degré

Les unités d'enseignements des parcours de la mention MEEF 1er degré s'articulent autour des axes suivants :

En master 1	En master 2
- Mise à niveau disciplinaire et didactique ; - Contexte d'exercice du métier en lien avec les stages de pratique accompagnée incluant des enseignements du tronc commun : compétences liées à la pratique professionnelle ; - Langues.	- Approfondissements disciplinaires et didactiques ; - Contexte d'exercice du métier en lien avec les stages soit en responsabilité (lauréats du CRPE) ou de pratique accompagnée (autres étudiants) incluant des enseignements du tronc commun : compétences liées à la pratique professionnelle ; - Langues ; - Initiation à la recherche et mémoire.

Au sein de chaque parcours « Enseignement polyvalent » et « Enseignement bilingue français allemand » du Master 2, deux cursus sont proposés :

- Cursus « Etudiants – fonctionnaires stagiaires » pour les lauréats du CRPE,
- Cursus « Etudiants » pour les étudiants non lauréats du CRPE.

2.2. MEEF 2nd degré

Les unités d'enseignements des parcours (voir plus haut en 3.1 la liste des parcours) du Master MEEF Second degré s'articulent autour des axes suivants :

En master 1	En master 2
- Mise à niveau disciplinaire et didactique ; - Contexte d'exercice du métier en lien avec les stages de pratique accompagnée incluant des enseignements du tronc commun : compétences liées à la pratique professionnelle.	- Approfondissements disciplinaires et didactiques ; - Contexte d'exercice du métier en lien avec les stages soit en responsabilité (lauréats des concours) ou de pratique accompagnée (autres étudiants) incluant des enseignements du tronc commun : compétences liées à la pratique professionnelle ; - Langues ; - Initiation à la recherche et mémoire professionnel.

Les différentes partenaires (doyens des composantes universitaires, représentants de la présidence de l'Université de Strasbourg, de l'Université de Haute Alsace, représentants du Rectorat, des corps d'inspection) ayant collaboré à l'élaboration du premier dossier d'accréditation de l'ESPE ont proposé une maquette générique d'un « parcours –type » de la mention MEEF Second degré. Cette maquette type répartit les crédits dans les grands domaines d'enseignement de la sorte :

	S1	S2	M1		S3	S4	M2	Master	%
Formations disciplinaires	21	21	42	Formations disciplinaires	3	0	0	45	37,5
Formations pédagogiques, didactiques et compétences liées au contexte d'exercice du métier	6	6	12	Formations pédagogiques, didactiques et compétences liées au contexte d'exercice du métier	11	9	20	32	26,5
Mise en situation professionnelle : observation et pratique accompagnée	3	3	6	Mise en situation professionnelle : exercice en responsabilité	10	8	18	24	20
Langues	0	0	0	Langues	3	3	6		5
Initiation à la recherche	0	0	0	Initiation à la recherche et mémoire professionnel	3	10	13		11
Total général	**30**	**30**	**60**		**30**	**30**	**60**	**120**	**100**

Notons que le précédent dossier d'accréditation de l'ESPE a validé un modèle dans lequel l'initiation à la recherche et le travail de mémoire ne débutent qu'en seconde année de même que les langues vivantes étrangères. Cette répartition des ECTS dans les différents blocs décidée dans notre académie doit être comprise comme un cadre permettant une répartition équilibrée des enseignements sans pour autant créer des rigidités inutiles, d'autant qu'un « bloc » peut être travaillé dans différentes UE et réciproquement.

Pour la nouvelle accréditation, nous conservons ces équilibres tout en permettant plus de souplesse dans l'organisation. C'est en particulier le cas pour la place de la recherche, dont l'initiation, dans certains parcours, débute d'ores et déjà dès le M1 (exemple des parcours Lettres ou Allemand dans le MEEF 2nd degré). La direction de l'ESPE encourage et accompagne ce type d'évolution progressive. D'autres parcours (en MEEF 1er degré notamment) ont engagé une réflexion en ce sens qui devrait aboutir dans le cadre de la révision annuelle des maquettes (introduction en M1 d'un séminaire méthodologique). D'autres parcours encore (à l'instar des parcours anglais et parcours Enseigner la Physique et la Chimie – 2nd degré) pratiquent déjà une initiation à la recherche en M1 sans que cela ne soit explicité dans l'intitulé de l'enseignement (exemple : travail de compréhension d'articles de recherche en didactique dans un enseignement professionnel consacré aux préconceptions scientifiques des élèves). De nouveaux échanges seront organisés avec les composantes disciplinaires, notamment celles qui sont porteuses des UE recherche, dans le but d'aller plus loin sur cette question. Plutôt que de brusquer certaines composantes réticentes au principe d'insérer des modules ou UE d'initiation à la recherche dès le M1, nous préférons nous appuyer sur les échanges lors des réunions de responsables de parcours ou du conseil de perfectionnement pour aboutir progressivement à un consensus à ce sujet. C'est la démarche que nous avons systématiquement privilégiée. L'ambition est de parvenir à développer l'initiation à la recherche dès le M1 pour tous les parcours des mentions MEEF.

Au sein de chaque parcours (hormis le parcours ADE pour lequel cela ne se justifie pas) du Master 2, deux cursus sont proposés :

- Cursus « Etudiants – fonctionnaires stagiaires » pour les lauréats du CAPES, CAPET ou CAPLP
- Cursus « Etudiants » pour les étudiants non lauréats du CAPES, CAPET ou CAPLP

Le tableau suivant compare l'organisation type de ces deux cursus.

<table>
<tr><th colspan="2">Cursus « étudiants fonctionnaires stagiaires »</th><th colspan="2">Cursus « étudiants »</th></tr>
<tr><th colspan="4">Semestre 3</th></tr>
<tr><td>Formation Pédagogique, didactique et compétences de l'enseignant dont les usages du numérique</td><td>11 ECTS</td><td>6 ECTS</td><td>Formation Pédagogique, didactique et compétences de l'enseignant dont les usages du numérique</td></tr>
<tr><td>Formation disciplinaire</td><td>3 ECTS</td><td rowspan="2">15 ECTS</td><td rowspan="2">Formation disciplinaire / préparation aux écrits et aux oraux</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Mise en situation professionnelle: en responsabilité dont les usages du numérique</td><td rowspan="2">10 ECTS</td></tr>
<tr><td>3 ECST</td><td>Mise en situation professionnelle: en pratique accompagnée dont les usages du numérique</td></tr>
<tr><td>Langue</td><td>3 ECTS</td><td>3 ECTS</td><td>Langue</td></tr>
<tr><td>Initiation à la recherche</td><td>3 ECTS</td><td>3 ECTS</td><td>Initiation à la recherche</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="4">Semestre 4</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Formation Pédagogique, didactique et compétences de l'enseignant dont les usages du numérique</td><td rowspan="2">9 ECTS</td><td>6 ECTS</td><td>Formation Pédagogique, didactique et compétences de l'enseignant dont les usages du numérique</td></tr>
<tr><td rowspan="2">8 ECTS</td><td rowspan="2">Formation disciplinaire / préparation aux écrits et aux oraux</td></tr>
<tr><td>Mise en situation professionnelle: en responsabilité dont les usages du numérique</td><td>8 ECTS</td><td>3 ECTS</td><td>Mise en situation professionnelle: en pratique accompagnée dont les usages du numérique</td></tr>
<tr><td>Langue</td><td>3 ECTS</td><td>3 ECTS</td><td>Langue</td></tr>
<tr><td>Initiation à la recherche</td><td>10 ECTS</td><td>10 ECTS</td><td>Initiation à la recherche</td></tr>
</table>

L'architecture des maquettes des 19 parcours de la mention figure en annexe, tableau des unités d'enseignement pour la mention de master MEEF.

2.3. MEEF Encadrement éducatif

La Mention de Master Encadrement Educatif (EE) présente une forte dimension professionnelle, avec un socle pour l'acquisition d'une culture disciplinaire commune en M1, en articulation avec une orientation progressive et variée au sein de 3 parcours bien distincts, chacun correspondant à un type d'ingénierie et à une famille de métiers, dans le champ de l'éducation et de la formation.

2.3.1. Une identité de la mention Encadrement Educatif.

L'UE « Cadres normatifs, principes de référence, dispositifs » est déclinée tout au long du master selon 4 niveaux progressifs de S1 à S4. Les enseignements magistraux sont mutualisés entre les 3 parcours pour construire une culture commune propre à la mention EE.

2.3.2. En M1, deux semestres symétriques avec une forte mutualisation entre les trois parcours.

Les deux semestres du M1 sont isomorphes et fortement mutualisés. La structure est la suivante :

UE mutualisées pours les trois parcours (40% de la formation)	Sciences humaines et sociales pour l'éducation Cadres normatifs, principes de référence, dispositifs (CM)
UE mutualisées EMES et CPE et spécifique CPE (40% de la formation)	Cadres normatifs, principes de référence, dispositifs (TD) Méthodologie de l'écrit / Méthodologie de l'accès à l'emploi
UE spécifiques (20% de la formation)	Pratiques, éthiques et mises en situation professionnelles dont les usages du numérique

2.3.3. En M2 : spécialisation des parcours.

La structure de la maquette est identique avec pour chaque semestre les UE suivantes :

- Cadres normatifs, principes de référence, dispositifs (niveau 3 / niveau 4) ;
- Mise en situation professionnelle incluant des stages longs ;
- Recherche.

Néanmoins l'approche est spécifique au sein de chaque parcours selon les métiers envisagés (voir plus haut en 3.1 la liste des parcours). Il est cependant prévu certaines mutualisations entre les trois parcours ou parfois entre deux parcours afin d'éviter le cloisonnement.

2.4. Les volumes horaires

En préambule, il convient de noter que les volumes horaires des maquettes de formation sont indiqués dans les fiches AOF en « équivalents HTD » selon le principe 1CM = 1,5 HTD, 1 CI = 1,25 HTD. Les volumes horaires effectifs d'enseignement sont de facto inférieurs au volume en équivalent HTD.

2.4.1. Volume horaire des M1

Il convient encore de préciser que des simulations aux oraux des concours sont intégrées à certaines UE en M1, ce qui a pour effet d'hypertrophier le volume global des maquettes. Ainsi, par exemple, une UE à 30 HTD dévolue à la préparation aux oraux permettra de faire passer 20 étudiants en simulation individuelle. Chaque étudiant passe des simulations et assiste à certains des oraux de ses camarades mais pas obligatoirement à tous. Il se compose ainsi son programme personnel selon ses besoins, envies et disponibilités. A défaut d'inscrire suffisamment d'heures de simulations dans les maquettes nous ne disposerions plus des moyens de financer une préparation aux oraux individualisée, ce qui serait extrêmement dommageable.

Conséquemment, les volumes horaires d'enseignement effectif en M1 pour chaque étudiant se situent pour plus des 2/3 des parcours entre 450 et 550 heures.

Ces volumes n'en restent pas moins élevés, avec de fortes variations notamment en M1 dans la mention MEEF 2d degré. Il convient de préciser que pour le M1 MEEF 2d degré, comme indiqué paragraphe 2.2, 42 ECTS sont dévolus aux enseignements disciplinaires, sous la responsabilité des composantes disciplinaires et 18 ECTS aux enseignements professionnels, sous la responsabilité de l'ESPE. Ces variations s'expliquent de fait par les volumes d'enseignements disciplinaires. Si l'ESPE a veillé, pour les UE la concernant, à ce que le volume horaire corresponde à une centaine d'heure, le volume global des enseignements disciplinaires varie significativement d'un parcours à l'autre. Un élément d'explication correspond aux programmes des concours dont la lourdeur varie d'une discipline à l'autre. L'objectif étant d'aborder l'intégralité des programmes des concours, les composantes disciplinaires à fort volume d'enseignement en M1 arguent de la nécessité de conserver des volumes horaires significatifs.
Il conviendra d'avoir des échanges avec les composantes disciplinaires afin d'envisager les pistes d'allègement des maquettes possibles. L'allègement des contenus du M1 ne pourra s'envisager que dans le cadre d'une réflexion globale sur les contenus d'enseignements de la L2 au M1. Une piste de travail consistera à ce que certains contenus d'enseignements de M1 absolument nécessaires aux concours puissent être abordés dès la L3 et la L2. Certaines composantes ont amorcé cette démarche mais l'ESPE n'a pas de pouvoir décisionnel sur les maquettes de Licence. La réflexion sur un label « *Devenir enseignant* » (voir 6.1.3) et la re-conceptualisation des parcours L2 – L3 – M1 que l'ESPE souhaite impulser à l'échelle des deux établissements permettra d'aborder cette problématique.
Une réflexion similaire sera menée dans les mentions MEEF 1er degré et Encadrement éducatif.

Nous souhaitons cependant préciser que peu d'étudiants se plaignent du volume horaire en M1, tous reconnaissant que les maquettes actuelles sont garantes d'une bonne préparation aux concours sans pour autant négliger la professionnalisation. Les résultats des enquêtes menées auprès des étudiants, les retours des conseils des études et des réunions entre les délégués et le directeur adjoint vont tous dans ce sens. On pourra constater par ailleurs que les étudiants de l'ESPE obtiennent de bons résultats aux concours : le rapport entre les taux de réussite ESPE et celui au niveau national en témoigne (sauf rares exceptions) (Cf annexe 2 « Résultats aux concours sur 3 sessions »).

2.4.2. Volume horaire des M2 fonctionnaires stagiaires

La lourdeur apparente du M2 cursus « fonctionnaire stagiaire » s'explique en partie par l'organisation de la formation. En effet, pour plusieurs UE, nous avons mis en place un fonctionnement très modulaire permettant de s'adapter aux besoins des étudiants. La logique est d'attribuer un volume horaire à l'UE qui correspond en quelque sorte à un forfait d'heures attribué à l'équipe pédagogique qui le gère selon ses objectifs de formation. Chaque étudiant n'effectue

pas obligatoirement l'ensemble des heures.
Ainsi une équipe d'une UE « recherche » se voit attribuer un volume horaire (en général 24 heures par semestre) qu'elle gère à sa convenance : séminaires, accompagnement individuel, accompagnement semi-individuel en groupes restreints… De même, l'ESPE a organisé le tutorat selon le même principe : un accompagnement de stage individualisé par une équipe pluri-catégorielle (conseillers pédagogiques, professeurs des écoles maîtres formateurs –PEMF-, professeurs du second degré déchargés à l'ESPE ou à temps partagé, enseignants de l'ESPE) qui accompagne, sur l'année, un petit groupe d'étudiants. Un forfait horaire est alloué à chaque équipe pour chaque semestre (en moyenne 24h) qu'elle gère comme cela lui semble le plus pertinent. D'autres UE fonctionnent selon le même principe.

Au final, le volume horaire effectivement suivi par un étudiant est en deçà de 300h.

Malgré cela, les étudiants fonctionnaires stagiaires font état d'une surcharge de travail. Néanmoins il convient de préciser que ceux dont la formation avoisine les 250 heures signalent de la même manière avoir une charge de travail excessive. Notre analyse nous amène à penser que l'immersion dans le métier à mi-temps dès septembre constitue une charge difficile à assumer pour le plus grand nombre. Pour être plus précis, l'année est organisée en deux mi-temps (terrain/formation), mais les étudiants nous indiquent que le mi-temps en classe monopolise énormément de temps ce qui amène au fait que la formation à l'ESPE est vécue comme s'ajoutant à un temps de travail pour la et en classe qui à lui seul accapare un temps de travail très important d'où la surcharge. A ceci s'ajoute la rédaction du mémoire qui pose grande difficulté aux stagiaires qui n'arrivent pas à y consacrer un temps suffisant.

Nous souhaitons maintenir des modalités laissées à la discrétion des équipes pédagogiques pour les UE recherche, le tutorat, d'autres UE. Cela permet souplesse et adaptabilité et correspond à une forme d'individualisation.
Nous avons opté pour des renforcements didactiques conséquents pour les fonctionnaires stagiaires (notamment en français, mathématiques et EPS pour les professeurs des écoles). C'était une demande des étudiants et de l'employeur qui estimaient ces mises au point nécessaires. S'il faut réduire encore le volume des maquettes, nous n'aurons d'autre choix que de revenir sur cette décision de renforcer les didactiques disciplinaires ou qu'il nous faudra réduire le tronc commun, avec, en parallèle, la mise en place d'enseignements optionnels modulaires selon un système à la carte en fonction des besoins des stagiaires.
Une piste de travail consistera à réduire les volumes globaux des maquettes et à offrir des modules d'aide professionnelle individualisée plus nombreux.
Au final, l'ESPE pourraient être confrontée à une nouvelle impasse concernant les parcours de masters à faibles effectifs en M2 qui sont assez nombreux (8 parcours) : une forte individualisation avec mise en place d'options se heurterait à la soutenabilité financière de l'offre, les trop faibles effectifs par éléments pédagogiques étant limités par l'Unistra.

3. Les modalités de prise en compte des différents profils ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEEF

Les lauréats des concours qui sont détenteurs d'un Master 1 ou d'un niveau équivalent sont nommés fonctionnaires stagiaires à mi-temps l'année suivante et doivent valider un Master 2 MEEF.
Les autres catégories de stagiaires, ceux déjà titulaires d'un diplôme de niveau bac+5 et ceux dispensés de titre ou diplôme, doivent suivre une formation à l'ESPE au sein de parcours de formation adaptée. Une commission académique présidée par le recteur est réunie au plus tard au début du mois de septembre. Elle propose aux stagiaires dispensés de la préparation du master, ce parcours de formation adapté en ESPE, afin de tenir compte de leurs besoins de formation, en fonction notamment de leur parcours antérieur. Le courrier de la DGESIP en date du 29 mai 2015 et la circulaire n° 2015-104 du 30-6-2015 « *Modalités d'organisation de l'année de stage - année*

scolaire 2015-2016 » précisent que tous les stagiaires suivent une formation à l'ESPE :

- soit dans le cadre de la deuxième année d'un master MEEF,
- soit dans le cadre de parcours adaptés qui prennent en partie appui sur le Master MEEF.

La commission académique présidée par le recteur peut donc proposer aux lauréats des concours :

- soit de s'inscrire en deuxième année de master MEEF,
- soit de s'inscrire dans un diplôme universitaire (DU) qui emprunte des enseignements aux masters MEEF, qui prévoit des dispositifs de formation liés à l'alternance et qui propose des modules d'enseignements d'approfondissement (construits à partir d'une offre de formation en ESPE ou du plan académique de formation ou d'autres dispositifs de formation plus spécifiques proposés par l'ESPE ou dépendant du plan académique). S'inscrivent dans ce DU les lauréats détenteurs d'un master à qui la commission a fait la proposition de suivre un DU et tous les lauréats dispensés de diplôme.

NB. Tout étudiant déjà détenteur d'un autre Master à qui la commission académique a proposé une inscription en « DU formation professionnalisante » mais qui souhaite néanmoins s'inscrire en M2 MEEF en fait la demande, demande soumise à acceptation de la commission pédagogique du Master.

4. Récapitulatif : les profils types d'étudiants (Master/DU) et la formation adaptée leur étant proposée

Au niveau de l'ESPE de l'académie de Strasbourg, **l'offre de formation adaptée aux différentes situations se décline donc de la manière suivante** :

Situation	Diplôme dans lequel l'étudiant s'inscrit
1 : étudiants ayant validé le M1 et lauréats des concours.	Inscription en Master 2 MEEF, cursus étudiant fonctionnaire stagiaire.
2 : étudiants ayant validé le M1, échoué concours et souhaitant le repasser.	Inscription en Master 2 MEEF, cursus étudiant.
3 : étudiants ayant validé le M1, échoué concours et souhaitant se réorienter.	Inscription en Master 2 MEEF, cursus étudiant avec une option spécifique « stage hors éducation nationale » ou dans les parcours EMES et PIMS de la mention MEEF « Encadrement éducatif » ou autre passerelle.
4 : étudiants détenteurs d'un Master MEEF ou « enseignement » et lauréats des concours.	Inscription en DU « formation professionnalisante » cursus fonctionnaires-stagiaires détenteurs d'un Master MEEF.
5 : étudiants détenteurs d'un Master autre que MEEF ou « enseignement » et lauréats des concours.	Inscription en DU « formation professionnalisante » cursus fonctionnaires-stagiaires détenteurs d'un autre Master que « enseignement » ou dispensés de titre ou diplôme.
6 : lauréats des concours dispensés de titre ou diplôme.	Inscription en DU « formation professionnalisante » cursus fonctionnaires-stagiaires détenteurs d'un autre Master que « enseignement » ou dispensés de titre ou diplôme.
Etudiants redoublants M2 lauréats des concours.	Contrat pédagogique avec inscription en M2 MEEF ET en DU pour complément de formation.
Etudiants détenteurs d'un Master, prolongés (ayant suivi une formation professionnelle l'année précédente).	Inscription en DU avec contrat pédagogique et adaptation de la formation.
Etudiants détenteurs d'un Master, en renouvellement de stage (ayant suivi une formation professionnelle l'année précédente).	Inscription en DU –cursus prorogés avec contrat pédagogique et adaptation de la formation.

Afin de mieux cerner les profils des étudiants, notamment fonctionnaire-stagiaires, il conviendra de développer des outils complémentaires aux entretiens réalisés en début et en cours d'année par les responsables de parcours. La formalisation de questionnaires sur le parcours antérieur, les besoins et la généralisation d'entretiens de positionnement serait une plus-value.

5. Le déploiement d'une licence de Sciences de l'éducation qui permet de renforcer l'ESPE dans le continuum de formation

La Licence de Sciences de l'Éducation proposée de la L1 à la L3 sur les sites de l'Université de Haute Alsace et de l'Université de Strasbourg initie les étudiants à cette discipline scientifique, les prépare à la recherche et vise les compétences permettant d'exercer des métiers de la formation et de l'enseignement, de l'ingénierie des dispositifs de formation, d'accompagnateur d'insertion, de chef de projet éducatif, éventuellement d'enseignant après concours de la fonction publique. Les compétences visées sont celles retenues pour la mention de licence de Sciences de l'Éducation par le MESR dans son document de 2015.

La formation met l'accent à la fois :

- sur l'acquisition de compétences spécifiques aux disciplines contributives des Sciences de l'Éducation (Sociologie, Psychologie, Économie, etc.) ;
- sur la maîtrise de capacités orientées vers la professionnalisation (compétences linguistiques et interculturelles, connaissance des publics et des outils, fonctionnement des groupes et des institutions, etc.) ;
- sur l'entraînement aux outils de la recherche scientifique (épistémologie, méthodologie, statistiques, maîtrise de l'outil informatique et d'au moins une langue vivante).

Elle assure donc un équilibre entre connaissances scientifiques, compétences professionnelles et compétences transversales en lien avec les objectifs de formation.

Dès l'entrée dans le cursus, l'équipe de la mention a opté pour une organisation avec des UE fondamentales, des UE d'ouverture et des UE transversales, permettant la pluridisciplinarité attendue. Pour chacun des semestres, cette pluridisciplinarité sera construite grâce au partenariat avec un département ou une UFR proposant des cours mutualisés, ou encore grâce à un portail de disciplines relevant de différents domaines. Cette organisation offre la possibilité aux étudiants de se préparer à des métiers ciblés ou encore de se réorienter.

La logique de spécialisation progressive implique un fort tronc commun en L1 et L2 puis des parcours diversifiés en L3 avec quatre parcours proposés :

- Parcours 1, Formation et apprentissages tout au long de la vie (FATLAV) proposé par l'Université de Haute Alsace ;
- Parcours 2, Conseiller et Former aux Compétences et à l'Insertion (CFCI) proposé par l'Université de Strasbourg ;
- Parcours 3, Éduquer et Enseigner à l'Ecole (E3) proposé par l'Université de Strasbourg ;
- Parcours 4, Intervention en terrain interculturel (ITI) proposé par l'Université de Haute Alsace.

À l'étape L2, les quatre parcours de L3 sont présentés et offerts à l'ensemble des étudiants, quel que soit leur établissement d'origine. Plusieurs Licences Professionnelles sont également possibles. Cette mise en cohérence permet aux étudiants de choisir le parcours de L3 désiré sur un pied d'égalité. Le Projet Personnel et Professionnel placé en L2 et réalisé avec les SIO des établissements co-accrédités distinguera systématiquement tous les débouchés professionnels proposés par chaque parcours.

Le parcours 3 est donc un parcours parmi les autres. Il vient compléter l'offre de l'Université de Strasbourg concernant le continuum pour la formation des enseignants. En effet, plusieurs parcours de licences à caractère pluridisciplinaire existent déjà en vue d'une orientation progressive vers les métiers de l'enseignement (parcours dédiés en : Licence de Sciences de la vie, en Physique et Chimie, en Langues, en STAPS...). L'ouverture de la Licence complète de Sciences de l'éducation, et son parcours dédié en L3, viennent jouer le même rôle, dans cette discipline et dans le domaine SHS, que les autres parcours cités. Par ailleurs, cette licence contribue aussi à l'augmentation des capacités d'accueil en 1ère année à l'Université de Strasbourg. La réussite au CRPE des étudiants venant de licence de Sciences de l'éducation fait déjà l'objet d'un suivi, ainsi que le montrent les résultats d'une enquête et indique qu'ils ont un taux de réussite équivalent aux étudiants venant d'une licence de Lettres et de Langues (voir à cet

égard l'enquête sur « Les réussites au CRPE selon l'origine des licences » - annexe 3). De même, un suivi de cohorte sera opéré au cours du contrat quinquennal.

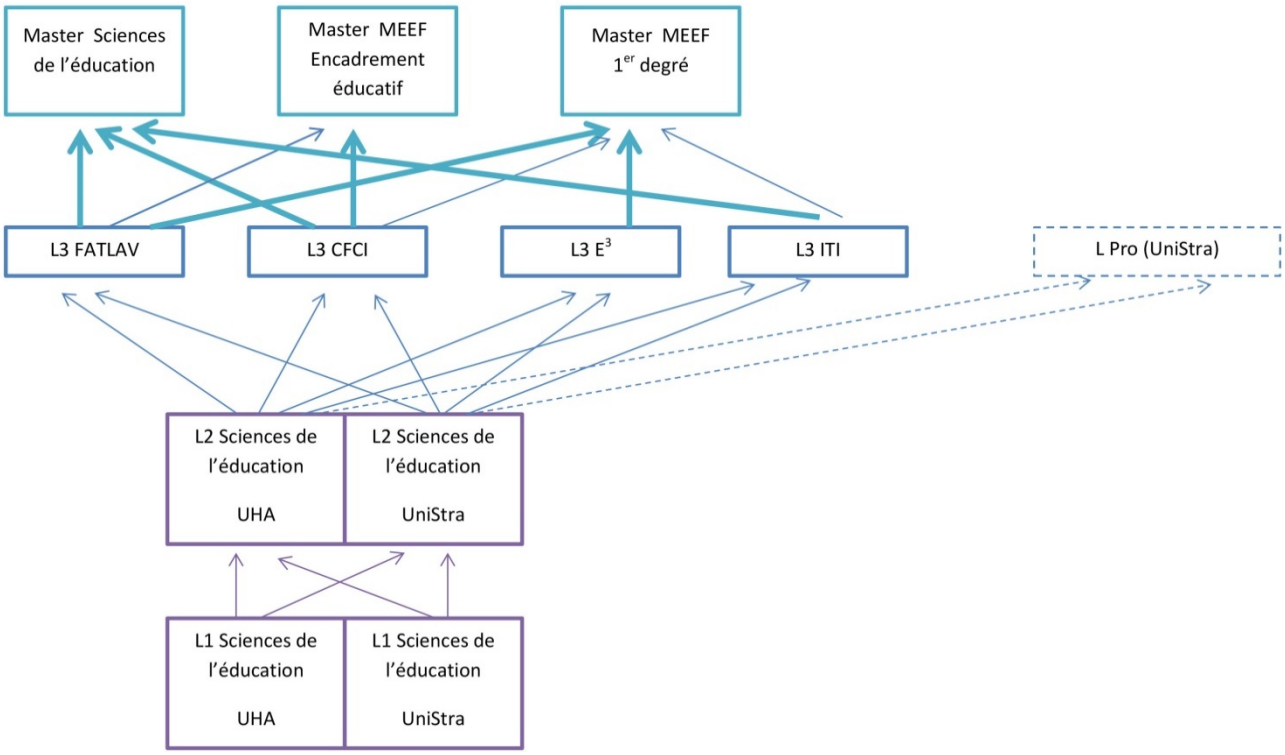

Poursuite d'étude L2 / L3

Tout étudiant de L2, suivant son projet professionnel pourra opter pour toute l'offre de L3 des sciences de l'éducation et de l'ESPE : - l'un des quatre parcours de L3, - l'une des trois licences professionnelles : L. Pro Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques, parcours Apprentissages, formations et interculturalité (UHA) ; L Pro Gestion des Ressources Humaines spécialité Formation-Accompagnement ; L Pro Activités et Techniques de Communication (Unistra)		
L3 FATLAV / ITI Principalement : Master Sciences de l'Éducation, Master MEEF 1er degré Secondairement : Master MEEF Encadrement éducatif, certains parcours du Master MEEF second degré.	**L3 CFC** Principalement : Master Sciences de l'Éducation, Master MEEF Encadrement éducatif Secondairement : Master MEEF 1er degré, certains parcours du Master MEEF second degré.	**L3 E3** Principalement : Master MEEF 1er degré Secondairement : Master MEEF Encadrement éducatif, Master Sciences de l'Éducation, certains parcours du Master MEEF second degré.

Cette licence a donc pour objectif une poursuite d'études vers la gamme des masters portés par la nouvelle École supérieure du professorat et de l'éducation, mais prépare également l'étudiant à une valorisation de son diplôme sur le marché de l'emploi avec une sortie éventuelle à Bac+3, d'abord dans les champs professionnels de l'intervention et de la médiation éducatives, du conseil en formation continue, formation professionnelle et/ou orientation professionnelle et plus largement auprès des organisations portant, finançant, évaluant l'ensemble des dispositifs liés à l'éducation et à la formation.

6. Les formations mises en place pour assurer le continuum de formation

6.1. Avant le Master MEEF, en licence

La sensibilisation et l'information au sein des différentes mentions de licence sont des priorités partagées par les différents acteurs de l'académie de Strasbourg depuis plusieurs années. Ils sont reconduits et pourront faire l'objet d'une harmonisation dans le cadre de l'ESPE, mais surtout d'une information plus précise en direction des étudiants dès l'inscription en L1.

6.1.1. Université de Strasbourg

Un Parcours de Professionnalisation aux Métiers de l'Enseignement (PPME) est organisé par l'ESPE et proposé à tous les étudiants de licence de l'Université de Strasbourg. Il vise deux objectifs :

- Aider les étudiants à s'orienter en choisissant de façon progressive et éclairée les carrières de l'enseignement,
- Construire des compétences professionnelles qui dépassent la seule sensibilisation aux métiers de l'enseignement. Cette professionnalisation se fait par la définition de parcours de formation dès la 1ère année de licence, dans le cadre des licences disciplinaires existantes, à travers des UE/modules optionnels proposés par l'ESPE. Ces parcours permettent une spécialisation progressive vers les carrières du 1er et du 2nd degré et l'encadrement éducatif.

En s'inscrivant dans la structure des maquettes de licence, ces parcours « professionnalisants » en vue des métiers de l'enseignement prennent place dès le second semestre de la première année de licence :

- dans les U.E. « Projet professionnel personnel »
- et dans les U.E. « Optionnelles à choix large ».

Les contenus qui y sont définis répondent à deux logiques différentes :

- **U.E. « Projet professionnel personnel »,**

Ces U.E. sont conçues dans une logique de continuité au fil des semestres. Y sont abordés :

- les sciences humaines pour l'éducation
- la connaissance du système éducatif, des différents dispositifs mis en œuvre dans tous les niveaux d'enseignement
- l'analyse du socle commun de connaissances
- la connaissance des systèmes éducatifs européens
- les stages dans différents niveaux d'enseignement et différents milieux (1er - 2nd degré - urbain - rural - ZEP...)

En L1 et L2 le parcours est indifférencié, en L3 il se spécialise entre des options premier degré, second degré ou CPE.

- **U.E. « Optionnelles à choix large »**

Parallèlement au continuum de formation constitué par les UE projet professionnel, sont proposées des UE optionnelles à choix large, chacune d'entre elles constituant une entité propre. Elles sont programmées de S2 à S6.

Y sont abordés :

- le renforcement disciplinaire dans les disciplines littéraires, scientifiques ou artistiques...
- l'histoire et l'épistémologie des disciplines
- l'approche didactique liée aux disciplines.

Elles visent donc soit à des remises à niveau disciplinaire soit à des ouvertures sur le métier d'enseignant et se décomposent ainsi en deux catégories :

- UE d'ouverture sur le métier d'enseignant : la voix, outil de communication et d'expression ; les enseignants et le numérique : de la maîtrise des outils au bon usage en éducation ; éducation et formation en Europe et en international, école, religions et laïcité ; Philosophie de l'éducation : l'éducation morale des enfants…
- UE de remise à niveau disciplinaire : ces UE sont proposées aux étudiants se destinant au 1er degré (Notions de base pour l'enseignement du français à l'école primaire ; Notions de base pour l'enseignement des mathématiques à l'école primaire ; Histoire et Géographie ; Sciences de la vie de la terre/Physique ; Arts…)

Elles sont proposées à chaque semestre tout au long du parcours de licence donc 2 fois par année (de L1 à L3). Le volume horaire d'une UE est de 24 h par semestre et donne lieu à délivrance de

3 ECTS. Les étudiants composent librement leur parcours de formation à la carte en fonction de leurs besoins.
Ces UE de professionnalisation en Licence ont fait leur preuve comme en témoigne, en particulier, un meilleur taux de réussite au CRPE pour les étudiants qui en ont suivi. On constate que les étudiants qui ont suivi entre 2 et 4 modules de PPME sur au moins 2 années incluant la L3, ou 2 modules PPME en L3, ont de meilleurs résultats au concours comparativement aux étudiants n'ayant suivi aucun module de PPME (Annexe 4 « Réussite au CRPE et Parcours de professionnalisation en licence »).

6.1.2. Université de Haute Alsace

En ce qui concerne l'UHA, les étudiants choisissent parmi 16 UE PFE (Professionnalisation des futurs enseignants) de 24 heures chacune, par exemple économie de l'éducation, psychologie des apprentissages, didactique des mathématiques ou des stages. Elles sont proposées en UE libre, pour toutes les licences de l'UHA, et comme option supplémentaire dans certaines licences. Le DU PFE est obtenu en validant 10 de ces UE dont le stage :

- L1 dans le cadre de l'UE libre, 2 cours PFE, un par semestre
- L2 dans le cadre de l'UE libre, 2 cours PFE, un par semestre
- L3 dans le cadre de l'option de professionnalisation, 2 à 4 cours PFE, un à deux par semestre
- si besoin, complément en L3, hors maquette licence disciplinaire

La durée du stage est de 40 h.

6.1.3. Rendre visible dès L1 le parcours générique « Devenir enseignant »

La création d'une forme de « label », le parcours *« Devenir enseignant »*, sera de nature à mieux informer, à mieux aider les étudiants à s'orienter, lorsque c'est leur projet, vers les masters MEEF, d'éviter des « malentendus » d'orientation (par ex. la Licence de Sciences de l'éducation ne conduirait qu'au professorat des écoles, ou bien : il faudrait « automatiquement » passer par cette licence pour devenir Professeur des écoles...). Dès la L1, puis en L2 et L3, dans les deux Universités du site, les étudiants pourraient ainsi avoir une vision claire des diverses possibilités offertes au service de leur projet professionnel en construction progressive : ainsi choisir de combiner une licence disciplinaire avec des UE de préprofessionnalisation, ou bien choisir une licence disciplinaire ou pluridisciplinaire qui comprend déjà un tel cursus... etc. La diversité des voies d'accès peut nuire à leur lisibilité et un travail de mise en cohérence et d'information coordonnée (grâce au « label ») sera de nature à aider les étudiants dans leur parcours personnel et professionnel. Ce travail sera à mener en collaboration avec les composantes disciplinaires, ainsi que le SAIO (pour l'orientation vers la 1ère année de licence) et les SIO des deux universités.

6.2. Après le Master en T1 pour le 1er degré, et T2 -T3 pour le 2nd degré : des formations à déployer

Dans le cadre de la contribution de l'ESPE à la formation continue des enseignants et plus particulièrement dans le cadre du continuum de formation, l'ESPE et les services académiques ont décidé de co-construire une formation spécifique dédiée aux T1 (1er degré) et T2 (2nd degré). L'objectif est que toutes les formations soient co animées (Rectorat/ESPE).

	Volume	Contenus	Échelle de mise en œuvre
1er degré	12h Depuis rentrée 2016 1ère mise en œuvre : janvier 2017	4 thématiques Suivre les progrès des élèves / dire-lire-écrire / 2 modules au choix définis en fonction des besoins établis lors de la visite de positionnement assurée par un CPC.	Par bassin – différenciation école élémentaire/maternelle

2nd degré Voie professionnelle	18h Depuis rentrée 2015	Développer la culture spécifique à la voie professionnelle. 3 axes de travail : • Travail en équipe • Relation école-entreprises • Innovation pédagogique	Académique – dans les lycées des métiers pour appréhender la diversité des plateaux techniques
2nd degré Voie générale et technologique	12h	Objectifs : approfondir les contenus de formation initiale – poursuivre la démarche de professionnalisation – pallier les manques scientifiques et didactiques – susciter chez les néo-titulaires une dynamique de formation continuée 4 thématiques : • Renforcement disciplinaire • Analyse de pratique professionnelle • Aspects transversaux : évaluation – innovation • Questions éducatives (au choix) : Ecole inclusive, partenariats culturels, DNL…	Co-animation et équipes plurielles combinaison académique / départementale / bassins et établissements scolaires À destination des T2.

Des groupes de travail « continuum de formation » se sont régulièrement réunis en 2016/2017 et en 2017/2018 et on peut écrire qu'à ce stade, la co-construction des plans de formations a été effective.
Hormis en voie professionnelle, cette formation n'a pu se mettre en œuvre en 2017/2018 pour le reste du 2nd degré, car les moyens prévus ont été consacrés au final à une autre priorité (le numérique). Pour le 1er degré, ces formations construites communément n'ont pu être co-animées que très partiellement. Les raisons sont le manque de disponibilités des formateurs ESPE, très engagés et très chargés par ailleurs en heures complémentaires, ou pour d'autres raisons matérielles.
Au vu de ce constat de démarrage encore hésitant, il conviendra dans les deux ans à venir de promouvoir un déploiement plus résolu de ce qui a été convenu entre les partenaires.

7. La participation de l'ESPE à la formation continue

7.1. Contribution à la formation continue des enseignants de l'Education Nationale dans le cadre du PAF

Les modalités d'intervention de l'ESPE dans le cadre de la formation continue, la coordination avec l'académie pour la formation continue des enseignants du réseau scolaire commencent peu à peu à être réinterrogées et à évoluer.
Souvent, l'ESPE intervient plus comme prestataire de compétences individuelles que comme une école ayant la capacité à concevoir et organiser des actions de formation continue dans ses domaines de compétences. L'ESPE n'est pas encore associée à la réflexion autour du cahier des charges du PAF, ni à celle autour des plans départementaux de formation pour le premier degré.
Cela s'explique notamment par l'investissement premier sur la mise en œuvre de la formation initiale rénovée qui absorbe en grande partie le potentiel enseignant de l'ESPE et par des logiques de conservation des périmètres (formation initiale / ESPE, formation continue / Rectorat).

Néanmoins on note une évolution notable vers la co-construction de formations :

- co-construction avec les corps d'inspection d'actions de formation à destination des tuteurs d'étudiants de M1 ou de M2,
- co-construction avec les corps d'inspection d'une formation spécifique dédiée aux titulaires 1ère, 2ème année (voir rubrique précédente).

L'ESPE de l'académie de Strasbourg a signé une note d'intention scellant un partenariat effectif avec la « Maison pour la science », opérateur de formation continue pour l'académie. Ce partenariat se traduit par :

- la mise à disposition d'enseignants ESPE qui ont une charge de service dédiée à la Maison pour la science,
- la co-construction d'actions de formation pour les enseignants des écoles et collèges,
- la mise à disposition de locaux sur ses sites, avec en particulier un centre satellite de la Maison dans Haut-Rhin, sur le site ESPE de Colmar. Sous l'impulsion d'une collègue de l'ESPE, ce site propose les « Moments de sciences pour mettre la main à la pâte », un rendez-vous mensuel le premier jeudi de chaque mois (après la classe). Au fil des saisons, l'équipe de la Maison pour la science et le groupe science accompagnent les enseignants à entrouvrir des portes pour nourrir leur curiosité et à tracer des chemins d'investigations avec les élèves. Cette action se fait en collaboration avec un scientifique : enseignant-chercheur, doctorant, ingénieur, technicien, chercheur.

Ce partenariat permet de rapprocher les formateurs de l'ESPE des laboratoires scientifiques.

Au final, des actions récurrentes, bien installées, sont assurées par les formateurs de l'ESPE :

- **dans le 1er degré** : environ 100h pour les animations de circonscription et pour les formations inscrites aux plans départementaux de formation ; environ 300h pour la certification aux 2-CASH et CAPA-SH (CAPPEI pour 2017/2018) et CAFIPEMF (enseignements mutualisés dans le cadre de nos deux parcours ADE et TFE de la mention PIF du master MEEF) ;
- **dans le 2nd degré :** les formations des tuteurs des étudiants-fonctionnaire stagiaires et des étudiants en stage d'observation et de pratique accompagnée (350 heures) des formations dans le cadre des FIL (formation d'initiative locale) pour 60 h et des FTP (Formation Territoriale de Proximité) pour 60h également ;
- **des journées d'études ouvertes au personnel des 1er et 2nd degrés** : « les usages du numérique au service des apprentissages », « journée académique des CPE », Journée « éducation à la défense », Journée « mémorial de la Shoah ».

Les actions nouvelles ou à développer sont la prise en compte de la réforme du CAPPEI et sa mastérisation pour l'ASH et le projet de certaines composantes disciplinaires (Chimie, Maths, SVT...) de proposer des actions de formation continue en lien avec la recherche actuelle.

7.2. Prise en charge par l'ESPE de formations spécifiques

L'ESPE assume la **formation au CAPPEI** (Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) ainsi qu'une partie de la formation du CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur). En 2017-2018 a débuté une première préparation au CAFFA.

Du C2i à PIX : la transformation digitale de la société et de l'économie oblige aujourd'hui les enseignants et étudiants à développer des compétences numériques. La déclinaison du référentiel européen DIGCOMP, articulée en 5 domaines et 16 compétences, fait l'objet du déploiement de la nouvelle plateforme d'évaluation et de certification des compétences numériques PIX (ex C2i). La plateforme PIX CoMUN-F (Compétences Métiers dans l'Utilisation du Numérique - Formation) est proposée en version bêta pour évaluer et certifier les compétences numériques dans un environnement professionnel. La méthode utilisée (Coulet, 2011) permet au candidat à la certification de réaliser des tâches précises, de les référer à des « communs » professionnels et d'y inclure une dimension personnelle qui inscrit la réflexivité dans la compétence, facilitant ainsi la réalisation du ePortfolio nécessaire à la réussite de la démarche et l'ancrage dans la FTLV (Formation Tout au Long de la Vie). L'ESPE, qui délivre le certificat du C2i2e, travaille au passage

du C2i2e à PIX CoMUN-F par une actualisation de l'offre de formation. Sont proposées aux candidats à la certification des formations à distance destinées particulièrement aux candidats hors académie de Strasbourg ou basés à l'étranger, et des sessions de blended learning (formations hybrides alliant présentiel et parcours à distance). Toutes les offres de formations sont dotées d'un accompagnement à distance individualisé. Selon le nombre de participants, les formations en présentiel peuvent avoir lieu sur tous les sites de l'Espe : Strasbourg (site historique et site de la Meinau), Sélestat et Colmar.
L'inscription à la certification fait l'objet d'une démarche personnelle du candidat.
Tous les candidats doivent maîtriser préalablement les compétences techniques de base dans l'utilisation du numérique (connexion à une plateforme et utilisation des outils de communication). Néanmoins, le cours introductif en ligne donne accès à des tutoriels de prise en main. Le candidat dispose par ailleurs d'un contact pour communiquer sur les questions techniques et réglementaires.

Enseigner sa discipline en allemand : L'ESPE a été sollicitée par le rectorat et plus particulièrement par les inspecteurs des disciplines concernées pour pallier le manque d'enseignants capables d'enseigner leur discipline en langue allemande. Elle propose un diplôme universitaire « Enseigner sa discipline en langue allemande » sous une forme hybride avec des cours en présentiel, des cours sur une plateforme d'enseignement en ligne, et des aides sous forme de tutorat en ligne permettant d'accueillir des candidats éloignés géographiquement des sites de formation.
Cette offre de formation s´effectue en partenariat avec :

- la Pädagogische Hochschule de Karlsruhe (formation des enseignants de collège),
- le Staatliches Seminar für Didaktik und Lehrerbildung (Gymnasien) de Fribourg et/ou d'Offenburg (formation pédagogique et didactique des stagiaires second degré/lycée)
- le Schulpraktisches Seminar de Berlin -Bezirk Treptow-Köpenick (formation pédagogique et didactique des stagiaires du second degré)

La formation comprend 4 volets :

- un volet linguistique (allemand),
- un volet didactique (DEL2), avec le cas échéant, une plus grande ouverture vers les enseignements en lycée professionnel,
- un volet pratique sous forme de stage avec des situations d'enseignement observées en France et en Allemagne dans différents niveaux et différentes situations pédagogiques,
- un volet optionnel comprenant la préparation à la certification complémentaire.

NB : La passation de la certification reste individuelle et se fait hors cadre de ce DU.
Le volume horaire de formation est de 134 à 140 h de cours et 15 h de stage. Deux temps de formation en présentiel ont lieu pendant les vacances de la Toussaint, la 1ère fois à l'ESPE, site de la Meinau à Strasbourg, la 2e fois en immersion en Allemagne à la Pädagogische Hochschule de Karlsruhe où des supports disciplinaires bilingues seront élaborés en commun avec des étudiants de la Pädagogische Hochschule de Karlsruhe. La 2e immersion consiste en un stage en observation, en février à Berlin, ou en juillet dans un autre Land allemand.

7.3. Développement d'une formation tout au long de la vie diplômante

L'ESPE prend en charge un public en reprise d'étude dans les parcours diplômants du master MEEF. Les effectifs sont comptabilisés :

- En formation initiale pour le public en reprise d'études non financées ;
- En formation continue pour le public en reprise d'étude financée (organismes financeurs ou pôle emploi) et celui-ci bénéficie d'un accompagnement individualisé. Les étudiants sont inscrits par le Service de la Formation Continue de l'Université de Strasbourg (SFC) et représentent 4,51% des effectifs dans la mention MEEF 1er degré, 2,7% dans la mention MEEF 2nd degré et 4,54% dans la mention MEEF EE.

Dans les parcours ADE 1er degré, second degré et dans le parcours TFE désormais rattaché à la mention Sciences de l'éducation, le public est très majoritairement constitué d'enseignants du réseau scolaire en reprise d'étude, désireux d'approfondir leur réflexion dans le domaine de l'inclusion scolaire ou de la formation. Les étudiants de ces parcours sont déjà des professionnels

de l'enseignement pour la plupart. L'objectif est de ces parcours est de leur permettre les changements de postures professionnelles : de l'enseignant à l'enseignant spécialisé pour le parcours ADE, de l'enseignant au formateur pour le parcours TFE et de les outiller scientifiquement.

7.4. Une visée diplômante en étroite synergie avec les visées « certifiantes »

Ainsi que cela a été indiqué plus haut, l'offre de formation dans le cadre des parcours mentionnés rubrique 3.3.3 s'inscrit dans une recherche de synergie entre les offres de formation « certifiantes » existantes, opérées par l'ESPE pour le compte du Rectorat et une offre diplômante permise par cette mention. L'offre de formation proposée dans le cadre du Master a été pensée en complémentarité avec les processus de certification (CAPPEI, CAFIPEMF, CAFFA) mis en place par l'Education Nationale.
L'ambition a été de fédérer et structurer ces différents axes de formation au sein de cette mention ce qui donne plus de lisibilité aux dispositifs et permet l'obtention d'un diplôme de Master. Incontestablement, il s'agit là d'une plus-value pour les formés. L'ESPE a ainsi déployé les moyens dévolus à ces formations au service de la double logique « certification » / « diplômation ». Pour autant, ces parcours ne se cantonnent pas à une préparation à la certification. Les étudiants s'y inscrivant sont avertis que le travail à fournir dépassera celui de la préparation aux certifications et que les exigences et attendus sont bien ceux d'un diplôme universitaire de niveau Bac +5. Par ailleurs, l'ESPE contribue à la formation continue de ses propres enseignants (voir plus loin : La Fabrique).

7.5. La formation continue des enseignants du supérieur

Créé en 2013 à l'Université de Strasbourg grâce au levier des Investissements d'Avenir, l'Institut de Développement et d'Innovation Pédagogique (IDIP) a pour mission :

- La formation des enseignants, enseignants-chercheurs et intervenants à la pédagogie universitaire ;
- L'accompagnement aux projets et à l'action pédagogiques des composantes, des équipes, des individus ;
- L'innovation et la transformation pédagogique ;
- La contribution à la recherche sur la pédagogie universitaire et la réussite étudiante ;
- Le développement d'actions en faveur de la réussite étudiante.

L'ESPE collabore avec l'IDIP et le SUP UHA, dans le cadre de la politique de site. Une première journée d'étude portant sur l'approche programme a été co-construite en 2017.

B. Les modalités de déploiement de la culture commune au-delà des enseignements du tronc commun

1. Le tronc commun

Les enseignements de tronc commun visent à l'appropriation d'une culture professionnelle, et en particulier à l'appréhension de ce qu'il y a de commun dans celle-ci, de la maternelle au supérieur. Ils visent à permettre aux étudiants de développer des connaissances et compétences nécessaires à la diversité des missions et des conditions d'exercice. Le tronc commun de formation doit créer le ciment de l'exercice de différents métiers, dans des contextes diversifiés, au sein d'une même profession. Il recouvre des temps de formation en commun, mais déclinés ensuite dans les différentes mentions et disciplines, ou groupes de disciplines.

Les enseignements du tronc commun du Master MEEF, 1er degré, 2nd degré et Encadrement Educatif (parcours CPE) sont organisés de la façon suivante :

1.1. Tronc Commun en Master 1 (34 à 38 heures)

1.1.1. La connaissance du système éducatif (20h 2nd degré + EE / 24h 1er degré)

- **Les missions de l'école**
  - Le fonctionnement d´un EPLE et les modes de gouvernance (perspective – institution)
  - Les missions des acteurs de l´établissement (perspective – personnel)
  - Les dispositifs de réussite (perspective – élève)
- **Les valeurs de l´Ecole** *(avec accent mis sur la laïcité)*
  - La contribution de l´enseignant, du conseiller principal d´éducation et de l´enseignant documentaliste à la réussite de tous les élèves
  - La contribution de l´enseignant, du conseiller principal d´éducation et de l´enseignant documentaliste à l´implication des parents à l´Ecole
  - La contribution de l´enseignant, du conseiller principal d´éducation et de l´enseignant documentaliste au développement d´un climat scolaire propice aux apprentissages

1.1.2. Les processus d'apprentissage (10h 1er degré, 2nd degré + EE)

- Eléments de connaissance sur les processus d'apprentissage, la motivation, la psychologie des enfants / adolescents

1.1.3. Communication verbale et non verbale, dynamique de groupe, autorité, discipline et médiation dans la classe : la présence de l'enseignant dans la classe (14h 1er degré, 4h 2nd degré + EE)

1.2. Tronc commun en Master 2 (46 à 78 heures)

1.2.1. Des journées thématiques communes à tous les parcours MEEF (le tronc commun inter-degré 12 à 18h).

Les étudiants sont regroupés une journée entière sur un thème précis. Pour assurer la construction d'une véritable culture commune, l'ESPE a choisi de décliner le tronc commun inter-degré selon différentes modalités, conçues pour être complémentaires entre elles :

1. conférences ou tables rondes communes à tous les étudiants des parcours MEEF (1er degré, 2nd degré et encadrement éducatif), animées par des universitaires,
2. TD en lien direct avec les conférences, assurés par des chefs d'établissement, des professionnels de terrain (enseignants, CPE, CPC, PEMF…) et des formateurs ESPE,
3. au sein de chaque parcours, prise en compte de la transposition des éléments du tronc commun au regard des spécificités du parcours.

Deux à trois journées inter-degré sont organisées chaque année. Les thématiques précises traitées sont :

4. L'éducation prioritaire : la continuité des apprentissages des élèves
5. La laïcité et les valeurs de la république
6. Les différents parcours (santé, citoyen, avenir PEAC) – l'école du socle

Elles peuvent varier d'une année à l'autre mais sont centrées sur la connaissance du système éducatif et ses valeurs, les missions de l'enseignant, les valeurs de la République, la laïcité à l'Ecole, le vivre ensemble, les « éducation à » et le développement de l'esprit critique, les débats en classe, l'éducation prioritaire, les parcours de formation de l'élève, l'école du socle.

Tous ces enseignements sont co-construits dans le cadre des équipes plurielles et sont assurées par des chefs d'établissement, des professionnels de terrain (enseignants, CPE, CPC, PEMF, coordonnateurs de réseau REP +…) et des formateurs ESPE, des enseignants-chercheurs des facultés disciplinaires.

1.2.2. Analyse des pratiques professionnelles (8h 2nd degré + EE / 16h 1er degré)

Des ateliers ciblés sur les gestes professionnels et l'analyse de la posture de l'enseignant sont prévus dans l'ensemble des mentions (plusieurs approches concernant ces formations : théâtre forum, GEASE, « accrochage professionnel »).

1.2.3. Le tronc commun interdisciplinaire

- **Dans le second degré :**
  - **le CIEN (Collaboration / Interdisciplinarité / Environnement numérique) *(20h 2nd+ EE)***

Le reste des séances entre dans le cadre du « tronc commun interdisciplinaire » : les étudiants des différents parcours du Master MEEF second degré (et du parcours CPE) suivent les mêmes enseignements qui sont mutualisés ce qui assure une mixité des publics. L'objectif est de d'initier un travail collaboratif interdisciplinaire dans une logique de construction de projets pédagogique et éducatifs. Ce module permet en conséquence d'aborder les Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

a. Prise en compte des enjeux éducatifs et juridique ;
b. Construction d'un Environnement Personnel d'Apprentissage
c. Création d'un scénario pédagogique en s'appuyant sur des pratiques innovantes qui utilisent le numérique (classe inversée, tutoriel, ...) et favorisent le travail collaboratif des élèves en s'appuyant sur les compétences visées par les différents parcours pour illustrer l'évaluation, les processus d'apprentissage, la prise en compte de la diversité des élèves.

  - **Les processus d'apprentissage**

L'ensemble est complété par des formations interdisciplinaires au choix pour les fonctionnaires stagiaires du second degré sur les processus d'apprentissage (motivation, mémorisation, processus sociaux et réussite, adolescence et stratégie d'enseignement, adaptation aux besoins particuliers et organisation sociale et pédagogique de la classe, instabilité/ déficit d'attention et stratégie d'enseignement).

Dans le premier degré, une UE « Comprendre et prendre en compte la diversité des élèves » (2Oh) aborde ces thématiques.

- **Dans le premier degré : l'UE interdisciplinarité et pédagogie de projet (30h 1er degré)**

Cette UE a pour objet :

d. de développer les capacités à articuler les disciplines enseignées à l'école primaire et donc l'interdisciplinarité

e. de permettre à l'étudiant de développer une pédagogie de projet.

Elle vise un apprentissage pratique de la démarche de projet, du travail d'équipe et à promouvoir la dimension de travail coopératif par une approche concrète. Elle doit permettre à l'étudiant de nourrir sa pratique professionnelle lors de son stage et le cas échéant la rédaction de son mémoire en lien avec les UE recherche. Une liste de thématiques pouvant porter sur les 3 cycles est proposée (« éduquer à… », « projet artistique et culturel », « vivre ensemble », « maîtrise de la langue », …). L'étudiant choisit un cycle et une thématique. Des équipes pluri-catégorielles d'enseignants sont constituées autour de chaque thématique et au moins deux disciplines sont associées. La maîtrise de la langue doit être abordée dans toutes les thématiques.

Ce module vise à promouvoir des modalités variées et innovantes d'encadrement et permettra aux équipes une certaine liberté d'action. Ainsi, dans le cadre du volume horaire dévolue à un groupe, il s'agit de mettre en place des modes d'enseignements variés et adaptés à la pédagogie de projet

(séance assurée à tout le groupe, une partie des étudiants en médiathèque et l'autre en présentiel, travail collaboratif sur plate-forme Moodle, travail dans des écoles, simulation de réunion d'équipe pédagogique pour la conception du projet …).

Cette UE peut intégrer les usages du numérique et l'éducation aux médias au service des apprentissages et de l'enseignement – C2i2e :

1. construction d'un Environnement Personnel d'Apprentissage
2. conception et construction de séquences pédagogiques en s'appuyant sur des pratiques innovantes utilisant le numérique.

2. Au-delà du tronc commun, le développement de la culture commune dans l'ensemble des enseignements professionnels

Enfin, certains des thèmes du tronc commun sont aussi abordés dans des séances de didactique et pédagogie des disciplines, d'analyse de pratique professionnelle (préparation des stages ou retour de stage pour les M1 et les M2 non fonctionnaires-stagiaires, dispositif d'accompagnement du mi-temps en responsabilité pour les M2 fonctionnaires-stagiaires). Sont notamment reprises les thématiques liées aux Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

La logique est de ne pas avoir systématiquement des UE fléchées uniquement « tronc commun » mais que les éléments du tronc commun soient intégrés dans des UE génériques « professionnelles » sous forme de modules. Ainsi les éléments abordés en tronc commun sont repris, développés, complétés dans l'ensemble des enseignements professionnels. De plus, nous avons opté pour des choix d'options par les étudiants dans certaines UE. On peut donc considérer qu'un seuil minimal de quelques heures est assuré pour chaque étudiant pour chaque item du tronc commun avec des approfondissements liés aux spécificités disciplinaires et aux choix d'options. En effet, ces items sont abordés avec des variations d'un parcours à l'autre et selon le parcours adapté de chaque étudiant. Cette souplesse voulue permet un déploiement de la culture commune au-delà des enseignements du tronc commun.

C. Les modalités de mise en œuvre de l'alternance intégrative

1. Des stages, pivots des formations

1.1. La mise en stage de la L1 au M2

De manière générale, l'alternance est envisagée dans une modalité intégrative et se décline du L1 au M2/DU de la manière suivante :

PPME			
L1	Possibilité de proposer des demi-journées de sensibilisation		
L2	Stage d'observation de début de pratique accompagnée de 8 demi-journées réparties entre 4 demi-journées dans le 1er degré et 4 demi-journées dans le 2nd degré		
L3	Stage d'observation et de pratique accompagnée de 10 demi-journées dans le 1er ou le 2nd degré		
Master MEEF			
	1er degré	**2nd degré**	**EE (parcours CPE)**
M1S1	Stage massé d'observation et de pratique accompagnée de deux semaines dans un cycle. Stage massé	Stage d'observation et de pratique accompagnée de 7 journées entre la Toussaint et Noël	Deux stages massés d'observation et de pratique accompagnée d'une semaine chacun

	d'observation et de pratique accompagnée d'une semaine dans un autre cycle.		
M1 S2	Stage massé d'observation et de pratique accompagnée de 2 semaines dans un cycle.	Stage massé d'observation et de pratique accompagnée d'une semaine suivi de 3 à 4 jours filés.	Stage filé d'une journée hebdomadaire sur une période de 10 semaines
M2 S3 cursus étudiants	Stage filé d'observation et de pratique accompagnée renforcée de 10 jours	Stage d'observation et de pratique accompagnée de 7 journées entre la Toussaint et Noël	Deux stages massés d'observation et de pratique accompagnée d'une semaine chacun
M2/DU S3 cursus étudiants fonctionnaires stagiaires	Stage en responsabilité à mi-temps par semaine		
M2 S4 cursus étudiants	Stage filé d'observation et de pratique accompagnée renforcée de 10 jours	Stage massé d'observation et de pratique accompagnée d'une semaine suivi de 3 à 4 jours filés.	Stage filé d'une journée hebdomadaire sur une période de 10 semaines
	NB : les étudiants peuvent au S4 effectuer leur stage hors Education nationale afin de leur permettre s'ils le souhaitent de préparer une insertion professionnelle différente.		
M2/DU S4 cursus étudiants fonctionnaires stagiaires	Stage en responsabilité à mi-temps par semaine		

Les fiches AOF, en annexe, précisent les modalités de stage pour chaque mention.

Précisons que les stages sont pensés comme des « pivots de la formation » grâce à la mise en place d'un dispositif basé sur l'alternance intégrative. L'ambition des différentes mentions est de faire des stages de réels moments de formation qui supposent la mise en place de dispositifs de préparation et d'accompagnement de ces stages. De tels dispositifs sont prévus en amont et en aval de chaque stage et la maquette est conçue pour que les stages soient bien articulés aux contenus tant en M1 qu'en M2.

1.2. MEEF 1er, second degré et EE parcours CPE

Partant du constat que les stages étaient des moments « exogènes » très peu articulés avec les apports théoriques (notamment du tronc commun) et vice versa, l'ESPE a opté, lors de la révision des maquettes opérée pour 2015/2016, pour fusionner l'UE « mise en situation professionnelle » et l'UE « contexte d'exercice du métier » et réviser les contenus de formation de façon à ce qu'on tende plus vers un modèle d'alternance intégrative dès le master 1. L'évaluation est réalisée à partir d'une restitution par l'étudiant (écrit réflexif) et d'une évaluation par le tuteur de stage.
En master 2 - cursus « étudiant », des stages de pratique accompagnée « renforcée » permettent de réinvestir et d'approfondir les compétences didactiques et pédagogiques tout en mettant l'accent sur une mise en autonomie plus importante qu'en master 1.
L'évaluation est réalisée à partir d'une restitution par l'étudiant (écrit réflexif) et d'une évaluation par le tuteur de stage.

L'accompagnement des fonctionnaires-stagiaires durant leur stage en responsabilité se réalise :

- dans la mention MEEF 1er degré par petits groupes d'un même cycle d'enseignement. Chaque groupe est suivi et encadré tout au long de l'année par une équipe plurielle stable au long de l'année (formateurs ESPE, EMF, CPAIEN, IEN…) ;
- dans les autres mentions par des équipes restreintes (formateurs ESPE à temps plein ou partagé, déchargés).

Chaque équipe dispose d'un volume horaire qu'elle utilise en fonction des besoins de stagiaires.
L'évaluation est réalisée à partir d'une restitution par l'étudiant (écrit réflexif) et d'une double évaluation, par le tuteur et par un « visiteur ESPE ».

Du M1 au M2, les stages s'articulent donc autour d'une réflexion didactique, pédagogique, disciplinaire et épistémologique qui suppose des allers-retours réflexifs entre terrain et lieu de formation. Un dispositif d'accompagnement sous forme de travaux dirigés est prévu en amont et en aval de chaque stage.

1.3. Autres parcours

Dans les parcours EMES et PIMS (MEEF Encadrement Educatif), la formation comprend au niveau M1 un stage d'observation d'une semaine au premier semestre, puis un stage filé d'enquête au second semestre, d'une durée totale de 70 heures. En M2, l'architecture de la formation est réfléchie autour de deux stages en milieu professionnel au cours de l'année, laissant trois contextes d'exercice au choix des étudiants (« domaine éducatif et social », « domaine de l'encadrement des activités éducatives pré- et périscolaires », « recherches en éducation ») afin de mieux répondre à leur projet professionnel. Ce stage filé permet l'élaboration (semestre 3) puis la mise en œuvre (semestre 4) d'un projet socio-éducatif. Ces mises en situations professionnelles sont préparées et suivies de travaux d'analyse de situations et de pratiques et de retours réflexifs. Elles sont évaluées par la rédaction d'un rapport.

2. Des dispositifs d'aide à la réussite à destination des étudiants fonctionnaires stagiaires

L'alternance intégrative nécessite une vigilance accrue dans l'accompagnement des « étudiants fonctionnaires-stagiaires » d'autant que chaque année 10 à 20% d'entre eux éprouvent des difficultés dans l'entrée dans le métier. Une attention particulière leur est donc portée. Le « Vade-mecum de la formation et de l'accompagnement des étudiants / professeurs des écoles stagiaires » (voir annexe) identifie deux niveaux de difficultés :

- Niveau 1 : fragilités, difficultés ne nécessitant pas de signalement,
- Niveau 2 : difficultés plus importantes déclenchant un protocole d'accompagnement renforcé.

2.1. L'aide professionnelle individualisée

Tenant compte de ce Vade-mecum, l'ESPE a mis en place un **dispositif d'aide professionnelle individualisée (API)**. L'API se veut un dispositif visant à repérer et prendre en charge, de façon précoce et individualisée, les stagiaires rencontrant des difficultés sur le terrain. Ceci a pour but de chercher à éviter de tomber dans la procédure plus lourde d'aménagement suscitée (niveau 2).

Une équipe API est constituée sur les deux sites de l'ESPE autour des coresponsables de parcours qui la coordonnent, pour assurer une écoute, dispenser les premiers conseils et prendre en charge les stagiaires en estimant le besoin, le tout dans le non-jugement et en toute confidentialité.

Le repérage met à contribution les tuteurs Education Nationale et ESPE notamment lors des visites, les référents des groupes de suivi des stages, la scolarité…

L'équipe des responsables de l'API se partage l'étude des cas repérés. Un entretien individuel peut être effectué avec les stagiaires en difficulté. Cette équipe propose une écoute attentive sans

jugement, hors procédure évaluative, destinée à mettre en évidence des besoins et des manques. S'en suivent des propositions de remédiation dans lesquelles le stagiaire et l'équipe d'API s'engagent (individualisation ponctuelle de la formation destinée à remédier aux difficultés pointées et reconnues). Parmi les pistes de formations complémentaires, citons les entretiens individuels en fonctions de besoins spécifiques avec des spécialistes (gestion de classe, posture, autorité, voix etc....), les visite(s) conseil spéciale(s) d'enseignants formateurs ESPE, la participation ponctuelle à 1 ou 2 cours hors Master en fonction des besoins et des possibilités (ex. une séance de l'UE « Voix » proposée en PPME durant les congés scolaires....), la participation à des ateliers proposés par les partenaires de l'ESPE.

Un strict principe de confidentialité est garanti (seuls sont informés les responsables de parcours et l'équipe d'API).

2.2. Le protocole d'accompagnement renforcé

En cas de difficultés plus importantes, une procédure d'alerte est déclenchée. En tant qu'employeur, le Rectorat, via les inspecteurs de l'éducation nationale pour le 1er degré et la délégation académique de formation (DAFOR) pour le second degré, coordonne l'ensemble du dispositif d'alerte et de suivi des stagiaires en difficulté. L'alerte et le suivi d'un stagiaire en difficulté donnent lieu à la formalisation d'un document spécifiant les modalités d'accompagnement. Un programme personnalisé d'aide et de remédiation est proposé au stagiaire en difficulté. Il consiste en un plan coordonné d'actions, conçues pour répondre aux difficultés du stagiaire, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et le bilan. Il est élaboré conjointement par l'équipe de circonscription (1er degré), la DAFOR (2nd degré) et l'ESPE, porté à la connaissance du stagiaire qui signe le document de suivi et s'engage dans les actions d'accompagnement proposées.

L'accompagnement mis en place peut prendre la forme :

- d'un tutorat renforcé, notamment par l'intervention des conseillers pédagogiques de circonscription et la désignation par l'IEN de circonscription ou l'IPR d'un conseiller supplémentaire qui travaille en collaboration avec le tuteur Education nationale et le référent ESPE ;

- de modules spécifiques de formation mis en place par l'ESPE, l'équipe de circonscription ou la DAFOR ;

- d'un guidage différencié de l'étudiant (pédagogie différenciée) lors de sa formation à l'ESPE ;

- de temps d'observation dans la classe d'enseignants expérimentés.

Dans tous les cas, les actions de remédiation sont mises en place et coordonnées par la mission formation ou la DAFOR, en concertation avec l'ESPE.

D. Les passerelles et les dispositifs d'insertion professionnelle

1. Passerelles et réorientation en licence de Sciences de l'éducation

Comme cela a déjà été mentionné, à l'étape L2, les quatre parcours L3 sont offerts à l'ensemble des étudiants, quel que soit leur établissement d'origine. Plusieurs licences professionnelles leurs sont aussi accessibles. L'idée est de faire de l'année de L2, une année de choix professionnel pour l'étudiant, accompagné par l'équipe pédagogique. Les passerelles d'un parcours de L2 vers tous les parcours de L3 (y compris les licences professionnelles) seront possibles après avis des équipes pédagogiques. À l'étape L3, le recrutement dans les différents parcours du Master mention Sciences de l'Éducation, lui aussi co-accrédité entre l'Unistra et l'UHA, et les masters mention MEEF est prévu sur le portail du MESR.

2. Passerelles et réorientation en Master MEEF

Pour les trois mentions MEEF 1er degré, 2nd degré et Encadrement éducatif, les étudiants peuvent solliciter une réorientation au cours de leur master MEEF. Ces demandes dûment motivées sont soumises aux responsables du parcours dans lequel l'étudiant est inscrit ainsi qu'aux responsables du parcours visé. Une analyse du parcours antérieur de l'étudiant ainsi que de ses motivations est opérée avant décision. Un avis favorable des responsables des 2 parcours (sortant et entrant) est requis pour autoriser la réorientation. Les réorientations sont mises en œuvre pour le début du semestre 2 (M1) ou du semestre 4 (M2) et non en cours de semestre, afin de permettre à l'étudiant de suivre les cours du nouveau parcours à partir d'un début de semestre et de garantir également la bonne mise en œuvre du processus de validation des connaissances.

Actuellement, à l'ESPE de l'Académie de Strasbourg, les réorientations des étudiants du Master MEEF Premier ou Second degré sont principalement de 3 types :

- des étudiants se dirigent de la mention MEEF 2nd degré vers la mention MEEF 1er degré,
- quelques étudiants de la mention MEEF 2nd degré ou de la mention MEEF 1er degré se dirigent vers un parcours d'enseignement en lycée professionnel au sein du Master MEEF 2nd degré (Enseigner les lettres-histoire géographie principalement),
- d'autres étudiants font le choix d'une insertion professionnelle hors Education Nationale. Ils se dirigent alors vers le parcours Encadrement de Missions Educatives et Sociales (EMES) au sein du Master MEEF « Encadrement éducatif ».

Dans le cadre du rapprochement ESPE / Faculté de sciences de l'éducation, ce principe sera généralisé aux quatre mentions : MEEF 1er et 2nd degrés, Encadrement éducatif et Sciences de l'éducation.

Tout parcours MEEF et Sciences de l'éducation → (Accord des équipes pédagogiques) → Tout parcours MEEF et Sciences de l'éducation

Le dispositif se veut le plus souple possible afin d'accompagner au mieux les étudiants dont le projet professionnel est mûri au cours de la formation ou qui se heurtent à l'échec aux concours de recrutement de l'Education Nationale.
Notons que les parcours EMES et PIMS de la mention MEEF Encadrement éducatif, et ce surtout en 2ème année, représentent une voie de réorientation privilégiée pour les étudiants des autres parcours MEEF de l'ESPE ayant échoué aux concours et ne souhaitant pas les repasser. Le parcours EMES a d'ailleurs été pensé dès l'origine comme un parcours qui pourrait accueillir les étudiants de l'ensemble des mentions MEEF désireux de se réorienter vers une insertion professionnelle hors concours Education nationale.
La possibilité de passerelles vers les parcours de la mention « Sciences de l'éducation » permettra d'enrichir les possibilités pour les étudiants devant se réorienter.

3. Les dispositifs liés à l'insertion professionnelle

L'insertion professionnelle figure au rang des principales missions de l'enseignement supérieur et il s'agit pour l'ESPE de s'inscrire dans la politique développée par l'Unistra à ce titre. Il s'agit évidemment de prendre en compte l'intérêt des étudiants et notamment le fait que tous ceux qui s'inscrivent dans les masters MEEF ne réussissent pas à s'insérer professionnellement par la voie d'un concours de l'Éducation Nationale. Par ailleurs, les masters MEEF, par les compétences qu'ils visent, pourraient permettre une insertion professionnelle hors de l'Éducation Nationale, même si pour trois des quatre mentions l'Education Nationale reste l'objectif premier.

Ainsi, la part des lauréats issus de notre ESPE au CRPE 2015 dans notre académie est de près de 80%, en comptant, en outre, les lauréats qui étaient inscrits à l'IUFM par le passé et qui ont tenté à nouveau un concours en 2015. Cette bonne proportion d'étudiants issus de l'IUFM/ ESPE parmi les lauréats du concours liée à une politique de recrutement importante ces dernières années ne doit pas occulter le fait que près de 50% des étudiants de la période 2010/2013 n'ont pas trouvé une insertion professionnelle grâce à un concours de l'Education Nationale et que les perspectives à venir risquent d'être moins favorables.

Le développement de l'insertion professionnelle à l'ESPE consiste dès lors à :

- sensibiliser les étudiants de licence aux prérequis exigés pour poursuivre les études en Master MEEF,
- à soutenir les étudiants de Master MEEF au cours de leur parcours,
- à les sensibiliser aux débouchés professionnels possibles hors Éducation Nationale,
- à accompagner les besoins de changements d'orientation en cours de cursus, et à mieux prendre en compte le devenir des étudiants en échec aux concours.

Dans son plan stratégique 2015/2016, l'ESPE s'est fixé comme objectif de concevoir un dispositif d'insertion professionnelle à plusieurs « leviers » : réorientations possibles vers la mention « Encadrement Educatif », parcours « Encadrement de Missions Educatives et Sociales (EMES) » ou « Pratiques, ingénierie et médiation sociale (PIMS) » ou autres masters Unistra ; propositions de stage de découverte de milieux éducatifs hors Éducation Nationale (M2 non admis, M1 volontaires...) ; information sur les métiers hors Éducation Nationale accessibles aux titulaires d'un master MEEF.

3.1. Description du dispositif mis en place

L'objectif principal est de préparer et accompagner l'insertion des étudiants qui n'y parviennent pas par la voie des concours. Il peut se décliner en trois axes :

- développer l'information en amont de la sortie de formation, dès la première année, notamment à l'issue des résultats d'admissibilité qui peuvent s'avérer révélateurs d'un choix d'orientation erroné, ainsi qu'au cours de la deuxième année, à destination des étudiants qui ont persévéré mais ne sont pas parvenus à satisfaire aux conditions exigées pour un recrutement de l'Education Nationale.
- accompagner les étudiants ayant suivi un cursus de préparation à l'enseignement et ayant renoncé à cette perspective, mais souhaitant néanmoins s'insérer dans le domaine éducatif, sans être (ou en tout cas sans se sentir) suffisamment formés pour se présenter dans de bonnes conditions sur le marché du travail.
- accompagner dès la fin de la deuxième année et au-delà de l'obtention du diplôme, les étudiants ne se destinant pas aux concours de l'Education Nationale ou y ayant renoncé et disposant d'une formation théorique a priori suffisante pour prétendre à un emploi éducatif dans un autre secteur et se retrouvant en difficulté pour trouver des débouchés professionnels correspondant à leur qualification.

3.2. Objectifs opérationnels et stratégies développées

Le premier aspect de la mise en œuvre de ce dispositif consiste à développer l'information des étudiants à plusieurs moments clés de leur scolarisation :

- dès la première année, à la fin du premier semestre et à l'issue des premiers résultats d'admissibilité,
- en M2 et notamment à la fin du cursus.

Le second et le troisième aspect nécessitent d'entreprendre la mise en œuvre d'un nouveau dispositif qui pourrait par exemple prendre la forme de la création d'une structure associative, portée notamment par d'anciens étudiants de différents parcours, notamment EMES et PIMS, qui ont réussi leur insertion professionnelle et qui ont déjà accepté le principe d'intervenir auprès de notre public. Il reposera également sur la mobilisation de professionnels extérieurs à l'ESPE, dans le cadre de la constitution d'un réseau qui aura à la fois pour vocation d'assurer une part de l'information prévue au ci-dessus, mais également de pouvoir participer à l'accompagnement des « sortants », soit lors de séances spécifiques organisées par l'ESPE soit par l'accueil en stage long (d'une durée d'au moins six mois). Ce stage pourrait avoir pour objectif soit de consolider de manière concrète les compétences acquises en master (ce serait le cas pour les titulaires du master Encadrement Educatif), soit de constituer une expérience conséquente (et déterminante) pour une réorientation.

En résumé, il s'agit de mener de front deux stratégies, basées d'une part sur le développement de l'information des étudiants avec l'aide de professionnels extérieurs à l'ESPE (et à l'Education Nationale) et d'autre part de rassembler ces professionnels dans un réseau fonctionnel venant en appui des personnels de l'ESPE et étant susceptible d'offrir des débouchés ou au moins des possibilités d'accompagnement à l'insertion, notamment sous forme de stages, aux anciens étudiants.

Il est à signaler que la constitution d'un tel réseau de partenaires pourrait faciliter l'engagement dans la recherche de certains de nos étudiants qui envisagent la poursuite d'études doctorales, notamment en offrant des contextes d'observation pour leurs travaux de recherche.

Un comité de pilotage, comprenant notamment le Directeur adjoint de l'ESPE chargé des études et des formations, le chargé de mission insertion, la responsable de la scolarité, plusieurs professionnels intervenants extérieurs, a été mis en place pour préciser les orientations du dispositif et en assurer le suivi.

Seul le premier axe a pour l'instant été mis en œuvre concrètement, avec un certain succès : les « journées de sensibilisation aux autres métiers de l'éducation » mobilisent de nombreux étudiants. Plusieurs anciens étudiants insérés professionnellement sont intervenus aux côtés de représentants de structures institutionnelles ou associatives, qui sont potentiellement de futurs employeurs. Les avis recueillis montrent que le dispositif répond bien à une attente forte des étudiants. Le réseau des professionnels partenaires de l'ESPE, qui était jusqu'ici embryonnaire, est en train de se consolider et de s'étoffer.

Les deuxième et troisième axes du projet font encore l'objet de réflexion et leur mise en œuvre sera progressive.

E. Les dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations

1. Le pilotage de la mention

Un directeur adjoint chargé des études et des formations a pour mission de piloter les enseignements, la gestion des services d'enseignement, de favoriser la concertation au sein des équipes plurielles et d'assurer la cohérence entre les différents sites. Il travaille en collaboration avec les responsables pédagogiques de mention et de parcours.

Chaque mention MEEF est sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur HDR qui assure le portage scientifique du diplôme. Le responsable de mention assure le portage scientifique, la présidence des jurys, l'organisation et le fonctionnement de la commission pédagogique.

Chaque parcours est sous la coresponsabilité d'enseignants-chercheurs et/ou d'enseignants.

Il s'agit de personnels de l'ESPE pour les mentions MEEF 1er degré et Sciences de l'Education. Pour la mention MEEF 2nd degré, chaque parcours est sous la coresponsabilité de deux à trois enseignants : un rattaché à l'ESPE et l'(les) autre(s) dans la (les) composante(s) disciplinaire(s) correspondante(s).

Sous le pilotage et la coordination de l'équipe de direction de l'ESPE, les responsables de parcours :

- assurent le fonctionnement de la commission pédagogique ;
- veillent au respect du fonctionnement et de l'organisation pédagogique du master MEEF premier degré, parcours polyvalent. Ils sont pour cela en interaction permanente avec tous les intervenants issus de l'ESPE, des autres composantes de l'Université de Strasbourg, des corps d'Inspection et des enseignants du premier degré intervenants dans le Master ;
- animent l'équipe pédagogique. Des rencontres entre les différents enseignants du master sont régulièrement organisées afin de faire le point sur la progression des étudiants, les lacunes à combler, les ajustements à opérer ;
- élaborent avec chaque responsable d'UE les modalités du contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances, les proposent au directeur adjoint et veillent également à la répartition des contrôles continus dans le semestre afin que cette répartition soit équilibrée dans le temps ;
- participent à l'organisation, en liaison avec les autres enseignants et les services de scolarité, des emplois du temps ;
- sont les interlocuteurs privilégiés des étudiants : ils organisent leur accueil, l'information, les accompagnent, les conseillent dans leur parcours, les accompagnent lors de la mise en place des contrats pédagogiques.

Les effectifs hors norme d'étudiants inscrits dans les Masters MEEF 1er et 2nd degrés et l'importance conférée aux stages ont amené à créer une fonction complémentaire : les **coordonnateurs pédagogiques**. Implantés sur les sites de Colmar et Strasbourg, ils ont pour mission :

- la coordination et la mise en stage au sein du Master, et les responsabilités des UE « contexte d'exercice du métier » intégrant les stages ;
- la coordination des interventions des différents acteurs de la formation (équipes plurielles ;
- la veille pour la cohérence et la continuité des contenus de formation et de leur articulation avec les stages.

En ce qui concerne le **pilotage de la formation**, des groupes de suivis associant enseignants ESPE, Education nationale, corps d'inspection, chefs d'établissement et direction ESPE se réunissent environ une fois par trimestre.

De même, concernant la mention MEEF 1er degré, des réunions entre la direction de l'ESPE, les responsables de diplôme, les IEN adjoints aux DASEN et les IEN en charge de la formation sont organisées une à deux fois par trimestre. Ces réunions ont pour but d'articuler le fonctionnement des équipes plurielles et de coordonner les actions liées à l'alternance. Avec la même fréquence, la direction de l'ESPE, les responsables des diplômes, les doyens de corps d'inspection du second degré et la déléguée académique à la formation des enseignants se concertent dans le but de coordonner le fonctionnement des équipes pédagogiques et de mettre en œuvre la formation en alternance pour les mentions MEEF 2nd degré et le parcours CPE de la mention « Encadrement éducatif ».

2. Les outils d'information et de concertation de l'équipe pédagogique

2.1. Les réunions de l'équipe pédagogique

A l'échelle de la mention, cinq à six réunions des coresponsables sont programmées dans les emplois du temps afin de permettre aux équipes de pilotage du Master de se réunir, de débattre, de coordonner les actions. Elles sont articulées autour de moments de transmission d'informations à tous, d'échanges, de débats avec le cas échéant prises de décisions collectives.

A l'échelle des parcours MEEF 1er degré « Enseignement bilingue français-allemand » et « Enseignement polyvalent » les forts effectifs de l'équipe pédagogique amènent à proposer des journées dites « **journées banalisées** » programmées dans les emplois du temps afin de permettre aux équipes pédagogiques des différents parcours de se réunir, de débattre et de coordonner les actions. Aucun cours n'est programmé lors de ces journées banalisées afin que l'ensemble des collègues intervenant dans la mention soit disponible. Certaines de ces rencontres concernent exclusivement les enseignants affectés à l'ESPE à plein temps ou à temps partagé. D'autres s'ouvrent à l'ensemble des membres de l'équipe plurielle notamment en fin d'année universitaire lorsqu'il s'agit d'opérer les bilans et de préparer l'année suivante ou lors des journées de rentrée universitaire. Enfin, il est parfois nécessaire de réunir spécifiquement les PEMF ou les MAT (maîtres d'accueil temporaire des étudiants de M1 ou de M2 non lauréats du CRPE). Il a été décidé, dans un souci de clarté et de cohérence, de systématiser les réunions/formations conjointes ESPE/services académiques à destination des PEMF, des tuteurs alors que par le passé chaque institution les réunissait séparément.

Pour les autres parcours, la structure resserrée de l´équipe permet plus de souplesse. Les équipes pédagogiques peuvent se réunir à leur initiative autant que de besoin. Le conseil des études institutionnalise ces rencontres même si cette modalité de fonctionnement ne remplace pas les échanges immédiats en cas de problème et les rencontres moins formalisées. Généralement les équipes d'enseignants sont composées des enseignants de la (ou des) composante(s) fortement impliquées dans le parcours et des enseignants affectés à l'ESPE à plein temps ou à temps partagé.

A ceci s'ajoute chaque année, deux journées de rencontre et de formation des tuteurs Education nationale. Ces moments permettent à l'équipe plurielle élargie aux tuteurs de coordonner les actions des différents protagonistes. Elles sont aussi l'occasion de travailler sur l'amélioration des pratiques (la visite, l'entretien, le rapport, les grilles d'évaluation, des éléments de didactique disciplinaires…).

2.2. Un Vade-mecum de la formation et du tutorat mixte à destination des étudiants fonctionnaires stagiaires

Un Vade-mecum de la formation et de l'accompagnement des étudiants - fonctionnaires-stagiaires est conçu chaque année conjointement par l'ESPE et les services académiques. Il détaille, d'une part, les orientations, les objectifs et contenus des dispositifs de formation à mettre en œuvre pour les personnels stagiaires et présente, d'autre part, les modalités du tutorat mixte mises en œuvre ainsi que les modalités de signalement et d'accompagnement des stagiaires en difficulté. Il précise les modalités de fonctionnement de l'année des fonctionnaires-stagiaires (organisation de la formation, gestion des absences, procédures de signalement…). Ce document conjoint services académiques – ESPE, adressé aux corps d'inspection, CPC, PEMF, enseignants de l'ESPE, tuteurs Education nationale et étudiants se veut clairement contribuer à développer une démarche qualité.

3. Deux structures ayant rôle de conseil de perfectionnement

Le COSP au niveau de la composante particulière qu'est l'ESPE et les conseils des études au niveau des parcours, jouent de façon complémentaire le rôle des conseils de perfectionnement attendus pour chaque diplôme.

3.1. Au niveau de l'ESPE : le COSP, Conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Il est composé de 24 membres :

- directeur de l'ESPE, membre de droit
- 3 directeurs de composantes ou unités de recherche
- 2 directeurs ou enseignants-chercheurs de structures de formation partenaires, suisses ou allemands
- 1 IA-IPR d'une discipline appartenant au domaine scientifique, technologique ou mathématique
- 2 IA-IPR d'une discipline appartenant au domaine des sciences humaines, des langues des arts ou lettres (dont la DAFOR)
- 1 IEN ET / EG
- 1 IEN du premier degré
- 1 chef d'établissement
- 1 enseignant d'un autre établissement d'enseignement supérieur
- 1 CPC
- 2 PEMF
- La directrice de la Maison pour la Science en Alsace
- 4 professeurs d'université dont un enseignant à l'ESPE
- 4 maîtres de conférences, ou PRAG, dont un enseignant à l'ESPE.

Conformément au décret n°2013-782 du 28 août 2013, la répartition des membres du COSP est la suivante : 25 % sont des représentants de l'Université de Strasbourg, 25% de l'UHA, 25% des personnalités extérieures désignées par le recteur et 25% des personnalités extérieures désignées par le Conseil d'Ecole.

Le COSP contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'école, propose et soumet à l'approbation du conseil d'école les grands axes de la recherche en éducation menée au sein de l'ESPE. Il définit les objectifs et les modalités des formations proposées par l'école supérieure, et accompagne leur mise en œuvre, après approbation du conseil d'école. Il accompagne et supervise la politique transfrontalière et internationale de l'école supérieure. Il participe à l'évaluation régulière des formations et de la recherche mises en œuvre dans l'ESPE. Il impulse et pilote des actions spécifiques favorisant l'innovation pédagogique et la prise en compte des difficultés des élèves. Il définit, en accord avec les instances de l'université et le conseil de l'école supérieure, la politique de recrutement d'enseignants et d'enseignants-chercheurs intervenant dans la formation dispensée.

3.2. Au niveau de chaque parcours : le conseil des études

Un conseil des études a été mis en place pour chaque parcours de la mention.

Les conseils des études comptent :

- des représentants des équipes pluricatégorielles (enseignants ESPE, corps d'inspection, CPC, PEMF, tuteurs éducation nationale),
- les délégués des étudiants,
- le directeur adjoint chargé des études et des formations.

Pour chaque parcours, les membres se réunissent 1 à 3 fois par année universitaire, principalement de décembre à mars, en vue d'établir un bilan intermédiaire de la formation et de proposer des actions éventuelles visant à améliorer la qualité de celle-ci.

4. Accompagnement à l'innovation : une cellule d'appui La Fabrique

Une directrice adjointe à l'innovation pédagogique, au développement des compétences, assure le pilotage et la coordination de la conception de formations visant à intégrer des innovations pédagogiques.

A ce titre, l'ESPE a intégré le CNIRE (Conseil National de l'Innovation pour la Réussite Educative) et a contribué à ses travaux, lors de ses deux dernières années de fonctionnement (2015/2016, 2016/2017).

La Fabrique, pôle d'innovation pédagogique et d'accompagnement dans un contexte numérique évolutif, est une cellule d'appui à l'Innovation et la formation des formateurs.

Elle est constituée d'un technicien en ingénierie pédagogique, d'un ingénieur d'études spécialiste de l'audiovisuel, de deux enseignantes bénéficiant chacune d'une décharge horaire (une docteure en SIC, une spécialiste en web design et arts appliqués).

C'est un espace de réflexion, « incubateur » d'une ingénierie pédagogique qui **observe et analyse les usages du numérique dans la pratique enseignante pour en réfléchir l'intégration**.

La Fabrique a permis l'émergence d'une communauté de partage de compétences, qui mutualise les ressources, les contenus de formation, les démarches pédagogiques et les pratiques d'évaluation.

La Fabrique assure :

- Un soutien aux collègues dans le développement de leurs compétences et dans l'accompagnement de projets innovant, et plus particulièrement pour apprendre à enseigner dans un environnement numérique. Il s'agit de conforter l'usage du numérique au service de l'enseignement et des apprentissages :
  - découvrir, exploiter, maîtriser les outils numériques au service de l'innovation pédagogique (plateforme pédagogique, outils collaboratifs, …)
  - réfléchir les stratégies d'enseignement dans un environnement numérique
  - favoriser la créativité pédagogique.

Ce soutien prend la forme de :

1. Un plan de formation de formateurs, construit sur le principe de la "fusée" à trois étages successifs qui permettent d'introduire, d'approfondir pour être en mesure de construire (formation hybride, en présentiel ou mini ateliers).

2. L'accompagnement personnalisé d'enseignants ou d'équipes,
3. Le suivi de projets,
4. L'animation d'ateliers réflexifs,
5. L'espace d'expérimentation (salle spécifique dédiée à l'innovation pédagogique).

- De la production de ressources
  - Webdocumentaires
    - Apprendre autrement en classe inversée
    - Apprendre avec des tutoriels
    - Apprendre avec le numérique : le quotidien d'une école primaire
    - Apprendre et enseigner avec une tablette
    - Apprendre et enseigner dans les mondes virtuels
  - Films documentaires
  - Jeux éducatifs
  - Corpus de notions

- Un soutien aux enseignants dans le cadre de la production et de la diffusion de ressources au service de l'enseignement, de la formation et de la recherche.
- Un soutien aux étudiants dans la conception et construction de projets innovants.
- Un accompagnement des personnels administratifs dans le cadre de l'évolution des pratiques professionnelles.

Depuis deux ans, un appel à projets innovants a été lancé auprès de l'ensemble des collègues. Quelques projets de dispositifs de formation innovants ont été expérimentés.

Un premier hackathon pédagogique « exploiter/détourner le numérique pour FABRIQUER des outils pédagogiques pour la classe » a été réalisé cette année et reconduit en 17/18.

F. La mise en œuvre de la démarche qualité

1. <u>Les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants</u>

1.1. Un dispositif commun à toutes les composantes de l'Université de Strasbourg

Un dispositif d'évaluation des formations a été mis en place par l'Université de Strasbourg conformément à une Charte et à un Guide pratique de l'évaluation des formations par les étudiants votés au Conseil d'Administration du 25/01/2011.

« *La démarche de l'université de Strasbourg en matière de qualité des formations s'inscrit résolument dans le contexte de la construction de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur et dans le respect des arrêtés nationaux relatif à la licence et au master. […] La participation des étudiants au management de la qualité par le biais d'enquêtes figure parmi les exigences de la démarche. Ces enquêtes visent à accueillir les appréciations qu'ils portent sur les différents volets*

de leur formation et à attester du respect des procédures » Extrait de la charte de l'évaluation des formations par les étudiants de l'Université de Strasbourg (25/01/2011).

Chaque année, chaque étudiant de master MEEF est invité à répondre en ligne à un questionnaire via un mail qui lui est transmis sur son adresse @etu.unistra.fr.

Ce questionnaire comprend des questions communes à toutes les formations et des questions adaptées aux masters MEEF. Il permet à l'étudiant de s'exprimer sur les éléments de formation suivants :

- Programmes
- Accompagnement pédagogique
- Modalités d'évaluations des connaissances
- Accès à l'information
- Ressources documentaires
- Ressources matérielles
- Locaux
- Information - Accueil (pour les étudiants de 1ère année)
- Professionnalisation (pour les années diplômantes)

Depuis la création de l'ESPE tous les étudiants des 3 mentions MEEF (1er, 2nd degré et CPE) ont été questionnés sur l'évaluation des formations.

1.2. Des dispositifs complémentaires mis en place par l'ESPE

En plus de ce dispositif mis en place pour l'ensemble des composantes de l'Université, l'ESPE a souhaité cibler à la fin du premier semestre 2014/2015 les **étudiants fonctionnaires-stagiaires** de masters 2 MEEF pour avoir leur point de vue sur la construction et le développement de leurs compétences professionnelles en lien avec les contenus de formation. Pour cette 1ère promotion d'étudiants fonctionnaires-stagiaires, nous avons souhaité personnaliser un **questionnaire spécifique** à cette catégorie d'étudiants afin de pouvoir être réactifs dès l'année 2015/2016 notamment en réajustant les contenus de formation.

Nous les avons interrogés pour savoir en quoi les contextes de formation (école/établissement et ESPE) étaient favorables à la construction et au développement de leurs compétences professionnelles (cf. le Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation). Les axes de questionnement gravitaient autour de :

- l'école/l'établissement : les temps d'observation et d'échanges avec leur tuteur / les temps d'échanges avec la communauté éducative.

- l'ESPE : les différentes Unités d'Enseignement (UE) de la formation disciplinaire professionnelle / le tronc commun / l'initiation à la recherche / la langue étrangère.

Pour évaluer l'impact et l'efficacité de cette formation, nous les avons invités à préciser sur une échelle de 1 à 4 leur appréciation du contexte de formation, tel qu'ils le vivaient, comme étant favorable au développement des compétences professionnelles attendues (4 étant le niveau le plus élevé - NSP pour sans avis). Les taux de réponse (69%), ainsi que la richesse des réponses données (notamment pour les questions ouvertes), ont permis de collecter et de transmettre au COSP et au conseil des études de nombreuses données exploitables et constructives.

1.3. En complément, des représentant d'étudiants réunis régulièrement

Le directeur adjoint et les responsables de parcours réunissent deux fois par an les délégués des étudiants pour faire le point sur l'année en cours et préparer les séances des conseils des études.

2. Exploitation des données et actions de remédiation

Le traitement statistique des questionnaires garantit l'anonymat des réponses. Le traitement statistique des réponses aux questionnaires est restitué à la direction de l'ESPE, aux responsables de formation, aux conseils des études ainsi qu'au COSP de l'ESPE. Ces instances analysent les résultats, proposent un plan d'actions sur les points à améliorer et assurent le suivi des résultats pour mesurer l'impact des actions mises en œuvre entre deux campagnes d'évaluation. Le COSP participe activement à l'exploitation des données. L'analyse des évaluations des formations et des maquettes par le COSP l'amène chaque année à formuler un certain nombre de préconisations qui fixent un cadre général et qui sont soumises à la direction, aux conseils des études et aux équipes pédagogiques. Peuvent être ainsi envisagés :

- des réajustements de contenus d'enseignements
- des réajustements et modifications des modalités d'évaluation
- des réajustements ou refontes des maquettes…

Les taux de réponse aux enquêtes ainsi que la richesse des réponses données (notamment pour les questions ouvertes) permettent de collecter et de transmettre au COSP et au conseil des études de nombreuses données exploitables. Les commentaires et observations ont notamment permis de bien comprendre les problématiques que les étudiants, notamment les étudiants fonctionnaires-stagiaires, rencontraient. Les rencontres avec les délégués ont permis de cerner concrètement les difficultés qu'ils exprimaient. Leurs points de vue ont été partagés avec tous les partenaires et ont facilité certaines évolutions.

3. Deux éléments supplémentaires de la démarche qualité

A compter de la rentrée 2018, un processus va venir s'insérer dans la démarche d'ensemble et compléter le travail qui s'accomplit du COSP vers les conseils d'études (conseils de perfectionnement) et retour.

Il va s'agir de partir des descriptifs de contenus des Unités d'Enseignement (constitution d'une forme de « syllabus » à partir des plans de cours, des bibliographies et des modalités pédagogiques) pour établir un lien plus précis avec les indications issues de l'évaluation des formations. En d'autres termes, les résultats des évaluations des formations seront d'abord analysés en réunion de co-responsables de parcours MEEF, puis au sein de chaque équipe de parcours, de manière à être rapprochés des contenus d'enseignement et des modalités pédagogiques précises. Dès lors, les mesures correctives, les ajustements devront se traduire effectivement dans les descriptifs d'enseignement qui deviendront ainsi plus évolutifs dans une visée d'amélioration de la formation.

D'autre part, le réseau ESPE a mis au point un référentiel de la qualité des formations en master MEEF dans les ESPE dans une logique de renforcer les démarches qualité. Un travail d'identification des enjeux essentiels liés à la formation a été entrepris ainsi que de caractérisation de références (critère retenus) et de référés (indicateurs – observables/données factuelles). L'ESPE de l'Académie de Strasbourg envisage résolument de se servir de ce document comme point d'appui méthodologique dans sa démarche de construction d'un outil d'évaluation des formations et dans le développement d'une démarche qualité.

G. Les moyens administratifs et techniques (secrétariat, etc.) à l'appui des formations

A l'ESPE, c'est le Pôle Pédagogique qui est chargé de la mise en œuvre administrative des formations. Il comprend les bureaux de scolarité dédiés à la gestion des masters MEEF 1er degré, 2nd degré, Encadrement Educatif, autres formations et un bureau assurant les missions transversales d'appui, tels que le suivi des services d'enseignement, le suivi et la modélisation de l'offre de formation et l'élaboration des documents de cadrage. Le Pôle Pédagogique est implanté sur 2 sites : Strasbourg et Colmar et compte 13.7 ETP.
Pour la mention MEEF 2nd degré, les composantes assurent la gestion administrative des matières dont elles ont la responsabilité pédagogique. A ce titre, elles sont chargées de l'organisation des enseignements correspondants et de la saisie des notes. Au total, pour l'ensemble des parcours de cette mention, cela représente 1.78 ETP.
Dans le cadre du rapprochement de l'ESPE et de la Faculté de sciences de l'éducation, le service scolarité de la Faculté de sciences de l'éducation rentrera dans le périmètre fonctionnel du Pôle pédagogique dès la rentrée 2017, avec comme perspective la fusion des deux services à la rentrée 2018. Actuellement, il compte 3 ETP.

3.3 Positionnement dans l'environnement

A. Positionnement de l'offre de l'ESPE dans l'offre globale de formation des établissements intégrateur et partenaire

L'ESPE de l'académie de Strasbourg assure une formation aux métiers de professeur des écoles, de professeur des collèges et lycées, de professeurs de lycées professionnels et aux métiers de l'encadrement éducatif. Cette formation s'inscrit dans la continuité d'une longue tradition de l'académie, lieu de création de la première Ecole normale dès 1794, et dans une dynamique de réussite qui permet d'obtenir de bons résultats aux concours de recrutement des premier et second degrés.
La création de l'ESPE a renforcé la cohérence des actions de formation conduites sur les quatre sites (Strasbourg, Sélestat, Colmar et Mulhouse) et par les deux universités (Université de Strasbourg et Université de Haute Alsace), grâce à une politique de site réaffirmée. On peut rappeler que cette politique de site comprend l'alliance de l'UHA et de l'Unistra, et intègre une articulation plus fine des missions des universités et du rectorat dans le domaine de la formation. De ce fait, la mise en œuvre des formations est portée conjointement par des enseignants et enseignants-chercheurs de l'Unistra et de l'UHA et des personnels de l'académie.

L'ESPE porte toutes les mentions et tous les parcours du master MEEF pour l'Université de Strasbourg et pour l'Université de Haute Alsace. Ce portage unique implique une organisation interne de l'Ecole permettant aux différents partenaires de trouver leur place dans les formations aux métiers de l'enseignement, et d'exercer une part des responsabilités dans l'organisation des différents parcours.
La mention MEEF 1er degré comprend deux sites de formation (Strasbourg et Colmar). Le Rectorat et les directions des services de l'éducation nationale sont associés régulièrement aux réunions de travail de la mention.
La mention MEEF 2nd degré et Encadrement éducatif comprend deux sites de formation (Strasbourg/Unistra et Mulhouse/UHA). 17 parcours sont proposés à Strasbourg (Unistra), un parcours est proposé à Mulhouse (UHA) et un parcours est proposé à Mulhouse et Strasbourg. Le Rectorat est associé régulièrement aux réunions de travail de ces mentions.
La dynamique partenariale initiée en 2011 entre l'Université de Strasbourg et l'Université de Haute-Alsace permet une gestion cohérente et organisée de la formation au sens où les étudiants peuvent s'inscrire dans l'une ou l'autre des universités en fonction du parcours disciplinaire envisagé et des parcours proposés dans chacun des établissements.

La spécificité de l'académie de Strasbourg et les besoins de recrutement de professeurs capables d'enseigner en langue allemande justifient la mise en place de parcours de formation spécifiques.
Une attention particulière est portée aux cursus bilingues en lien avec le recrutement d'enseignants de la voie bilingue paritaire (12 heures en français et 12 heures en allemand). Les autres élèves du 1er degré bénéficient tous d'un enseignement extensif de l'allemand à raison de 3h par semaine.
Dans le second degré public, des collégiens suivent un cursus bilingue, des lycéens poursuivent en Abibac. Tous les collèges de l'académie de Strasbourg proposent la possibilité à leurs élèves de bénéficier d'un enseignement bilangue (allemand – anglais).
Cette spécificité se traduit notamment :

- dans le premier degré, par l'ouverture d'un concours spécifique bilingue d'où le parcours correspondant ;
- dans le second degré, par des besoins de recrutement dans les disciplines non linguistiques qui concernent principalement les disciplines mathématiques, histoire-géographie et sciences d'où le DU « Enseigner sa discipline en langue allemande ».

B. Les modalités du partenariat avec l'académie

Une convention entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg décline les objectifs et les modalités de collaboration entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg concernant la formation des enseignants et des personnels d'éducation dans l'académie de Strasbourg.
Cette convention cadre est complétée par une convention annuelle de financement destinée à valoriser la voie bilingue, l'enseignement extensif de l'allemand et l'enseignement disciplinaire en langue allemande.

C. La politique de partenariat de l'ESPE

La rénovation de la formation des enseignants passe également par des coopérations à penser dans la durée avec diverses associations contribuant à l'action de l'Ecole ou de structures notamment culturelles. Ces coopérations ne se justifient pas simplement parce que la loi les demande, mais parce que ces différents partenaires font partie du quotidien de l'action des enseignants et des éducateurs et concourent avec eux à l'éducation des enfants, aux différentes communautés éducatives. Par ailleurs, certains mouvements peuvent utilement contribuer à l'innovation pédagogique comme ils ont pu le faire par le passé.

Dans ce contexte, une convention (voir annexe) a été signée en septembre 2015 avec les représentants régionaux du Collectif des Associations Partenaires de l'École (CAPE) avec pour objectif l'intervention de ces associations dans certains modules d'enseignement du master.

De la même manière, et également pour une mise en œuvre en 2015-2016, ont été formalisées quatre coopérations avec des institutions culturelles sous forme de conventions ou de notes d'intentions (voir annexe) : « Pôle Sud » (danse), le Théâtre National de Strasbourg (théâtre), le Centre de formation des musiciens intervenants (CFMI-Unistra), et la Haute Ecole des Arts du Rhin (arts visuels) sont désormais des partenaires de l'ESPE dans un double objectif : contribuer à la formation des étudiants et stagiaires de l'ESPE pour ce qui a trait à l'élaboration et la conduite des Projets d'éducation artistique et culturelle en classe (PEAC) ; développer les activités culturelles sur les sites principaux de l'ESPE.

Cette politique de contractualisation des partenariats s'est traduite par des actions concrètes au sein du Master 1er degré dès la rentrée 2015. Les partenaires font désormais partie des équipes plurielles notamment pour ce qui concerne la formation à la conduite de projets interdisciplinaires des stagiaires du 1er degré. Ainsi, au Semestre 2, un cycle de conférences ayant pour objectif l'ouverture professionnelle et culturelle est proposé. Chaque étudiant suit 4 à 5 conférences parmi une offre proposée. Les partenaires de l'ESPE s'inscrivent dans cette offre. Dans le cadre des enseignements qui leurs sont dispensés, les étudiants peuvent être amenés à avoir certaines

séances du master décloisonnées dans des structures partenaires. Citons, à titre d'exemple, des séances liées à l'EPS et à l'activité danse qui ont été animées par des artistes de « Pôle sud » in situ. Au Semestre 4, l'UE « interdisciplinarité et pédagogie de projet » a pour objet de développer les capacités à articuler les disciplines enseignées à l'école primaire et donc l'interdisciplinarité, à permettre à l'étudiant de développer une pédagogie de projet. Une liste de thématiques pouvant porter sur les 3 cycles est proposée (« éduquer à… », « projet artistique et culturel », « vivre ensemble », « maîtrise de la langue », …). L'étudiant choisit un cycle et une thématique. Les associations du CAPE proposent des thématiques, animent les séances en collaboration avec les autres membres des équipes plurielles et participent aux évaluations. Ainsi ce partenariat s'incarne dans une collaboration effective entre les enseignants de l'ESPE et les membres des associations ou structures culturelles précitées. L'objectif est d'étendre cette collaboration aux deux autres mentions MEEF et à la licence.

Enfin, en 2014-2015 a été formalisé un partenariat sous forme d'une note d'intention (voir annexe) entre l'ESPE et la Maison pour la Science en Alsace (MSA, rattachée au Jardin des Sciences de l'Unistra) : cette collaboration régit le travail de formateurs partagés entre les deux composantes, l'ouverture et l'animation d'un centre satellite de la MSA sur le site ESPE de Colmar, des projets communs en formation des formateurs en lien avec les apports de la recherche.

En ce qui concerne la mention Encadrement éducatif, aux éléments précédemment cités il convient d'ajouter :

- l'offre du parcours EMES qui sollicite de nombreux professionnels d'origines variées pour une part importante. Ainsi un partenariat pérenne est établi avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ce partenariat passe par des interventions régulières des professionnels de la PJJ dans la formation et l'accueil d'étudiants en stage dans diverses structures. Un partenariat de même type a été établi avec l'Eurométropole de Strasbourg. Il conviendra d'entrer dans une logique de conventionnement pour ces partenariats solidement ancrés dans le parcours.

- l'offre du parcours PIMS qui est construite avec des partenaires tels que l'ESTES (Ecole Supérieure du Travail Educatif et Social) de Strasbourg, l'ASTU, Actions citoyennes interculturelles et le Centre socioculturel du Marais à Schiltigheim. Des conventions régissent ce partenariat.

D. Recherche à l'ESPE : Liens formation – recherche et actions structurantes

1. Liste des laboratoires de l'Unistra et de l'UHA en appui aux formations sur les sites de l'ESPE, affiliés ou non au GIS « Education et Formation » (GIS E & F)

« GIS » : Cet acronyme signale chaque fois que l'unité de recherche est membre du Groupement d'intérêt scientifique « Education et Formation » à l'origine duquel se trouve l'ESPE dans la visée du développement de recherches en éducation. Voir plus loin à ce sujet.

Laboratoires	Formations appuyées par les laboratoires	Membre du GIS
Domaine SHS		
EA 2310 Laboratoire Interuniversitaire de Sciences de l'Education et de la Communication (LISEC)	MEEF premier degré, MEEF encadrement éducatif, MEEF pratiques et ingénierie de la formation – *GIS*	Oui
EA 4440 Laboratoire de Psychologie des Cognitions (LPC)	MEEF premier degré en particulier et formation commune des enseignants – *GIS*	Oui
EA 1337 Configurations Littéraires	Enseigner les lettres, Enseigner les lettres-histoire géographie, Enseigner les lettres-langues vivantes	Non
EA 3094 Centre d'analyse des rhétoriques religieuses de l'Antiquité (CARRA)	Enseigner les lettres, Enseigner les lettres-histoire géographie, Enseigner les lettres-langues vivantes	Non
EA 3071 Laboratoire Subjectivité, Lien Social et Modernité (SuLiSoM)	MEEF premier degré en particulier, parcours ADE des MEEF 1er et 2nd degrés, formation commune	Oui
EA 1339 Linguistique Langue Parole (LiLPA)	Enseigner l'allemand Enseigner les lettres, Enseigner les lettres-histoire géographie, Enseigner les lettres-langues vivantes, MEEF 1er degré (parcours polyvalent et bilingue)	Oui
EA 2325 Savoirs dans l'espace anglophone : représentations, culture, histoire (SEARCH)	Enseigner l'anglais	Non
ILLE (Institut de Recherche en Langues et Littératures Européennes (EA 4363),	Université de Haute Alsace-Mulhouse	Non
EA 4376 Culture et histoire dans l'espace roman (CHER)	Enseigner l'espagnol	Non
EA 3402 Approches Contemporaines de la réflexion et de la création artistiques (ACCRA)	Enseigner les arts plastiques, Enseigner le design et les arts appliqués, Enseigner l'éducation musicale	Oui
EA 1342 Sport et sciences sociales	Enseigner l'éducation physique et sportive	Non
UMR 7011 Laboratoire Image et Ville (LIVe)	Enseigner l'histoire-géographie	Non
EA 2326 CREPhAC Centre de recherches en philosophie allemande et contemporaine	Enseigner la philosophie	Non

EA 3436 CRESAT Centre de recherche sur les économies, les sociétés, les arts et les techniques (CRESAT)	Enseigner la documentation	Oui
EA 1334 Centre de Recherches et d'Etudes en Sciences Sociales (CRESS)	MEEF premier degré, MEEF encadrement éducatif, MEEF pratiques et ingénierie de la formation	Non
Domaine Droit Economie Gestion		
UMR 7522 BETA (Bureau d'Economie Théorique Appliquée)	Enseigner l'économie gestion, Enseigner les sciences économiques et sociales	Non
Domaine Sciences		
Laboratoire de Chimie Moléculaire de l'Etat Solide UMR 7140	Enseigner la physique chimie	Non
UMR 7501 IRMA Institut de Recherche de Mathématiques Avancée et IREM Strasbourg	Enseigner les mathématiques	Non
CNRS UPR 3212 Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives	Enseigner les sciences de la vie et de la terre	Non
EA 3424, Institut de recherches interdisciplinaires sur les sciences et la technologie (IRIST)	MEEF premier degré	Oui

Laboratoires hors Unistra auxquels sont affiliés les enseignants-chercheurs ou formateurs chercheurs de l'ESPE :
C3S - EA 4660 Laboratoire EA Culture, Sport, Santé, Société - Université de Franche-Comté
CHArt - EA 4004 Cognitions Humaine et Artificielle - Université Paris Ouest Nanterre La Défense
CHCSC - EA 2448 Centre d'Histoire culturelle des sociétés contemporaines - Université de Versailles St Quentin en Yvelines
ICAR - UMR 5191 Interaction - Corpus - Apprentissage - Représentations - Université LYON II
LDAR - EA4434 Laboratoire de Didactique André Revuz - Université Paris Diderot (enseigner la Physique Chimie)

Quarante enseignants-chercheurs sont désormais affectés à l'ESPE. Ils sont rattachés à 12 laboratoires de recherche de l'UNISTRA et à 5 laboratoires hors Unistra. 1/3 des enseignants-chercheurs est rattaché au LISEC (Laboratoire Interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication, EA 2310). Trois laboratoires accueillent chacun 3 enseignants-chercheurs de l'ESPE (EA 1337 Configurations Littéraires, EA 3402 Approches Contemporaines de la réflexion et de la création artistiques, EA 1339 Linguistique Langue Parole).
Plusieurs maîtres de conférences ont passé leur HDR dans les 5 dernières années, portant à 11 le nombre de MCF HDR affectés à l'ESPE.

2. Les liens formation-recherche au sein des formations

Ils se sont développés grâce à plusieurs leviers :

1. formation de formateurs à l'encadrement de mémoires de recherche par des enseignants-chercheurs titulaires d'HDR permettant de mieux définir l'exigence d'un mémoire de master,
2. soutien financier à la participation des enseignants du second degré à des congrès de recherche ou à des formations de formateurs centrées sur la recherche (direction adjointe à la recherche et à la vie scientifique),
3. veille scientifique portant sur la recherche internationale en éducation et formation (didactiques disciplinaires, tronc commun, etc.)
4. demande de bibliographies mentionnant des publications scientifiques récentes pour l'ensemble des cours.

Les enseignants -chercheurs de l'ESPE sont membres pour l'essentiel des laboratoires d'appui des mentions, certains de ces enseignants-chercheurs ont obtenu des contrats d'initiative d'excellence (IDEX) ayant pour objet le champ de l'éducation et de la formation.
Cependant, les écoles doctorales de ces laboratoires ne sont pas associées à la mention, cette dimension restant à développer.

Suite aux retours de l'HCERES concernant le mémoire et la temporalité de l'initiation à la recherche, nous précisons que la nature et la place du mémoire de master au sein des masters ont largement évoluées depuis la création de l'ESPE. Concernant le master MEEF 1er degré, il est actuellement positionné au cours du M2, permettant de l'ancrer dans les problématiques de terrain. Pour les masters MEEF 2nd degré, le positionnement du mémoire est variable, certaines disciplines créditant du travail de recherche dès le S1 du M1.

Comme précisé plus haut, il conviendra de relancer la question de la place de la recherche et du mémoire dans les masters MEEF qui selon les parcours débute dès le M1 ou seulement en M2. Néanmoins, la question de l'initiation à la recherche en Master MEEF a été sujet d'abondantes discussions, parfois de tensions. Légitimement, les composantes partenaires de l'ESPE mettent en avant leurs spécificités et insistent pour qu'un modèle unique ne soit pas imposé. Conséquemment, la temporalité et la nature de l'initiation à la recherche et les modalités d'encadrement continuent à varier sensiblement. Au final, les pratiques restent hétéroclites d'un parcours à l'autre même si des points de convergence ont émergé au long de ces deux années. Les acteurs des mentions ont conscience qu'il faudra aller plus loin dans les discussions et les choix stratégiques dans le cadre de l'offre de formation 2018/2023 et l'ESPE doit œuvrer avec beaucoup de prudence pour ne pas raviver d'anciennes crispations.

Cependant la modification des maquettes pour la nouvelle offre de formation de formation devrait permettre de lier davantage l'ensemble des enseignements à une démarche méthodologique liée à la recherche (p.ex. recherche documentaire, analyses de texte).

D'une façon générale, le lien recherche-formation doit être renforcé, en particulier par l'étayage des contenus d'enseignement sur la recherche.

3. La structuration et le développement de la recherche en éducation

La recherche en éducation et formation au sein de l'ESPE est structurée autour de trois pôles :

3.1. Un pôle vie scientifique pour lequel est dédiée une direction adjointe « vie scientifique et recherche ».

3.1.1. Le pilotage de la vie scientifique

La Commission de la vie scientifique et la recherche de l'ESPE est chargée de préciser les priorités pour la vie scientifique et de définir les critères utiles à la répartition des crédits alloués. Cette commission est composée d'une dizaine de personnes, selon les deux critères suivants : représentativité des différents groupes ou équipes de recherche et représentativité des différentes catégories (professeurs, maîtres de conférence et chercheurs non statutaires). Un représentant du COSP est associé à la commission.

3.1.2. Le soutien aux activités de la vie scientifique

Il se décline en :

- soutien scientifique, veille informative (informations sur les colloques, programmes de recherche, publications...) ;

- soutien financier, pour les inscriptions et les déplacements à colloques ou séminaires, ainsi que l'aide à la publication en particulier ou à l'organisation de manifestations scientifiques ;

- soutien en heures du référentiel enseignant : l'équivalent de 5 000 € annuels en heures de référentiel pour les chercheurs enseignants non enseignants-chercheurs pour réaliser des

recherches au sein du GIS en réponse à des appels à projets,
- soutien logistique, pour l'organisation de manifestations scientifiques ou de la venue des conférenciers invités.

Ceci vise à soutenir les recherches qui s'inscrivent dans le champ de l'éducation et de la formation et qui sont représentées marginalement au sein des unités de recherche (p.ex. recherches en didactique des disciplines). Il s'agit également de soutenir les recherches des PRAG docteurs au sein de l'ESPE.

3.2. Un GIS « éducation et formation » piloté par l'ESPE.

Le GIS (Groupement d'intérêt scientifique « Education et Formation ») fédère des unités de recherche et instituts réalisant des recherches dans le champ de la formation et de l'éducation à l'échelle du site alsacien (UHA et Unistra). Ce GIS permet d'officialiser et de formaliser des collaborations entre unités de recherche (y compris des unités ou instituts où il n'y a pas d'enseignant-chercheur de l'ESPE, comme par exemple la Maison pour la Science en Alsace), et vise également, au travers de nouvelles collaborations, à promouvoir de nouveaux développements de la recherche en éducation sur le site des universités alsaciennes.
Ainsi le GIS constitué se fixe pour objectifs principaux : rendre visibles les recherches en éducation réalisées au sein de l'Unistra et l'UHA dans différents laboratoires et équipes d'accueil ; être un incubateur de recherche interdisciplinaire ; irriguer la formation par la recherche pour favoriser l'accompagnement des enseignants (tous degrés confondus) et du personnel éducatif pour leur entrée dans le métier.
La direction du GIS est actuellement portée par la directrice adjointe à la recherche de l'ESPE, l'ESPE étant le gestionnaire financier pour l'ensemble des équipes.

Deux appels d'offre « recherche » ont été lancés en mai 2016 et décembre 2016. Les recherches ainsi soutenues ont un caractère pluridisciplinaire et doivent ensuite irriguer la formation dans les masters portés par l'ESPE.

Intitulés des projets retenus :

- Littéracies des sciences, de la maternelle à l'université ;
- Les réponses des ESPE aux difficultés des enseignants débutants : Etude des dispositifs de prévention du décrochage professionnel des enseignants débutants du 1er degré ;
- Pratiques artistiques dans l'enseignement des sciences ;
- Favoriser le développement de la conscience morphologique des élèves dyslexiques par un programme d'enseignement pour remédier à leurs difficultés de lecture ;
- Jugement de soi et compétences scolaires des enfants avec autisme ;
- Lire et comprendre à l'école élémentaire : singularité, pluralité et collectif.

Les résultats des premiers projets seront publiés dans le courant de 2018.

Il est à noter que par ailleurs plusieurs enseignants-chercheurs ont obtenu dans les 4 dernières années des contrats d'initiative d'excellence (IDEX) ayant pour objet le champ de l'éducation et de la formation (1 IDEX doctorant, 3 IDEX recherche-attractivité).

3.3. Un troisième pôle structurant la recherche au sein de l'ESPE est en cours de constitution pour la période 2018-2022.

Dans la perspective d'un futur appel à projets attendu à l'automne dans le cadre du PIA3 pour le déploiement d'un d'Institut de recherches en éducation Grand Est), l'ESPE de l'Académie de Strasbourg a initié sur le territoire du Grand Est la constitution d'un groupe de travail associant les ESPE des académies de Nancy, Reims et Strasbourg ; les rectorats des trois académies et quatre universités (UHA, Unistra, Université de Lorraine, Université de Reims Champagne Ardennes).
Pour être en mesure de répondre à un futur appel du PIA 3, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé dans le Grand Est en juin 2017 permettant de faire le point sur les forces en présence et de déterminer les thématiques émergentes qui pourraient structurer le futur institut de recherches, qui pourrait être porté par le GIS « éducation et formation » sur le territoire du Grand Est.

Le futur Institut se fondera ainsi sur l'actuelle participation des chercheurs de l'ESPE à des projets impliquant les professionnels de l'éducation et de la formation (p.ex. projets « La psychologie et les neurosciences au service de l'apprentissage » au sein des LÉA ; « Incubateur académique des projets numériques » ; contrat doctoral IDEX « transition CM2-6° des élèves avec autisme », etc.) et sur l'émergence de nouveaux projets en réponse aux besoins exprimés par les équipes de professionnels de l'enseignement et de l'éducation. Voir en annexe l'appel à manifestation d'intérêts.

E. Les partenariats internationaux

1. Les accords dont bénéficie l'ESPE

Parmi les 82 accords interuniversitaires dont bénéficie l'ESPE en tant que composante de l'Université de Strasbourg, les plus actifs sont les accords Erasmus études (11 accords), notamment avec des institutions germanophones (l'Universität Hambourg, le Pädagogische Hochschule de Karlsruhe, l'Universität Koblenz-Landau et le Pädagogische Hochschule Tirol), ainsi que l'accord suisse études avec le Pädagogische Hochschule Thurgau.
En plus de la mobilité rendue possible par ces accords, l'ESPE poursuit une politique de soutien aux étudiants désireux de faire un stage court professionnel à l'étranger. Dans ce cadre, le développement de partenariats avec des établissements scolaires (notamment avec le lycée français de Zurich, le lycée franco-allemand de Freiburg et l'école franco-allemande de Stuttgart) a été privilégié. L'adhésion de l'ESPE à l'Association Comenius, réseau européen d'instituts de formation d'enseignants, nous a ouvert d'autres portes permettant des mobilités professionnelles de courtes durées en Europe.

2. Un cursus d'excellence à soutenir : le cursus intégré pour la formation franco-allemande de professeurs des écoles

Le cursus intégré pour la formation franco-allemande de professeurs des écoles organise la formation initiale commune d'enseignants français et allemands, en alternance entre la France et l'Allemagne. Les institutions partenaires sont l'Université de Haute-Alsace de Mulhouse et la Pädagogische Hochschule de Freiburg pour la première phase de la formation qui correspond à la licence, puis l'ESPE (site de Colmar) et les Seminare für Didaktik und Lehrerbildung à Lörrach et à Offenburg, pour la deuxième phase de la formation. La seconde phase vise à obtenir le master MEEF délivré par l'Université de Strasbourg et à préparer les recrutements dans les systèmes éducatifs allemand et/ou français. Les étudiants alternent moments de formation entre ces structures selon un calendrier qui tient compte des impératifs de chaque pays notamment en termes de certification (Allemagne) et de passage des concours (France). Les crédits acquis dans le pays partenaire sont reconnus. Une **convention de partenariat** sur la formation des personnels enseignants dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants a été signée par le Ministre de l'éducation du Bade-Wurtemberg et le Recteur de l'Académie de Strasbourg le 22 janvier 2015. Ce cursus permet in fine aux étudiants qui le suivent de pouvoir enseigner en Allemagne ou en France selon leur projet professionnel ou personnel.

Dans le cadre de la nouvelle offre de formation, à partir de 2018 ou 2019, l'ambition des partenaires est de donner aux étudiants concernés l'opportunité d'une double diplomation universitaire : master MEEF français et Master de Sciences de l'éducation allemand. Le master allemand étant en cours de construction (les échéanciers français et allemand de construction des maquettes différant), la maquette MEEF 1er degré « Enseignement bilingue franco-allemand » jointe à ce dossier sera susceptible de subir des modifications pour tenir compte des maquettes de la Pädagogische Hochschule de Freiburg dans la perspective de cette double diplomation.

4) Fiches AOF des mentions de master MEEF et du DU « parcours adaptés »

Décrire au moyen d'une fiche AOF (en utilisant le modèle joint) chaque mention de master MEEF pour laquelle l'ESPE demande l'accréditation, ainsi que le DU « parcours adaptés ».

Niveau : (x) MASTER ( ) Sans objet

Intitulé :
MEEF premier degré

(x) Renouvellement ( ) Restructuration ( ) Création

Champ de formation : *Education et formation*

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation	La mention MEEF Premier degré comporte **trois parcours** : – « **Enseignement polyvalent (EP)** » : parcours proposé aux étudiants se destinant à devenir professeurs des écoles et à passer le CRPE voie générale. Les lauréats de ce concours enseignent en français dans des classes de l'école primaire. – « **Enseignement bilingue français allemand (EBFA)** » : parcours proposé aux étudiants se destinant à devenir professeurs des écoles en classes bilingues et à passer le CRPE voie régionale. Les lauréats de ce concours enseignent en français et/ou en allemand dans des classes bilingues de l'école primaire. – « **Adaptation à la diversité des élèves _ premier degré (ADE)** : parcours proposé aux étudiants souhaitant développer les compétences spécifiques attendues des enseignants spécialisés (B.O. du 7 février 2017).
Objectifs de la formation	L'objectif premier de cette mention est de former des étudiants au métier d'enseignant monolingue (EP), bilingue (EBFA) ou spécialisé (ADE) et de leur proposer une initiation aux méthodes de la recherche universitaire pour amorcer une réflexion critique sur les objets d'enseignement et sur les pratiques professionnelles. Il s'agit aussi de développer des compétences transférables dans d'autres domaines d'activités et de permettre aux étudiants, le cas échéant, de s'orienter vers d'autres métiers de l'éducation et de la formation. Les enseignements sont fondés sur l'articulation entre apports théoriques de savoirs fondamentaux, préparation aux concours ou aux certifications, mises en situation professionnelle et analyse de pratiques professionnelles. Afin de garantir une progressivité des apprentissages deux objectifs principaux ont été dégagés pour chaque année. Ils se déclinent ainsi : • **En Master 1** 1) Se mettre à niveau dans les disciplines académiques et scolaires et leur didactique notamment en vue de se

préparer aux épreuves écrites et orales des concours (EP et EBFA) ou de la certification CAPPEI (ADE) ;

2) Appréhender les missions de l'enseignant dans une classe et dans une école et se familiariser avec la didactique des disciplines et les gestes professionnels du métier d'enseignant.

- **En Master 2**

1) Concevoir, mettre en œuvre et analyser des pratiques in situ ;

2) S'approprier les outils et méthodes pour développer une réflexion sur les pratiques d'enseignement et comprendre l'activité de l'élève pour interagir avec lui. Analyser ses propres pratiques et agir de façon responsable, en vue d'acquérir autonomie et adaptabilité.

Débouchés

	Concours Education nationale	**Hors concours**
Métiers	Métier de Professeur des écoles généraliste ou spécialisé dans l'inclusion - enseignement du 1° degré.	Professions de l'éducation, de la formation et, dans une moindre mesure, celles de l'animation culturelle et du travail social.
Domaines d'activité	Enseignement public, enseignement privé sous contrat.	Enseignement privé hors contrat, secteur associatif, collectivité territoriales, enseignements à l'étranger (Suisse, Allemagne…).

Organisation de la formation

L'organisation s'inscrit dans le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF (arrêté du 27 août 2013).

Les unités d'enseignements s'articulent autour des **axes suivants** :

En master 1	**En master 2**
Mise à niveau disciplinaire et didactique. Contexte d'exercice du métier en lien avec les stages de pratique accompagnée incluant des enseignements du tronc commun : compétences liées à la	Approfondissements disciplinaires et didactiques. Contexte d'exercice du métier en lien avec les stages soit en responsabilité (lauréats du CRPE) ou de pratique accompagnée (autres étudiants) incluant des enseignements du

pratique professionnelle. Langues. Initiation à la recherche (ADE).	tronc commun : compétences liées à la pratique professionnelle. Langues. Initiation à la recherche et mémoire.

Au sein de chaque parcours du Master 2 « EP » et « EBFA », deux cursus sont proposés :

- Cursus « Etudiants – fonctionnaires stagiaires » pour les lauréats du CRPE
- Cursus « Etudiants » pour les étudiants non lauréats du CRPE

L'organisation du tronc commun

1) des journées thématiques communes réunissent les étudiants des différents MEEF (le tronc commun inter-degré).
2) des séances où les étudiants des 2 parcours MEEF 1er degré suivent les mêmes enseignements qui sont mutualisés, ce qui assure une mixité des publics.
3) certains des thèmes du tronc commun sont aussi abordés ou repris dans des séances de didactique et pédagogie des disciplines, d'analyse de pratique professionnelle (préparation des stages ou retour de stage pour les M1 et les M2 non fonctionnaires stagiaires, dispositif d'accompagnement du mi-temps en responsabilité pour les M2 fonctionnaires stagiaires).

La logique est de ne pas avoir d'UE fléchée uniquement « tronc commun » mais que les éléments du tronc commun soient intégrés dans des UE génériques « professionnelles » sous forme de modules. De plus, nous avons opté pour des choix d'options par les étudiants dans certaines UE. On peut donc considérer qu'un seuil minimal de quelques heures est assuré pour chaque étudiant pour chaque item du tronc commun avec des approfondissements liés aux spécificités disciplinaires et aux choix d'options. En effet, ces items sont abordés avec des variations d'un parcours à l'autre et selon le parcours adapté de chaque étudiant.

Modalités d'enseignement et mise en place du numérique

La mention est accessible aux étudiants en **formation initiale** ou **continue** (salariés, demandeurs d'emploi, reprise d'études). La formation est également accessible par la voie de la **validation des acquis**.
Les modalités d'enseignement sont la formation en **présentiel** et l'utilisation de l'ENT (Moodle : **présentiel enrichi** par des ressources complémentaires au cours).

Adaptation aux étudiants ayant des contraintes particulières

Un accompagnement personnalisé est organisé pour tous les étudiants. Un étalement de chaque année formation du sur 2 ans est proposé aux étudiants exerçant une activité salariée, ou ayant des contraintes spécifiques et fait l'objet d'un contrat pédagogique en spécifiant les conditions.

1. **Dispositifs mis en œuvre à l'attention des étudiants en situation de handicap à l'Université de Strasbourg**

La Mission Handicap de l'Université de Strasbourg met en place au cas par cas et en fonction des besoins identifiés des aides humaines spécifiques et/ou des aides techniques et technologiques. En complément de ces dispositifs, l'ESPE veille à l'accessibilité de ses locaux, à l'adéquation entre le lieu de stage proposés et la situation de l'étudiant et à l'aménagement des enseignements et des évaluations.

La coordination des actions est réalisée en étroite collaboration avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Bas-Rhin, le SUMPS, le CROUS, l'Espace Avenir, les associations, etc. Un réseau de référents handicap (binôme enseignant et personnel administratif) fonctionne depuis 2011 pour offrir un service de proximité dans les composantes et les services de l'Université.

2. **Dispositifs mis en œuvre à l'attention des étudiants sportifs de haut niveau**

Les adaptations réalisables consistent en la mise en place d'un plan de formation individualisé, d'une dispense d'assiduité totale ou partielle en fonction des contraintes sportives, l'aménagement du parcours de formation (étalement des études dans le temps, rattrapage d'épreuves du contrôle continu : épreuves de substitution), placement prioritaire dans les groupes de TD en fonction de leurs contraintes d'entraînement et de compétition, priorité d'affectation dans les lieux de stage.

3. **Dispositifs mis en œuvre à l'attention des étudiants salariés**

Des dispositifs similaires à ceux mentionnés précédemment sont proposés aux étudiants salariés. Lorsque l'activité se déroule au sein d'une école ou d'un collège, elle peut se substituer pour tout ou partie du stage de pratique accompagnée.

Politique en matière de langues

Pour l'ensemble des étudiants inscrits, une UE de langue vivante étrangère (allemand, anglais) obligatoire par an (3 ECTS en M1 1 et 3 ECTS en M2) vise à élever le niveau linguistique autour des thèmes liés à la pratique professionnelle avec pour objectif de développer les compétences langagières au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Au vue de la politique linguistique éducative régionale et la proximité des pays germanophones, l'ESPE prend en compte cette spécificité régionale dans ses formations de langues.

- Le MEEF 1e degré parcours « bilingue » répond aux

besoins de recrutement d'enseignants pour les classes bilingues (allemand/français), spécifiques à l'académie de Strasbourg.

- Les étudiants inscrits en MEEF 1e degré sont fortement incités à choisir la langue allemande au semestre 1 et l'allemand est obligatoire au semestre 4 pour les étudiants fonctionnaires stagiaires du fait qu'il s'agit d'une discipline à enseigner dans les classes d'Alsace.

Place du numérique

Une matière intitulée « les usages du numérique par l'étudiant et à l'école primaire », dispensée au semestre 1, a pour ambition l'acquisition des compétences générales en TICE liées à l'exercice du métier et constitue une introduction à l'intégration des TICE et des usages du numérique dans la pratique pédagogique.

Tout au long des deux années l'ensemble des enseignements et les différentes matières doivent, à certains moments, contribuer à cette formation aux usages du numérique notamment les enseignements liés aux stages.

Volume horaire de la formation

Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type (équivalent HETD).

	M1	M2 « étudiant »	M2 « étudiant fonctionnaire stagiaire
Enseignement polyvalent	591,5	332 à 342	354
Enseignement bilingue français allemand	622	330 à 340	358
Adaptation à la diversité des élèves	347	206	-

Lieux de la formation

- « **Enseignement polyvalent** » : sites de Strasbourg (67) et site de Colmar (68).
- « **Enseignement bilingue français allemand** » : sites de Colmar (68).
- « **Adaptation à la diversité des élèves - premier degré (ADE)** : site de Sélestat (67).

Place de la recherche

L'initiation à la recherche est positionnée soit sur les deux années du Master (ADE) soit sur le M2 (EP et EBFA). Au total, les UE recherche créditent 12 ECTS sur les diplômes. Deux unités d'enseignement sont dévolues à cette initiation à la recherche :

- l'une au semestre 2 (ADE) ou 3 (EP et EBFA), où l'accent est mis sur la problématique et la recherche bibliographique, ainsi que sur la communication de

	démarches de constitution de données ; - l'autre, au semestre 4, qui correspond au moment de l'expérimentation (laboratoire, classe,...) ou de l'étude et de l'analyse des données, avant la rédaction et la soutenance du mémoire de Master. L'initiation à la recherche est organisée sous forme de suivi individuel et de séminaires par des enseignants-chercheurs, des docteurs et des enseignants non docteurs. Tous ont suivi une formation de formateur pour l'accompagnement du mémoire. Le lien recherche-formation s'opère aussi dans les autres UE, en particulier par l'étayage des contenus d'enseignement sur la recherche. La création d'un **Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Education et Formation**, sur le site alsacien (UHA et Unistra), piloté par l'ESPE, est une opportunité importante pour lier davantage les formations avec les activités de recherche.
Place des stages et organisation de l'alternance	**Pour les parcours EP et EBFA** **En master 1 :** deux stages « massés » d'observation et de pratique accompagnée de 2 semaines et demie consécutives chacun. Au total : cinq semaines de stage soit environ 120h. L'évaluation du stage est basée sur la production d'un rapport écrit par l'étudiant. Ce rapport intègre une grille d'évaluation complétée à la fois par le tuteur (maître d'accueil temporaire) et par l'étudiant. L'utilisation de cette grille qui a été conçue à partir de la grille de la Fiche n° 11 « Grille d'évaluation des professeurs stagiaires » du Bulletin officiel n°13 du 26 mars 2015 en l'adaptant aux semestres 1 et 2, permet un positionnement l'étudiant par rapport à certaines compétences du Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (01/07/2013). **En master 2- cursus Etudiant :** un stage « filé » de pratique accompagnée d'un jour par semaine dans la même classe, d'octobre à avril soit 10 semaines par semestre. L'évaluation prend en compte le rapport de stage rédigé par l'étudiant ainsi que l'évaluation du tuteur de stage, en référence au Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (01/07/2013). Une grille a été conçue à partir de la grille de la Fiche n° 11 « Grille d'évaluation des professeurs stagiaires » du Bulletin officiel n°13 du 26 mars 2015 en l'adaptant à la situation particulière des étudiants de Master 2 non lauréats du CRPE. **En master 2 – cursus Etudiant fonctionnaire stagiaire :** la responsabilité en classe. Le stage correspond à l'exercice en responsabilité dans le cadre de leur mi-temps « employeur Education Nationale ». Il vise à assurer en autonomie la conduite d'une classe à l'école maternelle ou élémentaire. L'évaluation du stage pour les fonctionnaires-stagiaires intègre une évaluation du tuteur Education Nationale et une évaluation du

	visiteur ESPE en référence au Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (01/07/2013) ainsi que le rapport de stage de l'étudiant. Chaque étudiant est accompagné par le tuteur Education nationale et un référent ESPE qui assurent en coordination le tutorat mixte. ***NB**. Concernant le parcours bilingue « enseignement bilingue français-allemand », des stages en classes bilingues et dans des écoles allemandes sont prévus dans la maquette.* **Pour le parcours ADE – premier degré** **En Master 1 :** un stage sur l'analyse de l'activité de l'élève et des gestes spécialisés de l'enseignant**.** Les étudiants effectuent un premier stage de 30 à 40 h auprès de maîtres d'accueil temporaires identifiés par les services académiques. Cette UE permet de se familiariser avec la méthodologie de l'observation et de s'engager dans un processus de développement professionnel. Ces observations prennent deux formes : d'abord de façon accompagnée par un formateur de l'ESPE ou de l'Inspection Académique pour 5 étudiants, puis de façon individuelle auprès d'un autre MAT. L'objectif de ce stage et des modalités d'accompagnement est de développer une analyse réflexive s'appuyant sur des observations fines analysées afin de penser et de mettre en œuvre les réajustements nécessaires à une pédagogie spécialisée. L'accompagnement du stage par le formateur ESPE permet un retour réflexif sur les pratiques professionnelles et d'approfondir les connaissances en maitrise de la (des) didactique(s) et des situations d'apprentissage et s'opère sous forme d'analyse de situations professionnelles. **En Master 2 :** les étudiants effectuent un stage de 110 h par semestre dans leur dispositif d'exercice ou dans des dispositifs éducatifs liés au parcours de leur choix. Le stage est accompagné d'un suivi exécuté par des formateurs de l'ESPE. L'accompagnement du stage s'opère sous forme d'analyse de situations professionnelles et de retours réflexifs. Dans le cadre de la **convention cadre établie entre l'Université de Strasbourg et le Rectorat de Strasbourg**, l'organisation des différents stages fait l'objet d'une concertation étroite entre les instances académiques et l'Université. Les instances académiques définissent les lieux d'accueil dans les écoles et les enseignants (maîtres d'accueils temporaires, MAT) susceptibles d'accueillir les étudiants. L'affectation en stage est réalisée par l'ESPE sur la base des données fournies par les services académiques. Pour les étudiants, une **convention de stage individuelle** est établie.
Place de la professionnalisation	Les compétences travaillées sont celles du référentiel de compétences professionnelles (arrêté du 1er juillet 2013) complétées par celles du référentiel des compétences

caractéristiques d'un enseignant spécialisé (circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017) pour la parcours ADE – premier degré.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Modalité de recrutement.

La première année du Master MEEF 1er degré est accessible aux étudiants sur la base des prérequis et des modalités d'examen des candidatures, adoptés par les instances (conseil d'école, CFVU, CA) et publiées sur le site de l'ESPE. Une capacité d'accueil est fixée chaque année pour chaque parcours (loi du 23/12/2016).

Dispositifs favorisant la réussite et l'orientation

1. **étudiants ayant échoué aux concours de recrutement**

L'ESPE de l'Académie de Strasbourg a fait le choix d'inscrire les lauréats du Master 1 ayant échoué au CRPE dans le même parcours que les lauréats du Master 1 et lauréat du concours mais de leur proposer un cursus adapté permettant notamment de consolider les bases disciplinaires, didactiques et pédagogiques et de préparer les épreuves du CRPE.

2. **étudiants fonctionnaires stagiaires en difficulté**

L'ESPE a mis en place un dispositif d'aide professionnelle individualisée (API). L'API se veut un dispositif visant à repérer et prendre en charge, de façon précoce et individualisée, les stagiaires rencontrant des difficultés sur le terrain.

En cas de difficultés plus importantes, une procédure d'alerte est déclenchée. En tant qu'employeur, le Rectorat, via les inspecteurs de l'éducation nationale, coordonne l'ensemble du dispositif d'alerte et de suivi des stagiaires en difficulté. L'alerte et le suivi d'un stagiaire en difficulté donnent lieu à la formalisation d'un document spécifiant les modalités d'accompagnement. Un programme personnalisé d'aide et de remédiation est proposé au stagiaire en difficulté.

Passerelles

Des passerelles sont possibles en fin de semestres vers tous les parcours des mentions MEEF et vers la mention « sciences de l'éducation » à condition que les responsables du parcours de sortie et du parcours d'entrée valident cette réorientation. Une analyse du parcours antérieur de l'étudiant ainsi que de ses motivations est opérée avant décision.

Mise en place du continuum

1. **En licence**

L'ESPE propose en licence une offre d'UE dans le cadre de ce « Parcours de Professionnalisation aux Métiers de l'Enseignement (PPME) ». En s'inscrivant dans la structure des maquettes de licence, ce parcours pré professionnalisant en vue des métiers de l'enseignement prend place dès le second semestre de la première année de licence. Deux types d'UE sont proposés qui répondent à deux logiques différentes :

- les U.E. « Projet professionnel personnel » visent à proposer des stages dans différents niveaux d'enseignement et différents milieux (1er - 2nd degré - urbain - rural - ZEP...) et une sensibilisation au métier ;

- les U.E. « Optionnelles à choix large » ont pour objectif le renforcement disciplinaire dans les disciplines littéraires ou scientifiques ou artistiques...

2. **En première année de titulaire (T1)**

Dans le cadre de la contribution de l'ESPE à la formation continue des enseignants et plus particulièrement dans le cadre du continuum

de formation, l'ESPE et les services académiques ont décidé de co-construire une formation spécifique dédiée aux titulaires de première année (T1) de 12 heures, établie sur la base d'une visite de positionnement effectuée par un conseiller pédagogique de circonscription. L'objectif est que toutes les formations soient co animées (Rectorat/ESPE).

Suivi de l'acquisition de compétences

Pour les parcours EP et EBFA

Les modalités de suivi des compétences se déclinent ainsi :

- une **« grille » d'évaluation commune à tous les acteurs du suivi et de l'évaluation**, à partir du référentiel et ceci dès le M1 ;
- un accès des tuteurs ESPE et des responsables de parcours de master à la **plateforme en ligne** renseignée par les tuteurs Education Nationale ;
- un **croisement des données entre le tuteur ESPE et le tuteur Education Nationale** ;
- un **référent ESPE** pour assurer une fonction de suivi et d'aide à la mise en cohérence du dispositif de formation. Le référent travaille en étroite collaboration avec le tuteur et a pour mission d'assurer la coordination entre les actions menées par l'employeur et la formation universitaire (et notamment définition/explication du parcours adapté et des contrats pédagogiques individuels). Ce référent est le plus souvent le coresponsable ESPE du parcours ;
- un **processus partagé d'alerte et d'accompagnement individualisé pour les stagiaires en difficulté**.

Pour le parcours ADE

Il a été mis en place un dispositif pilote d'évaluation axée sur les compétences attendues au cours de la formation Un référentiel de formation a été mis au point. Un croisement entre compétence, tâche et épreuve du contrôle continu a été opéré. Un tableau de coïncidence « compétence / UE et semestre » a été formalisé. Certaines compétences sont dédiées à un semestre précis et d'autres sont abordées au cours de plusieurs semestres mais avec des paliers d'acquisition. Le principe retenu est l'utilisation d'un portfolio par les étudiants, répertoire de travaux commentés par les étudiants qui permet à l'enseignant d'évaluer l'atteinte des objectifs pédagogiques et le développement des compétences des étudiants. Le portfolio de développement professionnel a pour but de mettre en évidence le processus de développement et de compétences. La ligne directrice est l'interaction entre l'étudiant et son évaluateur, l'appropriation par l'étudiant de son parcours de formation, dans une logique de contrôle continu permettant des va et vient entre l'étudiant et l'évaluateur dans une logique formative pour faire progresser l'étudiant et lui permettre d'attester la maîtrise de la compétence attendue. Un étudiant qui n'aura pas pu acquérir au premier semestre les compétences attendues pourra travailler et améliorer les compétences manquantes durant le second semestre. Seuls les étudiants ayant validés l'ensemble des compétences pourront valider les deux semestres d'une année. Les jurys valideront ou non les UE (acquise/non acquise) et les semestres (acquis/non acquis).

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

M1	M2 « étudiants »	M2 « étudiants – fonctionnaires stagiaires »
483	159	171

Données 2017

Les effectifs pour le Master 1er degré ont été en augmentation d'environ 20% entre les rentrées 2013 et 2016.
Plus de 4 étudiants en Master sur 10 ont réussi un concours sur les sessions 2014, 2015 et 2016. 70 à 80% des lauréats du CRPE 2014, 2015 et 2016 sont issus d'une formation ESPE.

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation

Catégorie	potentiel	Section CNU et (nombre)
PR	5	N°07 (2), N°16 (3)
MCF	26	N°03 (1), N°07 (1), N°09 (2), N°11 (1), N°12 (2), N°16 (2), N°17 (1), N°18 (4), N°21 (1), N°25 (1), N°26 (1), N°70 (3), N°71 (3), N°74 (2), N°76 (1)
PRAG	19	
PRCE	20	
PLP	1	
PREC	6	
CPE	1	

Equipe pédagogique pluri-catégorielle

Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique

Un directeur adjoint chargé des formations a pour mission de piloter les enseignements, la gestion des services d'enseignement, des étudiants, d'établir les liens avec les partenaires et d'assurer la cohérence entre les différents sites. Il travaille en collaboration avec les responsables pédagogiques de la mention.

Une responsable de la mention qui assure le portage scientifique du diplôme et préside le jury et la commission pédagogique.

Des coresponsable de parcours (3 pour le parcours « Enseignement polyvalent » : 2 sur le site de Strasbourg, 1 sur le site de Colmar et 2 pour le parcours « Enseignement bilingue français allemand ») :

- assurent le fonctionnement de la commission pédagogique ;
- veillent au respect du fonctionnement et de l'organisation pédagogique des parcours de la mention ;
- animent l'équipe pédagogique ;
- assurent le bon déroulement du contrôle continu ;
- participent à l'organisation à la coordination, en liaison avec les autres enseignants et les services de scolarité, des emplois du temps ;
- sont les interlocuteurs privilégiés des étudiants : ils organisent leur accueil, l'information, les accompagnent, conseillent dans leur parcours, les accompagnent lors de la mise en place des contrats pédagogiques.

Des **coordonnateurs pédagogiques** sur les sites de Colmar et

Strasbourg ont pour mission :

- la coordination et mise en stage au sein du Master, responsabilités des UE « contexte d'exercice du métier » intégrant les stages ;
- la coordination des interventions des différents acteurs de la formation (équipes plurielles) ;
- la veille sur la cohérence et continuité des contenus de formation et de leur articulation avec les stages.

Pilotage de la formation

Des groupes de suivis associant enseignants ESPE, Education nationale, corps d'inspection, chefs d'établissement et direction ESPE se réunissent environ une fois par trimestre. De même des réunions entre la direction de l'ESPE, les responsables de diplôme, les IEN adjoints aux DASEN et les IEN en charge de la formation sont organisées une fois par trimestre. Ces réunions ont pour but d'articuler le fonctionnement des équipes plurielles et de coordonner les actions liées à l'alternance.

Outils de concertation de l'équipe pédagogique

1. **Les réunions de l'équipe pédagogique**

6 à 8 « **journées banalisées** » sont bloquées afin de permettre à l'ensemble des enseignants de la mention de se réunir. Elles comportent des réunions plénières (moments d'information, moments de débats et de prises de décisions collectives) et des moments ou les équipes disciplinaires et/ou les équipes d'UE se réunissent. Ces équipes peuvent aussi se réunir à leur initiative autant que de besoin.

Certaines de ces rencontres concernent exclusivement les enseignants affectés à l'ESPE à plein temps ou à temps partagé. D'autres s'ouvrent à l'ensemble des membres de l'équipe plurielle.

Enfin, il est parfois nécessaire de réunir spécifiquement les PEMF ou les MAT (maîtres d'accueil temporaire des étudiants de M1 ou de M2 non lauréats du CRPE). Il a été décidé, dans un souci de clarté et de cohérence, de systématiser les réunions/formations conjointes ESPE/services académiques à destination des PEMF, des tuteurs.

2. **Un Vade-mecum de la formation et du tutorat mixte à destination des étudiants fonctionnaires stagiaires**

Un Vade-mecum de la formation et de l'accompagnement des étudiants fonctionnaires stagiaires est conçu chaque année conjointement par l'ESPE et les services académiques. Il détaille, d'une part, les orientations, les objectifs et contenus des dispositifs de formation à mettre en œuvre pour les personnels stagiaires et présente, d'autre part, les modalités du tutorat mixte mises en œuvre ainsi que les modalités de signalement et d'accompagnement des stagiaires en difficulté. Il précise les modalités de fonctionnement de l'année des fonctionnaires stagiaires (organisation de la formation, gestions des absences, procédures de signalement…). Ce document conjoint Services

	académiques – ESPE adressé aux IEN, CPC, PEMF, enseignants de l'ESPE et étudiants se veut clairement contribuer à développer une démarche qualité.
Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation	Chaque professeur d'école maître formateur (PEMF) assure l'équivalent de 32 HETD en formation initiale à l'ESPE. Selon les effectifs de PEMF qui varient d'une année à l'autre, entre 2800 et 3200 HETD sont assurées. Les associations du CAPE (voir partenariat) interviennent pour environ 200 HETD. Cet apport correspond à un peu moins de 20% du volume d'enseignement des maquettes.

Partenariats

Modalités des partenariats (académie, partenaires de l'école…)	Le partenariat ESPE/rectorat est régi par une convention établie entre l'Université de Strasbourg et le Rectorat de Strasbourg. Une convention a été signée en septembre 2015 avec les représentants régionaux du Collectif des Associations Partenaires de l'École (CAPE) avec pour objectif l'intervention de ces associations dans certains modules d'enseignement du Master. Quatre coopérations ont été formalisées (sous forme de convention ou de note d'intention) avec des institutions culturelles : « Pôle Sud » (danse), le Théâtre National de Strasbourg (théâtre), le Centre de formation des intervenants en musique (CFMI-Unistra), et la Haute Ecole des Arts du Rhin (arts visuels). Un partenariat entre l'ESPE et la Maison pour la Science en Alsace (MSA, rattachée au Jardin des Sciences de l'Unistra) a été formalisé. Cette politique de contractualisation des partenariats se traduit par des actions concrètes au sein du Master 1er degré. Les partenaires font désormais partie des équipes plurielles notamment pour ce qui concerne la formation à la conduite de projets interdisciplinaires des stagiaires du 1er degré.
Co-accréditation ou partenariat avec une autre (ou d'autres) ESPE	
Internationalisation de la formation	- Possibilité de stages à l'étranger : des subventions sont accordées par l'ESPE aux étudiants effectuant un stage à l'étranger. - Stages obligatoires dans des écoles allemandes pour le parcours EBFA. - Possibilité de séjour ERASMUS (entrant et sortant). Les étudiants bénéficient de la possibilité de poursuivre leurs études à l'étranger, en Europe ou hors Europe, dans le cadre des 30 contrats bilatéraux ERASMUS et des Accords de Coopération Internationaux de l'Université de Strasbourg. - Le parcours bilingue permettra une double diplomation Université de Strasbourg - Pädagogische Hochschule Freiburg (D), Bachelor Erziehungswissenschaft. - Les étudiants inscrits dans l'option cursus intégré bilingue franco-allemand suivent des enseignements alternativement à la Pädagogische Hochschule de Freiburg et à l'ESPE. Ils effectuent leur quatrième année

en Allemagne et s'intègrent au parcours EBFA proposée par l'ESPE la cinquième année. Ces étudiants à condition satisfaire aux conditions de recrutement allemandes et de passer les concours français sont formés pour pouvoir enseigner dans les deux pays.

Formulaire AOF – Dossier d'accréditation de l'ESPE
ARCHITECTURE DE L'OFFRE DE FORMATION
Master MEEF / DU « parcours adaptés »
Etablissement : Université de Strasbourg

Niveau : (x) MASTER ( ) Sans objet
Intitulé : **MEEF second degré**

(x) Renouvellement ( ) Restructuration ( ) Création

Champ de formation : ***Education et formation***

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation	La mention MEEF Second degré comporte **19 parcours** : 1. Enseigner l'allemand (CAPES) 2. Enseigner l'anglais (CAPES) 3. Enseigner le design et les arts appliqués (CAPET-CAPLP) 4. Enseigner l'économie gestion (CAPET-CAPLP) 5. Enseigner l'éducation musicale (CAPES) 6. Enseigner l'éducation physique et sportive (CAPEPS) 7. Enseigner l'espagnol (CAPES) 8. Enseigner l'histoire géographie (CAPES) 9. Enseigner la documentation 10. Enseigner la philosophie (CAPES) 11. Enseigner la physique-chimie (CAPES) 12. Enseigner les arts plastiques (CAPES) 13. Enseigner les lettres (CAPES lettres modernes et CAPES lettres classiques) 14. Enseigner les lettres-histoire géographie (CAPLP) 15. Enseigner les mathématiques (CAPES) 16. Enseigner les mathématiques physique-chimie (CAPLP) 17. Enseigner les sciences de la vie et de la Terre (CAPES) 18. Enseigner les sciences économiques et sociales (CAPES) 19. Adaptation à la diversité des élèves - second degré (spécialisation inclusion scolaire – CAPPEI)
Objectifs de la formation	L'objectif premier de cette mention est de former des étudiants au métier d'enseignant (mono, bi disciplinaire ou spécialisé) du second degré et de leur proposer une initiation aux méthodes de la recherche universitaire pour amorcer une réflexion critique sur les objets d'enseignement et sur les pratiques professionnelles. Il s'agit aussi de développer des compétences transférables dans d'autres domaines d'activités et de permettre aux étudiants, le cas échéant, de s'orienter vers d'autres métiers de l'éducation et de la formation. Les enseignements sont fondés sur l'articulation entre apports théoriques de savoirs fondamentaux, préparation aux concours ou aux certifications, mises en situation professionnelle et analyse de pratiques professionnelles. Afin de garantir une progressivité des apprentissages deux objectifs principaux ont été dégagés pour chaque année. Ils se déclinent ainsi :

- **En Master 1**

3) Se mettre à niveau dans la (les) discipline(s) académiques et scolaires et leur didactique notamment en vue de se préparer aux épreuves écrites et orales des concours ou de la certification CAPPEI (ADE) ;
4) Appréhender les missions de l'enseignant dans une classe et dans un établissement scolaire et se familiariser avec la didactique des disciplines et les gestes professionnels du métier d'enseignant.

- **En Master 2**

3) Concevoir, mettre en œuvre et analyser des pratiques in situ ;
4) S'approprier les outils et méthodes pour développer une réflexion sur les pratiques d'enseignement et comprendre l'activité de l'élève pour interagir avec lui. Analyser ses propres pratiques et agir de façon responsable, en vue d'acquérir autonomie et adaptabilité.

Débouchés

	Concours Education nationale	**Hors concours**
Métiers	Métier de Professeur du second degré ou spécialisé dans l'inclusion (ADE) - enseignement du 2D degré.	Professions de l'éducation, de la formation et, dans une moindre mesure, celles de l'animation culturelle et du travail social.
Domaines d'activité	Enseignement public, enseignement privé sous contrat.	Enseignement privé hors contrat, secteur associatif, collectivité territoriales, enseignements à l'étranger (Suisse, Allemagne…).

Organisation de la formation

L'organisation s'inscrit dans le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF (arrêté du 27 août 2013).

Les unités d'enseignements des parcours de la mention s'articulent autour des **axes suivants** :

En master 1	**En master 2**
Mise à niveau disciplinaire et didactique. Contexte d'exercice du métier en lien avec les stages de pratique accompagnée incluant des enseignements du tronc commun : compétences liées à la pratique professionnelle. Langues (uniquement ADE) Initiation à la recherche (certains parcours).	Approfondissements disciplinaires et didactiques. Contexte d'exercice du métier en lien avec les stages soit en responsabilité (lauréats du CRPE) ou de pratique accompagnée (autres étudiants) incluant des enseignements du tronc commun : compétences liées à la pratique professionnelle. Langues. Initiation à la recherche et mémoire.

Les deux semestres du M1 sont organisés de la même manière :

4) des UE « disciplinaires » assurées pour la majeure partie des parcours par et dans les composantes disciplinaires : 21 ECTS par semestre. 3 jours et demi hebdomadaires sont dévolus à ces enseignements qui se déroulent dans les locaux des composantes.
5) Une ou des UE « professionnelles » articulées avec le stage de pratique accompagnée assurées par et à l'ESPE : 9 ECTS/semestre. 1 jour et demi hebdomadaire est dévolu à ces enseignements qui se déroulent dans les locaux de l'ESPE (sauf pour les enseignements des étudiants inscrits à l'UHA – parcours anglais et documentation-).

Au sein de chaque parcours du Master 2 ? hormis le parcours ADE, deux cursus sont proposés :

6) Cursus « Etudiants – fonctionnaires stagiaires » pour les lauréats du CRPE
7) Cursus « Etudiants » pour les étudiants non lauréats du CRPE

La maquette type répartit les crédits dans les grands domaines d'enseignement de la sorte :

<table>
<tr><th colspan="2">Cursus « étudiants fonctionnaires stagiaires »</th><th colspan="2">Cursus « étudiants »</th></tr>
<tr><td colspan="4">Semestre 3</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Formation Pédagogique, didactique et compétences de l'enseignant dont les usages du numérique</td><td rowspan="2">11 ECTS</td><td>6 ECTS</td><td>Formation Pédagogique, didactique et compétences de l'enseignant dont les usages du numérique</td></tr>
<tr><td rowspan="2">15 ECTS</td><td rowspan="2">Formation disciplinaire / préparation aux écrits et aux oraux</td></tr>
<tr><td>Formation disciplinaire</td><td>3 ECTS</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Mise en situation professionnelle: en responsabilité dont les usages du numérique</td><td rowspan="2">10 ECTS</td><td>3 ECST</td><td>Mise en situation professionnelle: en pratique accompagnée</td></tr>
<tr><td>Langue</td><td>3 ECTS</td><td>3 ECTS</td><td>Langue</td></tr>
<tr><td>Initiation à la recherche</td><td>3 ECTS</td><td>3 ECTS</td><td>Initiation à la recherche</td></tr>
<tr><td colspan="4">Semestre 4</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Formation Pédagogique, didactique et compétences de l'enseignant dont les usages du numérique</td><td rowspan="2">9 ECTS</td><td>6 ECTS</td><td>Formation Pédagogique, didactique et compétences de l'enseignant dont les usages du numérique</td></tr>
<tr><td rowspan="2">8 ECTS</td><td rowspan="2">Formation disciplinaire / préparation aux écrits et aux oraux</td></tr>
<tr><td>Mise en situation professionnelle: en</td><td>8 ECTS</td></tr>
</table>

responsabilité dont les usages du numérique		**3 ECTS**	Mise en situation professionnelle: en pratique accompagnée dont les usages du numérique
Langue	**3 ECTS**	**3 ECTS**	Langue
Initiation à la recherche	**10 ECTS**	**10 ECTS**	Initiation à la recherche

Ce schéma peut varier légèrement d'un parcours à l'autre.

L'organisation du tronc commun

1) des journées thématiques communes réunissEnt les étudiants des différents MEEF (le tronc commun inter-degré).
2) le reste des séances entre dans le cadre du « tronc commun interdisciplinaire » : les étudiants des différents parcours du Master MEEF second degré (et du parcours CPE) suivent les mêmes enseignements qui sont mutualisés ce qui assure une mixité des publics. L'objectif est de d'initier un travail collaboratif interdisciplinaire intégrant les usages du numériques dans une logique de construction de projets pédagogique et éducatifs.
3) certains des thèmes du tronc commun sont aussi abordés ou repris dans des séances de didactique et pédagogie des disciplines, d'analyse de pratique professionnelle (préparation des stages ou retour de stage pour les M1 et les M2 non fonctionnaires stagiaires, dispositif d'accompagnement du mi-temps en responsabilité pour les M2 fonctionnaires stagiaires).

La logique est de ne pas avoir d'UE fléchée uniquement « tronc commun » mais que les éléments du tronc commun soient intégrés dans des UE génériques « professionnelles » sous forme de modules. De plus, nous avons opté pour des choix d'options par les étudiants dans certaines UE. On peut donc considérer qu'un seuil minimal de quelques heures est assuré pour chaque étudiant pour chaque item du tronc commun avec des approfondissements liés aux spécificités disciplinaires et aux choix d'options. En effet, ces items sont abordés avec des variations d'un parcours à l'autre et selon le parcours adapté de chaque étudiant.

Modalités d'enseignement et mise en place du numérique

La mention est accessible aux étudiants en **formation initiale** ou **continue** (salariés, demandeurs d'emploi, reprise d'études). La formation est également accessible par la voie de la **validation des acquis**.
Les modalités d'enseignement sont la formation en **présentiel** et l'utilisation de l'ENT (Moodle : **présentiel enrichi** par des ressources complémentaires au cours).

Adaptation aux étudiants ayant des contraintes particulières

Un accompagnement personnalisé est organisé pour tous les étudiants. Un étalement de chaque année formation du sur 2 ans est proposé aux étudiants exerçant une activité salariée, ou ayant des contraintes spécifiques et fait l'objet d'un contrat

pédagogique en spécifiant les conditions.

4. **Dispositifs mis en œuvre à l'attention des étudiants en situation de handicap à l'Université de Strasbourg**

La Mission Handicap de l'Université de Strasbourg met en place au cas par cas et en fonction des besoins identifiés des aides humaines spécifiques et/ou des aides techniques et technologiques. En complément de ces dispositifs, l'ESPE veille à l'accessibilité de ses locaux, à l'adéquation entre le lieu de stage proposés et la situation de l'étudiant et à l'aménagement des enseignements et des évaluations.
La coordination des actions est réalisée en étroite collaboration avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Bas-Rhin, le SUMPS, le CROUS, l'Espace Avenir, les associations, etc. Un réseau de référents handicap (binôme enseignant et personnel administratif) fonctionne depuis 2011 pour offrir un service de proximité dans les composantes et les services de l'Université.

5. **Dispositifs mis en œuvre à l'attention des étudiants sportifs de haut niveau**

Les adaptations réalisables consistent en la mise en place d'un plan de formation individualisé, d'une dispense d'assiduité totale ou partielle en fonction des contraintes sportives, l'aménagement du parcours de formation (étalement des études dans le temps, rattrapage d'épreuves du contrôle continu : épreuves de substitution), placement prioritaire dans les groupes de TD en fonction de leurs contraintes d'entraînement et de compétition, priorité d'affectation dans les lieux de stage.

6. **Dispositifs mis en œuvre à l'attention des étudiants salariés**

Des dispositifs similaires à ceux mentionnés précédemment sont proposés aux étudiants salariés. Lorsque l'activité se déroule au sein d'un collège ou d'un lycée, elle peut se substituer pour tout ou partie du stage de pratique accompagnée.

Politique en matière de langues

Pour l'ensemble des étudiants inscrits en Master, deux UE de langue vivante étrangère (allemand, anglais) de 3 ECTS chacune sont obligatoires. Elles ont pour objectif de développer les compétences langagières au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).
Pour le parcours ADE, cet enseignement, mutualisé, a lieu en S1 et S3 en articulation avec les enseignements spécifiques de ces parcours et la recherche.
Pour tous les autres parcours, cet enseignement a lieu en M2 en raison de la forte contrainte du concours en M1.

Place du numérique

Le tronc commun interdisciplinaire « CIEN » (Collaboration / Interdisciplinarité / Environnement numérique) proposé en M2 permet la création par les étudiants d'un scénario pédagogique en s'appuyant sur des pratiques innovantes qui utilisent le numérique (classe inversée, tutoriel, ...).
Tout au long des deux années l'ensemble des enseignements et les différentes matières doivent, à certains moments, contribuer à cette formation aux usages du numérique notamment les enseignements liés aux stages.

Volume horaire de la formation	**Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type (équivalent HTD) :**

Parcours	M1	M2 « étudiant »	M2 « étudiant fonctionnaire stagiaire
1. Enseigner l'allemand (CAPES)	**494**	**381.5**	**336.5**
2. Enseigner l'anglais (CAPES)	**500**	**485**	**330**
3. Enseigner le design et les arts appliqués en lycée technologique (CAPET-CAPLP)	**510**	**300**	**271**
4. Enseigner l'économie gestion (CAPET-CAPLP)	**676**	**683**	**400**
5. Enseigner l'éducation musicale (CAPES)	**420**	**326**	**321**
6. Enseigner l'éducation physique et sportive (CAPEPS)	**705**	**525**	**262**
7. Enseigner l'espagnol (CAPES)	**602.5**	**517**	**334.75**
8. Enseigner l'histoire géographie (CAPES)	**717**	**489**	**344**
9. Enseigner la documentation	**471**	**283**	**267**
10. Enseigner la philosophie (CAPES)	**505**	**390**	**310**
11. Enseigner la physique-chimie (CAPES)	**722**	**426**	**324**
12. Enseigner les arts plastiques (CAPES)	**510**	**481**	**327**
13. Enseigner les lettres (CAPES lettres modernes et CAPES lettres classiques)	**797.5**	**711**	**282**
14. Enseigner les lettres-histoire géographie (CAPLP)	**547**	**581**	**395**
15. Enseigner les mathématiques (CAPES)	**552**	**513**	**369**
16. Enseigner les mathématiques physique-chimie (CAPLP)	**573**	**496.75**	**324**
17. Enseigner les sciences de la vie et de la Terre (CAPES)	**824.5**	**479.5**	**283**
18. Enseigner les sciences économiques et sociales (CAPES)	**772**	**500.5**	**336**
19. Adaptation à la diversité des élèves - second degré	**347**	**206**	**-**

Lieux de la formation

16 parcours sont proposés par l'Université de Strasbourg sur le site ESPE Strasbourg :

- Enseigner l'allemand (CAPES)
- Enseigner le design et les arts appliqués (CAPET-CAPLP)
- Enseigner les arts plastiques (CAPES)
- Enseigner la documentation (CAPES)*
- Enseigner l'économie gestion (CAPET-CAPLP)
- Enseigner l'éducation musicale (CAPES)

	– Enseigner l'éducation physique et sportive (CAPEPS) – Enseigner l'espagnol (CAPES) – Enseigner l'histoire géographie (CAPES) – Enseigner les lettres (CAPES) – Enseigner les lettres/histoire-géographie (CAPLP) – Enseigner les mathématiques (CAPES) – Enseigner les mathématiques/physique-chimie (CAPLP) – Enseigner la philosophie (CAPES) – Enseigner la physique-chimie (CAPES) – Enseigner les sciences de la vie et de la terre (CAPES) – Enseigner les sciences économiques et sociales (CAPES) **Un parcours est proposé par l'Université de Strasbourg sur le site ESPE de Sélestat** : – Adaptation à la diversité des élèves - second degré **Un parcours est proposé par l'Université de Haute Alsace à Mulhouse en M1 et sur le site ESPE Strasbourg en M2** : – Enseigner la documentation (CAPES) **Un parcours mixte est proposé par l'Université de Haute Alsace (sur Mulhouse) et par l'Université de Strasbourg (sur Strasbourg)** : – Enseigner l'anglais (CAPES) : la formation est offerte à l'Unistra et à l'UHA selon une maquette commune.
Place de la recherche	L'initiation à la recherche est positionnée soit sur les deux années de Master soit sur l'année de Master 2. Au total, les UE recherche créditent de 10 à 14 ECTS sur les diplômes. Deux étapes permettent à cette initiation à la recherche : - l'une ou l'accent est mis sur la problématique et la recherche bibliographique, ainsi que sur la communication de démarches de constitution de données ; - l'autre qui correspond au moment de l'expérimentation (laboratoire, classe,...) ou de l'étude et de l'analyse des données, avant la rédaction et la soutenance du mémoire de Master. L'initiation à la recherche est organisée sous forme de suivi individuel et de séminaires par des enseignants-chercheurs, des docteurs et des enseignants non docteurs. Tous ont suivi une formation de formateur pour l'accompagnement du mémoire. Le lien recherche-formation s'opère aussi dans les autres UE, en particulier par l'étayage des contenus d'enseignement sur la recherche. La création d'un **Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Education et Formation**, sur le site alsacien (UHA et Unistra), piloté par l'ESPE, est une opportunité importante pour lier davantage les formations avec les activités de recherche.
Place des stages et organisation de l'alternance	**<u>Pour tous les parcours sauf ADE</u>** **En master 1** : un stage filé d'observation et de pratique accompagnée de 8 journées en S1 un stage massé d'observation et de pratique accompagnée d'une semaine suivi de 3 à 4 jours filés au S2. L'évaluation du stage est basée sur la production d'un rapport écrit par l'étudiant et grille d'évaluation complétée par le tuteur L'utilisation de cette grille qui a été conçue à partir de la grille de la Fiche n° 11 « Grille d'évaluation des professeurs stagiaires » du Bulletin officiel n°13 du 26 mars 2015 en

	l'adaptant aux semestres 1 et 2, permet un positionnement l'étudiant par rapport à certaines compétences du Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (01/07/2013). **En master 2- cursus Etudiant :** mêmes modalités que pour le M1. L'accent est mis sur la pratique accompagnée qui est renforcée par rapport au M1. **En master 2 – cursus Etudiant fonctionnaire stagiaire :** la responsabilité en classe. Le stage correspond à l'exercice en responsabilité dans le cadre de leur mi-temps « employeur Education Nationale ». Il vise à assurer en autonomie la conduite de classe dans un établissement secondaire. L'évaluation du stage pour les fonctionnaires-stagiaires intègre une évaluation du tuteur Education Nationale et une évaluation du visiteur ESPE en référence au Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (01/07/2013) ainsi que le rapport de stage de l'étudiant. Chaque étudiant est accompagné par le tuteur Education nationale et un référent ESPE qui assurent en coordination le tutorat mixte. **Pour le parcours ADE – second degré** **En Master 1 :** un stage sur l'analyse de l'activité de l'élève et des gestes spécialisés de l'enseignant**.** Les étudiants effectuent un premier stage de 30 à 40 h auprès de Maîtres d'accueil temporaires identifiés par les services académiques. Cette UE permet de se familiariser avec la méthodologie de l'observation et de s'engager dans un processus de développement professionnel. Ces observations prennent deux formes : d'abord de façon accompagnée par un formateur de l'ESPE ou de l'Inspection Académique pour 5 étudiants, puis de façon individuelle auprès d'un autre MAT. L'objectif de ce stage et des modalités d'accompagnement est de développer une analyse réflexive s'appuyant sur des observations fines analysées afin de penser et de mettre en œuvre les réajustements nécessaires à une pédagogie spécialisée. L'accompagnement du stage par le formateur ESPE permet un retour réflexif sur les pratiques professionnelles et d'approfondir les connaissances en maitrise de la (des) didactique(s) et des situations d'apprentissage et s'opère sous forme d'analyse de situations professionnelles. **En Master 2 :** les étudiants effectuent un stage de 110 h par semestre dans leur dispositif d'exercice ou dans des dispositifs éducatifs liés au parcours de leur choix. Le stage est accompagné d'un suivi exécuté par des formateurs de l'ESPE. L'accompagnement du stage s'opère sous forme d'analyse de situations professionnelles et de retours réflexifs. Dans le cadre de la **convention cadre établie entre l'Université de Strasbourg et le Rectorat de Strasbourg**, l'organisation des différents stages fait l'objet d'une concertation étroite entre les instances académiques et l'Université. Les instances académiques définissent les lieux d'accueil dans les écoles et les enseignants (maîtres d'accueils temporaires, MAT) susceptibles d'accueillir les étudiants. L'affectation en stage est réalisée par l'ESPE sur la base des données fournies par les services académiques. Pour les étudiants, une **convention de stage individuelle** est établie.
Place de la professionnalisation	Les compétences travaillées sont celles du référentiel de compétences professionnelles (arrêté du 1er juillet 2013) complétées par celles du référentiel des compétences

caractéristiques d'un enseignant spécialisé (circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017) pour le parcours ADE – second degré.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Modalité de recrutement.

La première année du Master MEEF 2d degré est accessible aux étudiants sur la base des prérequis et des modalités d'examen des candidatures, adoptés par les instances (conseil d'école, CFVU, CA) et publiées sur le site de l'ESPE. Une capacité d'accueil est fixée chaque année pour chaque parcours (loi du 23/12/2016).

Dispositifs favorisant la réussite et l'orientation

3. étudiants ayant échoué aux concours de recrutement

L'ESPE de l'Académie de Strasbourg a fait le choix d'inscrire les lauréats du Master 1 ayant échoué aux concours dans le même parcours que les lauréats du Master 1 et lauréat du concours mais de leur proposer un cursus adapté permettant notamment de consolider les bases disciplinaires, didactiques et pédagogiques et de préparer les épreuves des concours.

4. étudiants fonctionnaires stagiaires en difficulté

L'ESPE a mis en place un dispositif d'aide professionnelle individualisée (API). L'API se veut un dispositif visant à repérer et prendre en charge, de façon précoce et individualisée, les stagiaires rencontrant des difficultés sur le terrain.
En cas de difficultés plus importantes, une procédure d'alerte est déclenchée. En tant qu'employeur, le Rectorat, via la délégation académique à la formation (DAFOR), coordonne l'ensemble du dispositif d'alerte et de suivi des stagiaires en difficulté. L'alerte et le suivi d'un stagiaire en difficulté donnent lieu à la formalisation d'un document spécifiant les modalités d'accompagnement. Un programme personnalisé d'aide et de remédiation est proposé au stagiaire en difficulté.

Passerelles

Des passerelles sont possibles en fin de semestres vers tous les parcours des mentions MEEF et vers la mention « sciences de l'éducation » à condition que les responsables du parcours de sortie et du parcours d'entrée valident cette réorientation. Une analyse du parcours antérieur de l'étudiant ainsi que de ses motivations est opérée avant décision.

Mise en place du continuum

3. En licence

L'ESPE propose en licence une offre d'UE dans le cadre de ce « Parcours de Professionnalisation aux Métiers de l'Enseignement (PPME) ». En s'inscrivant dans la structure des maquettes de licence, ce parcours pré professionnalisant en vue des métiers de l'enseignement prend place dès le second semestre de la première année de licence. Deux types d'UE sont proposés qui répondent à deux logiques différentes :

- les U.E. « Projet professionnel personnel » : visent à proposer des stages dans différents niveaux d'enseignement et différents milieux (1er - 2nd degré - urbain - rural - ZEP...) et une sensibilisation au métier ;
- les U.E. « Optionnelles à choix large » ont pour objectif le renforcement disciplinaire dans les disciplines littéraires ou scientifiques ou artistiques...

4. En T2

Dans le cadre de la contribution de l'ESPE à la formation continue des enseignants et plus particulièrement dans le cadre

	du continuum de formation, l'ESPE et les services académiques ont décidé de co-construire une formation spécifique dédiée aux titulaires de deuxième année (T2) de 12 heures (18 heures pour la voie professionnelle). L'objectif est que toutes les formations soient co animées (Rectorat/ESPE).
Suivi de l'acquisition de compétences	**<u>Pour tous les parcours sauf ADE</u>** Les modalités de suivi des compétences se déclinent ainsi : - une **« grille » d'évaluation commune à tous les acteurs du suivi et de l'évaluation**, à partir du référentiel et ceci dès le M1 ; - un accès des tuteurs ESPE et des responsables de parcours de master à la **plateforme en ligne** renseignée par les tuteurs Education Nationale ; - un **croisement des données entre le tuteur ESPE et le tuteur Education Nationale** ; - un **référent ESPE** pour assurer une fonction de suivi et d'aide à la mise en cohérence du dispositif de formation. Le référent travaille en étroite collaboration avec le tuteur et a pour mission d'assurer la coordination entre les actions menées par l'employeur et la formation universitaire (et notamment définition/explication du parcours adapté et des contrats pédagogiques individuels). Ce référent est le plus souvent le coresponsable ESPE du parcours ; - un **processus partagé d'alerte et d'accompagnement individualisé pour les stagiaires en difficulté**. **<u>Pour le parcours ADE</u>** Il a été mis en place un dispositif pilote d'évaluation axée sur les compétences attendues au cours de la formation Un référentiel de formation a été mis au point. Un croisement entre compétence, tâche et épreuve du contrôle continu a été opéré. Un tableau de coïncidence « compétence / UE et semestre » a été formalisé. Certaines compétences sont dédiées à un semestre précis et d'autres sont abordées au cours de plusieurs semestres mais avec des paliers d'acquisition. Le principe retenu est l'utilisation d'un portfolio par les étudiants, répertoire de travaux commentés par les étudiants qui permet à l'enseignant d'évaluer l'atteinte des objectifs pédagogiques et le développement des compétences des étudiants. Le portfolio de développement professionnel a pour but de mettre en évidence le processus de développement et de compétences. La ligne directrice est l'interaction entre l'étudiant et son évaluateur, l'appropriation par l'étudiant de son parcours de formation, dans une logique de contrôle continu permettant des va et vient entre l'étudiant et l'évaluateur dans une logique formative pour faire progresser l'étudiant et lui permettre d'attester la maîtrise de la compétence attendue. Un étudiant qui n'aura pas pu acquérir au premier semestre les compétences attendues pourra travailler et améliorer les compétences manquantes durant le second semestre. Seuls les étudiants ayant validés l'ensemble des compétences pourront valider les deux semestres d'une année. Les jurys valideront ou non les UE (acquise/non acquise) et les semestres (acquis/non acquis).
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études	<table><tr><th>M1</th><th>M2 « étudiants »</th><th>M2 « étudiants – fonctionnaires stagiaires »</th></tr><tr><td>381</td><td>98</td><td>141</td></tr></table> Données 2017

Les effectifs pour le Master 2d degré ont été relativement stables entre les rentrées 2013 et 2016.
Sur les présents de l'Académie de Strasbourg aux épreuves des concours du second degré session 2015, près de 50% sont des étudiants ESPE. Sur les admissibles, près de 60% sont des étudiants ESPE et sur les admis en moyenne 70% sont des étudiants ESPE
Plus de 5 étudiants en Master qui se sont présentés à un concours sur 10 ont réussi sur les sessions 2014, 2015 et 2016.

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation

Catégorie	potentiel	N° section et (nombre)
PR	39	N°05 (2), N°07 (3), N°08 (1), N°11 (5), N°12 (3), N°14 (1), N°16 (1), N°17 (1), N°18 (1), N°19 (1), N°22 (1), N°25 (3), N°28 (5), N°29 (4), N°30 (1), N°31 (1), N°34 (1), N°35 (2), N°68 (1), N°74 (1)
MCF	93	N°03 (1), N°05 (5), N°06(1), N°07 (4), N°08 (1), N°09 (7), N°10 (1), N°11 (6), N°12 (7), N°14 (3), N°16 (1), N°17 (3), N°18 (7), N°19 (4), N°21 (2), N°22 (2), N°23 (4), N°25 (3), N°26 (1), N°27 (1), N°28 (5), N°29 (5), N°30 (1), N°31 (3), N°32 (2), N°35 (2), N°69 (2), N°70 (3), N°74 (5), N°76 (1)
PRAG	49	
PRCE	20	
PLP	1	
CPE	1	
PREC	3	

En ce qui concerne le parcours « Enseigner l'anglais » à l'UHA : 1 PR 11ème section, 5 MCF 11ème section, 3 PRAG de l'UHA + 2 PRAG et 9 PRCE de l'ESPE (temps partagés ou déchargés).
En ce qui concerne le parcours « Enseigner la documentation » à l'UHA : 1 PR en droit, 1 PR 70ème section, 2 MCF 71ème section, 1 MCF 9ème section + 4 PRAG et 4 PRCE de l'ESPE (temps pleins, partagés ou déchargés).

Equipe pédagogique pluri-catégorielle

Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique
Un directeur adjoint chargé des formations a pour mission de piloter les enseignements, la gestion des services d'enseignement, des étudiants, d'établir les liens avec les partenaires et d'assurer la cohérence entre les différents sites. Il travaille en collaboration avec les responsables pédagogiques de la mention.
Une responsable de la mention qui assure le portage scientifique du diplôme et préside le jury et la commission pédagogique.
Des coresponsable de parcours (2 à 3 coresponsables par parcours : un rattaché à l'ESPE et l'(les)autre(s) dans la(les) composante(s) disciplinaire(s) correspondante(s)) :

– assurent le fonctionnement de la commission

pédagogique ;
- veillent au respect du fonctionnement et de l'organisation pédagogique des parcours de la mention ;
- animent l'équipe pédagogique ;
- assurent le bon déroulement du contrôle continu ;
- participent à l'organisation à la coordination, en liaison avec les autres enseignants et les services de scolarité, des emplois du temps ;
- sont les interlocuteurs privilégiés des étudiants : ils organisent leur accueil, l'information, les accompagnent, conseillent dans leur parcours, les accompagnent lors de la mise en place des contrats pédagogiques.

Des **coordonnateurs pédagogiques** ont pour mission :
- la coordination et mise en stage au sein du Master, responsabilités des UE « contexte d'exercice du métier » intégrant les stages ;
- la coordination des interventions des différents acteurs de la formation (équipes plurielles) ;
- la veille sur la cohérence et continuité des contenus de formation et de leur articulation avec les stages.

Pilotage de la formation

Des groupes de suivis associant enseignants ESPE, Education nationale, corps d'inspection, chefs d'établissement et direction ESPE se réunissent environ une fois par trimestre. De même des réunions entre la direction de l'ESPE, les responsables de diplôme, les doyens des corps d'inspection et la déléguée académique à la formation (DAFOR) sont organisées une fois par trimestre. Ces réunions ont pour but d'articuler le fonctionnement des équipes plurielles et de coordonner les actions liées à l'alternance.

Outils de concertation de l'équipe pédagogique

3. Les réunions de l'équipe pédagogique

A l'échelle de la mention, cinq à six réunions des coresponsables sont programmées chaque année. Elles sont articulées autour de moments de transmission d'informations à tous, d'échanges, de débats avec le cas échéant prises de décisions collectives.

A l'échelle des parcours, les équipes pédagogiques peuvent se réunir à leur initiative autant que de besoin. Le conseil des études institutionnalise ces rencontres.

4. Un Vade-mecum de la formation et du tutorat mixte à destination des étudiants fonctionnaires stagiaires

Un Vade-mecum de la formation et de l'accompagnement des étudiants - fonctionnaires-stagiaires est conçu chaque année conjointement par l'ESPE et les services académiques. Il détaille, d'une part, les orientations, les objectifs et contenus des dispositifs de formation à mettre en œuvre pour les personnels stagiaires et présente, d'autre part, les modalités du tutorat mixte mises en œuvre ainsi que les modalités de signalement et d'accompagnement des stagiaires en difficulté. Il précise les modalités de fonctionnement de l'année des fonctionnaires stagiaires (organisation de la formation, gestions des absences, procédures de signalement…). Ce document conjoint Services académiques – ESPE adressé aux corps d'inspection, chefs d'établissements, enseignants de l'ESPE, tuteurs Education Nationale et étudiants se veut clairement

	contribuer à développer une démarche qualité.
Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation	– 15 enseignants à temps partagés (dont la plupart sont coresponsables ESPE du parcours correspondant à leur discipline) soit 2880 heures. – Mise à disposition par le Rectorat de 125 heures environ de décharges ou IMP pour intervention d'enseignant du second degré dans la mention soit 3250 heures. Cet apport correspond à environ 30% du volume d'enseignement des maquettes.

Partenariats

Modalités des partenariats (académie, partenaires de l'école…)	Le partenariat ESPE/rectorat est régi par une convention établie entre l'Université de Strasbourg et le Rectorat de Strasbourg. Une convention a été signée en septembre 2015 avec les représentants régionaux du Collectif des Associations Partenaires de l'École (CAPE) avec pour objectif l'intervention de ces associations dans certains modules d'enseignement du Master. Quatre coopérations ont été formalisées (sous forme de convention ou de note d'intention) avec des institutions culturelles : « Pôle Sud » (danse), le Théâtre National de Strasbourg (théâtre), le Centre de formation des intervenants en musique (CFMI-Unistra), et la Haute Ecole des Arts du Rhin (arts visuels). Un partenariat entre l'ESPE et la Maison pour la Science en Alsace (MSA, rattachée au Jardin des Sciences de l'Unistra) a été formalisé. Cette politique de contractualisation des partenariats se traduit par des actions concrètes au sein du Master 1er degré. Les partenaires font désormais partie des équipes plurielles notamment pour ce qui concerne la formation à la conduite de projets interdisciplinaires des stagiaires du 1er degré.
Co-accréditation ou partenariat avec une autre (ou d'autres) ESPE	
Internationalisation de la formation	- Possibilité de stages à l'étranger : des subventions sont accordées par l'ESPE aux étudiants effectuant un stage à l'étranger. - Possibilité de séjour ERASMUS (entrant et sortant). Les étudiants bénéficient de la possibilité de poursuivre leurs études à l'étranger, en Europe ou hors Europe, dans le cadre des 30 contrats bilatéraux ERASMUS et des Accords de Coopération Internationaux de l'Université de Strasbourg. - Reconnaissance du séjour d'assistant de langue au sein ses diplômes (parcours « enseigner une LVE ») : validation de l'année d'assistanat dans le cadre des Masters MEEF par l'octroi d'ECTS (jusqu'à 30). - Dans certains parcours notamment ceux liés aux langues vivantes étrangères des contacts sont noués avec des partenaires étrangers.

Niveau : (x) MASTER ( ) Sans objet
Intitulé : **MEEF Encadrement éducatif**

( ) Renouvellement (x) Restructuration ( ) Création

Champ de formation : *Education et formation*

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation	**Le Master Encadrement Educatif** est une offre de formation restructurée à l'occasion du rapprochement entre l'ESPE et la Faculté de Sciences de l'éducation. La mention comporte désormais **trois parcours** : – **Conseillers principaux d'éducation (CPE)** » : parcours proposé aux étudiants se destinant à devenir CPE et à intégrer l'Education Nationale par le biais de concours. – **Encadrement de Missions Educatives et Sociales (EMES)** : parcours proposé aux étudiants se destinant à l'encadrement éducatif hors concours de l'Education Nationale. – **Pratiques d'Ingénierie et de Médiation Socio-éducative (PIMS)** : parcours proposé aux étudiants se destinant métiers de la médiation sociale et de l'ingénierie du travail social.
Objectifs de la formation	En continuité avec le nouveau parcours L1-L2-L3 conduisant aux métiers de l'éducation, de la formation et de l'enseignement, le Master Encadrement Educatif prépare des professionnels de niveau supérieur, capables de concevoir, gérer, encadrer et évaluer des dispositifs et des projets en lien avec le développement de compétences spécifiques. L'ambition est d'associer un niveau universitaire de master (notamment par la recherche et l'apport de connaissances théoriques) à la professionnalisation de la formation par le développement d'un projet professionnel propre à chaque étudiant et d'offrir une formation polyvalente pour favoriser l'insertion dans divers secteurs socio-éducatifs, y compris dans la perspective de « métiers émergents ». **<u>Objectifs communs aux trois parcours de la mention :</u>** Tirer parti des acquis de la recherche [en lien avec les travaux du LISEC (EA2310)] pour aborder les différents terrains du champ de l'éducation et de la formation – en maîtrisant les méthodes et les outils d'investigation qui lui sont propres : - mobiliser la recherche, avec un adossement au LISEC (EA 2310) ; - aborder les terrains sous l'angle des questions d'ingénierie ; - consolider ses acquis au plan méthodologique.

Objectifs spécifiques des trois parcours :

1. **Parcours CPE**

Viser également l'acquisition et le développement de compétences dans le domaine professionnel du CPE en lien avec le référentiel de compétences professionnelles (arrêté du 1er juillet 2013). Il s'agit principalement de viser l'acquisition de connaissances scientifiques et professionnelles liées au contexte éducatif de référence. Pour les étudiants préparant le concours de CPE (parcours CPE), les objectifs s'articulent autour des compétences suivantes :
- savoir piloter le service de vie scolaire ;
- concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet de vie scolaire ;
- assurer des fonctions de régulation et de médiation dans l'action éducative.

2. **Parcours EMES**

Ce parcours EMES vise plus particulièrement l'acquisition de connaissances scientifiques et professionnelles liées au contexte éducatif de référence, hors éducation nationale, principalement les secteurs de l'éducatif pris en charge par des institutions telles que le Protection Judiciaire de la Jeunesse, les collectivités territoriales et le secteur associatif.
Il vise l'acquisition des compétences professionnelles des métiers de l'intervention, de l'éducation, de la conception de projets éducatif, de l'accompagnement et du conseil en éducation dans les secteurs éducatif, socio-éducatif, juridico-éducatif.

3. **Parcours PIMS**

Maîtriser les outils conceptuels de médiation sociale, scolaire et interculturelle. Développer des méthodologies de recherche interrogeant les tensions dans le milieu socio-éducatif. Accompagner le changement dans les organisations. Concevoir et gérer de dispositifs répondant aux besoins de publics ciblés dans le cadre de structures relevant du travail social, de l'économie sociale et solidaire et des ONG.

Poursuite d'études :

Doctorat.

Débouchés :

Les trois parcours de cette mention ont été pensés en étroite synergie pour que l'étudiant construise son projet professionnel et puisse, le cas échéant, faire évoluer ses priorités en opérant un choix entre insertion dans l'Education Nationale via un concours ou hors Education Nationale.

CPE	EMES	PIMS
Conseiller Principal d'Education (CPE) en collèges et lycées	Métiers liés au développement de la politique éducative et enfance-jeunesse dans les collectivités territoriales et à l'encadrement de l'action éducative et sociale	Métiers liés à l'insertion, à l'ingénierie du travail social ainsi qu'à la médiation sociale, éducative et interculturelle

Organisation de la formation

L'organisation s'inscrit dans le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF (arrêté du 27 août 2013). La Mention de Master Encadrement Educatif présente une forte dimension professionnelle, avec un socle pour l'acquisition d'une culture disciplinaire commune en M1, en articulation avec une orientation progressive et variée au sein de 3 parcours bien distincts, chacun correspondant à un type d'ingénierie et à une famille de métiers, dans le champ de l'éducation et de la

formation.

Une identité de la mention Encadrement Educatif.
L'UE « Cadres normatifs, principes de référence, dispositifs » est déclinée tout au long du master selon 4 niveaux progressif de S1 à S4. Les enseignements magistraux sont mutualisés entre les 3 parcours pour construire culture commune propre à la mention EE.

En M1, deux semestres symétriques avec une forte mutualisation entre les trois parcours.
Les deux semestres du M1 sont isomorphes et fortement mutualisés. La structure est la suivante :

UE mutualisées pours les trois parcours (40% de la formation).	Sciences humaines et sociales pour l'éducation. Cadres normatifs, principes de référence, dispositifs (CM).
UE mutualisées EMES et CPE et spécifique CPE (40% de la formation).	Cadres normatifs, principes de référence, dispositifs (TD). Méthodologie de l'écrit / Méthodologie de l'accès à l'emploi.
UE spécifiques (20% de la formation).	Pratiques, éthiques et mises en situation professionnelles dont les usages du numérique.

En M2 : spécialisation des parcours.
La structure de la maquette est identique avec pour chaque semestre les UE suivantes :
- Cadres normatifs, principes de référence, dispositifs (niveau 3 / niveau 4)
- Mise en situation professionnelle incluant des stages longs
- Recherche

Néanmoins l'approche est spécifique au sein de chaque parcours selon les métiers envisagés. Il est cependant prévu certaines mutualisations entres les trois parcours et deux à deux afin d'éviter le cloisonnement.

Spécificités du parcours CPE :

- En M2 CPE, ***deux cursus sont proposés aux étudiants*** : 1) Cursus « Etudiants – fonctionnaires stagiaires » pour les lauréats du concours CPE ; et 2) Cursus « Etudiants » pour les étudiants non lauréats du concours CPE intégrant des UE permettant de repréparer ce concours.

- Une ***double logique de tronc commun*** : Le parcours CPE s'inscrit à la croisé de deux troncs communs : 1) le tronc commun du master EE (40% en M1 et 10% en M2) garantissant l'identité de la mention EE ; et 2) le tronc commun Master MEEF garantissant la construction d'une culture commune « Education Nationale », notamment inter-degré (1er et 2nd degré). Ces éléments du « tronc commun MEEF » sont intégrés dans les UE génériques « professionnelles » sous forme de modules.

Modalités d'enseignement et mise en place du numérique

La mention est accessible aux étudiants en **formation initiale** ou **continue** (salariés, demandeurs d'emploi, reprise d'études). La formation est également accessible par la voie de la **validation des acquis**.

Les modalités d'enseignement sont la formation en présentiel et l'utilisation de l'ENT (Moodle : présentiel enrichi par des ressources complémentaires au cours).

Adaptation aux étudiants ayant des contraintes particulières.

Un accompagnement personnalisé est organisé pour tous les étudiants. Un étalement de chaque année formation sur 2 ans est proposé aux étudiants exerçant une activité salariée, ou ayant des contraintes spécifiques et fait l'objet d'un contrat pédagogique en spécifiant les conditions.

7. **Dispositifs mis en œuvre à l'attention des étudiants en situation de handicap à l'Université de Strasbourg**

La Mission Handicap de l'Université de Strasbourg met en place au cas par cas et en fonction des besoins identifiés des aides humaines spécifiques et/ou des aides techniques et technologiques. En complément de ces dispositifs, l'ESPE veille à l'accessibilité de ses locaux, à l'adéquation entre le lieu de stage proposés et la situation de l'étudiant et à l'aménagement des enseignements et des évaluations. La coordination des actions est réalisée en étroite collaboration avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Bas-Rhin, le SUMPS, le CROUS, l'Espace Avenir, les associations, etc. Un réseau de référents handicap (binôme enseignant et personnel administratif) fonctionne depuis 2011 pour offrir un service de proximité dans les composantes et les services de l'Université.

8. **Dispositifs mis en œuvre à l'attention des étudiants sportifs de haut niveau**

Les adaptations réalisables consistent en la mise en place d'un plan de formation individualisé, d'une dispense d'assiduité totale ou partielle en fonction des contraintes sportives, l'aménagement du parcours de formation (étalement des études dans le temps, rattrapage d'épreuves du contrôle continu : épreuves de substitution), placement prioritaire dans les groupes de TD en fonction de leurs contraintes d'entraînement et de compétition, priorité d'affectation dans les lieux de stage.

9. **Dispositifs mis en œuvre à l'attention des étudiants salariés**

Des dispositifs similaires à ceux mentionnés précédemment sont proposés aux étudiants salariés. Lorsque l'activité se déroule au sein d'une structure de formation, elle peut se substituer pour tout ou partie du stage de pratique accompagnée.

Politique en matière de langues.

Pour l'ensemble des étudiants inscrits en Master, deux UE de langue vivante étrangère (allemand, anglais) de 3 ECTS chacune sont obligatoires. Elles ont pour objectif de développer les compétences langagières au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Pour le parcours CPE, cet enseignement a lieu en M2 en raison de la forte contrainte du concours CPE en M1. Pour les parcours EMES et PIMS, cet enseignement, mutualisé, a lieu en S2 et S3 en

articulation avec les enseignements spécifiques de ces parcours et la recherche.

Pour ces parcours, un enseignement Français Langue Etrangère (FLE) peut être proposé aux étudiants étrangers dont le français n'est pas la langue maternelle.

Le parcours PIMS bénéficie de l'apport des contrats bilatéraux ERASMUS en termes de mobilité enseignante entrante et sortante, ce qui permet d'offrir des cours en anglais.

Place du numérique

S'il ne fait pas l'objet d'un module de formation spécifique, le numérique fait partie intégrante de la formation au travers de multiples applications et usages : constitution de portfolio numériques en relation avec les enseignements spécifiques de chaque parcours, utilisation des outils de veille documentaire en lien avec le travail de bibliographie du mémoire de rechercher, communication orale assistée par des supports de présentation numérique, etc.

Volume horaire de la formation

Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type (équivalent HETD).

	M1	M2 « étudiant »	M2 « étudiant fonctionnaire stagiaire
CPE	730	430	320
EMES	698	401	-
PIMS	698	355,5	-

Lieux de la formation

- **Conseillers principaux d'éducation (CPE)** » : site ESPE de Strasbourg.
- **Encadrement de Missions Educatives et Sociales (EMES)** : site ESPE de Strasbourg.
- **Pratiques d'Ingénierie et de Médiation Socio-éducative (PIMS)** : faculté des sciences de l'éducation.

NB : les cours mutualisés ont lieu soit à l'ESPE soit à la faculté des sciences de l'éducation.

Place de la recherche

Pour les étudiants du parcours CPE, une brève initiation à la recherche est proposée au Semestre 1. Au-delà, pour l'essentielle, elle est positionnée sur l'année de Master 2, pour un total de 11 ECTS sur le diplôme. Deux unités d'enseignement sont dévolues à cette initiation à la recherche :

- l'une au Semestre 3, où l'accent est mis sur la problématique et la recherche bibliographique, ainsi que sur la communication de démarches de constitution de

données ;

- l'autre au semestre 4 qui correspond au moment de l'expérimentation (laboratoire, classe,...) ou de l'étude et de l'analyse des données, avant la rédaction et la soutenance du mémoire de Master.

L'initiation à la recherche est organisée sous forme de suivi individuel et de séminaires, par des enseignants-chercheurs, des docteurs et des enseignants non docteurs. Tous ont suivi une formation de formateur pour l'accompagnement du mémoire.

Pour les étudiants des parcours EMES et PIMS, l'initiation à la recherche constitue l'un des piliers de leur formation. Elle se répartit tout au long des 4 semestres pour un total de 27 ECTS. Dès le Master 1, les étudiants ont à engager leur réflexion autour d'un projet de recherche tutoré qu'ils auront à mettre en œuvre au cours de l'année de Master 2. Au cours de leur formation, les étudiants seront sensibilisés aux différentes approches de la recherche (recherche fondamentale, recherche empirique, recherche-action) et aux différentes méthodologies (qualitative, quantitative) pour leur permettre de procéder à des choix éclairés. La formation alternera des temps collectifs sous la forme de séminaires et des temps de suivi individualisé. Les étudiants seront encadrés par des chercheurs (notamment HDR) issus de différentes disciplines en sciences humaines et sociales essentiellement (sciences de l'éducation, psychologie, sociologie, philosophie, etc.). L'initiation à la recherche sera adossée aux laboratoires de recherche partenaires, notamment le LISEC (EA 2310).

Le lien recherche-formation s'opère aussi dans les autres UE, en particulier par l'étayage des contenus d'enseignement sur la recherche.

L'existence du **Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) « Education et Formation »**, sur le site alsacien (UHA et Unistra), piloté par l'ESPE, est une opportunité importante pour lier davantage les formations avec les activités de recherche.

Place des stages et organisation de l'alternance

Pour le parcours CPE :

En master 1 : deux stages massés d'observation et de pratique accompagnée d'une semaine chacun au semestre 1 et un stage filé d'une journée hebdomadaire sur une période de 10 semaines au semestre 2 sont mis en place. Les étudiants effectuent donc sur l'année de Master 1 environ 140 heures de stage.

L'évaluation du stage est basée sur la production d'un écrit d'analyse de la pratique professionnelle par l'étudiant et d'une évaluation de pratique professionnelle par le tuteur de stage. Elle s'appuie sur l'utilisation d'une grille conçue à partir de la Fiche n° 11 « Grille d'évaluation des professeurs stagiaires » du Bulletin officiel n°13 du 26 mars 2015 en l'adaptant aux semestres 1 et 2,

et permet un positionnement l'étudiant par rapport à certaines compétences du Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (01/07/2013).

En master 2- cursus Etudiant : les modalités de mise en œuvre des stages sont identiques à celle de l'année de Master 1. Les étudiants effectuent donc sur l'année de Master 2 environ 140 heures de stage.

L'évaluation reprend les mêmes principes que pour l'année de Master 1 mais en adaptant le niveau d'exigences et les attentes en termes d'acquisition des compétences professionnelles à la situation particulière des étudiants de Master 2 non lauréats du concours.

En master 2 – cursus Etudiant fonctionnaire stagiaire : le stage correspond à l'exercice en responsabilité dans le cadre de leur mi-temps « employeur Education Nationale ». Il vise à assurer en autonomie les missions qui incombent au CPE au sein d'un établissement scolaire du second degré.

L'évaluation du stage pour les fonctionnaires-stagiaires intègre une évaluation du tuteur Education Nationale et une évaluation du visiteur ESPE en référence au Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (01/07/2013) ainsi que le rapport de stage de l'étudiant.

Chaque étudiant est accompagné par le tuteur Education nationale et un référent ESPE qui assurent en coordination le tutorat mixte.

Dans le cadre de la **convention cadre établie entre l'Université de Strasbourg et le Rectorat de Strasbourg**, l'organisation des différents stages fait l'objet d'une concertation étroite entre les instances académiques et l'Université. Les instances académiques définissent les lieux d'accueil dans les écoles et les enseignants susceptibles d'accueillir les étudiants. L'affectation en stage est réalisée par l'ESPE sur la base des données fournies par les services académiques.

Pour les étudiants, une **convention de stage individuelle** est établie.

Pour les parcours EMES et PIMS.

En Master 1 : deux stages au sein de structures éducatives (collectivité territoriale, secteur associatif, secteur privé, etc.) visent la découverte des secteurs professionnels porteurs d'emplois

En S1, les étudiants effectuent une semaine de stage d'observation (35h) dans une structure d'accueil en lien avec la spécificité de leur parcours. Il s'agit d'un premier contact avec le monde professionnel qui doit permettre aux étudiants de se familiariser avec les pratiques professionnelles et le fonctionnement d'une structure dans un secteur choisi en lien avec le projet professionnel personnel. En S2 ils réalisent le stage d'enquête filé (70h) sur le semestre, pour approfondir les résultats du stage de S1 en permettant de découvrir et de comparer plusieurs secteurs

	voisins et/ou plusieurs métiers dans un même secteur. Chaque stage donne lieu à un rapport final (support principal de l'évaluation) pouvant éventuellement faire l'objet d'une soutenance orale. **En Master 2** : stage filé d'observation et de pratique accompagnée sur l'ensemble de l'année (280h). L'objectif est l'élaboration (70h en S3) et la mise en œuvre (210h en S4) d'un projet en responsabilité dans une structure d'accueil en lien avec la spécificité de leur parcours. En Master2 l'étudiant a choisi un secteur d'activité correspondant à son projet personnel d'orientation. Le stage du Semestre 3 lui permet d'entrer en relation avec une structure à laquelle il proposera un projet pouvant être mis en œuvre au Semestre 4, lors du dernier stage. La proposition est accompagnée d'une négociation : le projet proposé doit intéresser la structure d'accueil autant que l'étudiant. Le projet et sa mise en œuvre s'inscrivent généralement dans une perspective plus large (projet d''établissement et politique éducative de la structure). Chaque stage du M2 donne lieu à un rapport final (support principal de l'évaluation pouvant éventuellement faire l'objet d'une soutenance orale. Les étudiants recherchent eux-mêmes leur lieu de stage, cette démarche faisant partie intégrante de leur formation dans une perspective d'initiation à l'insertion professionnelle et à la recherche d'emploi. Des **conventions individuelles** sont établies par l'ESPE.
Place de la professionnalisation	Le Master Encadrement Educatif vise, de manière transversale, à développer des compétences relatives à la conception, l'animation et la mise en œuvre de projets et dispositifs dans les secteurs de l'éducation, du social ou de la médiation. Plus spécifiquement, il s'agira : - pour le parcours CPE, de conseiller la communauté scolaire dans le domaine des politiques éducatives, de piloter une équipe de vie scolaire ou encore d'accompagner individuellement et collectivement des élèves. Les compétences travaillées sont celles du référentiel de compétences professionnelles (arrêté du 1er juillet 2013) ; - pour le parcours EMES, d'analyser les problématiques de l'encadrement socio-éducatif et de conseiller et accompagner une personne dans son projet individuel de formation (éducation, insertion) notamment à partir d'une mise en relation des différents acteurs de l'environnement socio-économique ; - pour le parcours PIMS, d'analyser les problématiques de médiation sociale et interculturelle ainsi que d'observer et accompagner le changement dans les organisations.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	**Modalité de recrutement.** La première année du Master Encadrement Educatif est accessible aux étudiants sur la base des prérequis et des modalités d'examen des candidatures, adoptés par les instances (conseil d'école, CFVU, CA) et publiées sur le site de l'ESPE. Une capacité d'accueil est fixée chaque année pour chaque parcours (loi du 23/12/2016).

Dispositifs favorisant la réussite et l'orientation.

5. **étudiants visant le concours CPE et ayant échoué à ce concours en M1**

L'ESPE de l'Académie de Strasbourg a fait le choix d'inscrire les lauréats du Master 1 ayant échoué au concours dans le même parcours que les lauréats du Master 1 et lauréat du concours mais de leur proposer un cursus adapté permettant notamment de consolider les bases disciplinaires et de repréparer les épreuves du concours.

6. **étudiants fonctionnaires stagiaires en difficulté**

L'ESPE a mis en place un **dispositif d'aide professionnelle individualisée (API)** visant à repérer et prendre en charge, de façon précoce et individualisée, les stagiaires rencontrant des difficultés sur le terrain.
En cas de difficultés plus importantes, une **procédure d'alerte** est déclenchée. En tant qu'employeur, le Rectorat, via les inspecteurs de l'éducation nationale, coordonne l'ensemble du dispositif d'alerte et de suivi des stagiaires en difficulté. L'alerte et le suivi d'un stagiaire en difficulté donnent lieu à la formalisation d'un document spécifiant les modalités d'accompagnement. Un programme personnalisé d'aide et de remédiation est proposé au stagiaire en difficulté.

Passerelles

L'organisation de la mention Encadrement Educatif facilite les changements de parcours d'un semestre à l'autre selon l'état d'avancée du projet personnel de l'étudiant suite à l'accord de l'équipe pédagogique.
Des passerelles sont aussi possibles en fin de semestres vers tous les parcours des autres mentions MEEF et vers la mention « sciences de l'éducation » à condition que les responsables du parcours de sortie et du parcours d'entrée valident cette réorientation. Une analyse du parcours antérieur de l'étudiant ainsi que de ses motivations est opérée avant décision.
Les parcours EMES et PIMS, et ce surtout en 2ème année représentent une voie de réorientation privilégiée pour les étudiants des autres parcours de l'ESPE ayant échoué aux concours et ne souhaitant pas les repasser. Le parcours EMES a d'ailleurs été pensé dès l'origine comme un parcours qui pourrait accueillir les étudiants de l'ensemble des mentions MEFF désireux de se réorienter vers une insertion professionnelle hors concours Education nationale.

Mise en place du continuum.

5. **En licence**

L'ESPE propose de la L1 à la L3 une offre d'UE dans le cadre de ce « Parcours de Professionnalisation aux Métiers de l'Enseignement (PPME) ». Deux types d'UE sont proposés qui répondent à deux logiques différentes :

- les U.E. « Projet professionnel personnel » : visent à proposer des stages dans différents niveaux d'enseignement et différents milieux (1er - 2nd degré - urbain - rural - ZEP...) et une sensibilisation au métier ;

- les U.E. « Optionnelles à choix large » ont pour objectif le renforcement disciplinaire dans les disciplines littéraires ou scientifiques ou artistiques...

6. **En T1, T2**

Dans le cadre de la contribution de l'ESPE à la formation continue des enseignants et plus particulièrement dans le cadre du continuum de formation, l'ESPE et les services académiques ont décidé de co-construire une formation spécifique dédiée aux titulaires de deuxième année (T2)

Suivi de l'acquisition de compétences

Parcours CPE

Les modalités de suivi des compétences se font à l'aide de grilles de suivi des compétences communes à tous les acteurs du suivi et de l'évaluation, à partir du référentiel métier, et ceci dès le M1. Un croisement des données entre le tuteur ESPE et le tuteur Education

Nationale est opéré. De plus un processus partagé d'alerte et d'accompagnement individualisé est mise en place pour les stagiaires en difficulté.

Parcours EMES et PIMS

Ce suivi est actuellement assuré par le biais des évaluations (qui sont censées vérifier l'acquisition des compétences).

Les stages de Master 2 permettent en outre une forme d'auto-évaluation et une confrontation avec les attentes du milieu professionnel en matière de compétence. Les « analyses de situation », présentes dans la formation, notamment au Semestre 4, constituent également une forme d'appréciation du développement des compétences.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

M1	M2 « étudiants »	M2 « étudiants – fonctionnaires stagiaires »
41	14	10

Données 2017

NB : ces données n'intègrent pas le parcours PIMS qui se rattache désormais à la mention.

Les effectifs pour le Master 1er degré ont été en augmentation d'environ 20% entre les rentrées 2013 et 2016.

Plus de 4 étudiants en Master sur 10 ont réussi un concours sur les sessions 2014, 2015 et 2016. 70 à 80% des lauréats du CRPE 2014, 2015 et 2016 sont issus d'une formation ESPE.

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation

Catégorie	potentiel	Section CNU concernées : N° section et entre () nombre
PR	5	N°07 (3), N°16 (1), N°70 (1)
MCF	14	N°03 (1), N°16(2), N°17 (1), N°70 (7), N°74 (2), N°76 (1)
PRAG	10	
PRCE	10	
PREC	3	

Equipe pédagogique pluri-catégorielle

Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique.

Un directeur adjoint chargé des formations a pour mission de piloter les enseignements, la gestion des services d'enseignement, des étudiants, d'établir les liens avec les partenaires et d'assurer la cohérence entre les différents sites. Il travaille en collaboration avec les responsables pédagogiques de la mention.

Un responsable de la mention assure le portage scientifique du diplôme et préside le jury et la commission pédagogique.

Des responsables de parcours :

- assurent le fonctionnement de la commission pédagogique ;
- veillent au respect du fonctionnement et de l'organisation pédagogique du parcours ;
- animent l'équipe pédagogique ;

- assurent le bon déroulement du contrôle continu ;
- participent à l'organisation à la coordination, en liaison avec les autres enseignants et les services de scolarité, des emplois du temps ;
- sont les interlocuteurs privilégiés des étudiants : ils organisent leur accueil, l'information, les accompagnent, conseillent dans leur parcours, les accompagnent lors de la mise en place des contrats pédagogiques ;
- assurent la coordination et mise en stage ;
- assurent la coordination des interventions des différents acteurs de la formation (équipes plurielles)

En ce qui concerne le parcours CPE, l'équipe pédagogique est pluri-catégorielle (enseignants chercheurs, professionnels « de terrain », IPR…). Des spécialistes des différents domaines se répartissent les enseignements dont les connaissances sont ciblées (philosophie, sociologie, psychologie…) ;

En ce qui concerne les parcours EMES et PIMS, l'équipe pédagogique est multicatégorielle et se veut équilibrée entre les universitaires et les professionnels des différents champs visés par la formation (voir tableau en annexe).

Structures de pilotage de la formation.

1. **Deux structures complémentaires ayant rôle de conseil de perfectionnement.**

Le **Conseil d'orientation scientifique et pédagogique** COSP au niveau de la composante particulière qu'est l'ESPE et les **conseils des études** au niveau de chaque parcours, jouent de façon complémentaire le rôle des conseils de perfectionnement attendus pour chaque diplôme.

Le **COSP** contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'école, propose et soumet à l'approbation du conseil d'école les grands axes de la recherche en éducation menée au sein de l'ESPE. Il définit les objectifs et les modalités des formations proposées par l'école supérieure, et accompagne leur mise en œuvre, après approbation du conseil d'école. Il accompagne et supervise la politique transfrontalière et internationale de l'école supérieure. Il participe à l'évaluation régulière des formations et de la recherche mises en œuvre dans l'ESPE. Il impulse et pilote des actions spécifiques favorisant l'innovation pédagogique et la prise en compte des difficultés des élèves. Il définit, en accord avec les instances de l'université et le conseil de l'école supérieure, la politique de recrutement d'enseignants et d'enseignants chercheurs intervenant dans la formation dispensée.

Un **conseil des études** a été mis en place pour chaque parcours de la mention. Il compte des représentants des équipes pluricatégorielles (enseignants ESPE, corps d'inspection, CPE,

	tuteurs éducation nationale, professionnels autres, employeurs), les délégués des étudiants, le directeur adjoint chargé des formations. Les membres se réunissent 1 à 3 fois par année universitaire, principalement de décembre à mars, en vue d'établir un bilan intermédiaire de la formation et de proposer des actions éventuelles visant à améliorer la qualité de celle-ci. **2. En ce qui concerne le parcours CPE.** Des **groupes de suivis** associant enseignants ESPE, Education nationale, corps d'inspection, chefs d'établissement et direction ESPE se réunissent environ une fois par trimestre. De même des réunions entre la direction de l'ESPE, les responsables de diplôme, les doyens des corps d'inspection et la déléguée académique à la formation (DAFOR) sont organisées une fois par trimestre. Ces réunions ont pour but d'articuler le fonctionnement des équipes plurielles et de coordonner les actions liées à l'alternance. Un **Vade-mecum de la formation et du tutorat mixte** à destination des étudiants fonctionnaires stagiaires est conçu chaque année conjointement par l'ESPE et les services académiques. Il détaille, d'une part, les orientations, les objectifs et contenus des dispositifs de formation à mettre en œuvre pour les personnels stagiaires et présente, d'autre part, les modalités du tutorat mixte mises en œuvre ainsi que les modalités de signalement et d'accompagnement des stagiaires en difficulté. Il précise les modalités de fonctionnement de l'année des fonctionnaires stagiaires (organisation de la formation, gestions des absences, procédures de signalement…). Ce document conjoint Services académiques – ESPE adressé aux IEN, CPC, PEMF, enseignants de l'ESPE se veut clairement contribuer à développer une démarche qualité. **<u>Outils de concertation de l'équipe pédagogique</u>** A l'échelle des trois parcours de la mention, les équipes pédagogiques peuvent se réunir à leur initiative autant que de besoin. Les réunions des conseils des études institutionnalisent ces rencontres même si cette modalité de fonctionnement ne remplace pas les échanges immédiats et plus informels. La structure resserrée de l´équipe « ESPE / faculté de» est une garantie de cohésion et de cohérence. Les échanges, les concertations sont très réguliers, très fréquents et reposent sur un socle de confiance réciproque et une vue convergente sur les démarches de formation. A l'échelle des mentions MEEF 2d degré et MEEF EE - parcours CPE, cinq à six réunions des coresponsables sont programmées dans l'année. Elles articulent des moments de transmission d'informations à tous, d'échanges, de débats avec le cas échéant prises de décisions collectives.
Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation	L'offre de formation du **parcours CPE** a été bâtie en étroite collaboration avec les partenaires de l'Education Nationale, notamment pour déterminer les besoins et proposer un cahier des charges répondant à ces besoins. La contribution des tuteurs et

vacataires CPE assurent l'articulation avec les enjeux professionnels de la formation.
L'offre du parcours EMES sollicite de nombreux professionnels d'origines variées pour une part importante un partenariat pérenne est établi avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ce partenariat passe par des interventions régulières des professionnels de la PJJ dans la formation et l'accueil d'étudiants en stage dans diverses structures. Un partenariat de même type a été établi avec l'Eurométropole de Strasbourg.
L'offre du parcours PIMS est construite avec des partenaires tels que l'ESTES (Ecole Supérieure du Travail Educatif et Social) de Strasbourg, l'ASTU, Actions citoyennes interculturelles et le Centre socioculturel du Marais à Schiltigheim.

	Part du volume horaire d'enseignement dédié à l'intervention de ces représentants
M1	15%
M2 CPE	30%
M2 EMES	30%
M2 PIMS	30%

Partenariats

Modalités des partenariats (académie, partenaires de l'école…)	Le partenariat ESPE/rectorat est régi par une convention établie entre l'Université de Strasbourg et le Rectorat de Strasbourg.
Co-accréditation ou partenariat avec une autre (ou d'autres) ESPE	
Internationalisation de la formation	Les étudiants bénéficient de la possibilité de poursuivre leurs études à l'étranger, en Europe ou hors Europe, dans le cadre des 30 contrats bilatéraux ERASMUS et des Accords de Coopération Internationaux de l'Université de Strasbourg. Le parcours PIMS accueille, pendant une semaine, plusieurs enseignants-chercheurs de l'étranger dans le cadre des accords Erasmus signés avec l'Université de Varsovie et l'Université de Bari. Les enseignements sont généralement dispensés en anglais. Un projet de partenariat stratégique est en cours avec l'Université de Mons.

ARCHITECTURE DE L'OFFRE DE FORMATION

Master MEEF / DU « parcours adaptés »

Etablissement : Université de Strasbourg

Niveau : (x) MASTER ( ) Sans objet
Intitulé : **DU « formations professionnalisantes » (= DU « parcours adaptés »)**

(x) Renouvellement ( ) Restructuration ( ) Création

Champ de formation : *Education et formation*

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation	Six DU ont été créées par l'ESPE, à destination des fonctionnaires-stagiaires déjà détenteurs d'un Master ou dispensés de titre ou diplôme : - **DU « formation professionnalisante premier degré Strasbourg »** - **DU « formation professionnalisante premier degré Colmar »** - **DU « formation professionnalisante premier degré bilingue »** - **DU « formation professionnalisante second degré »** pour les disciplines adossées à un parcours de Master MEEF second degré porté par l'ESPE de l'académie de Strasbourg. - **DU « formation professionnalisante second degré autres disciplines »** pour les disciplines dites « orphelines » car non adossées à un parcours de Master MEEF second degré porté par l'ESPE de l'académie de Strasbourg. - **DU « formation professionnalisante CPE »**
Objectifs de la formation	Les DU « Formation professionnalisante » aux métiers du professorat et de l'éducation visent l'acquisition des compétences nécessaires à leur exercice. Ils ont pour ambition : - mise à niveau et approfondissements didactiques ; - approfondissement des connaissances des principales formes et conditions d´enseignement de la ou des disciplines enseignée(s) ou d'exercice de la mission ; - approfondissement des connaissances du système éducatif français et de son fonctionnement ; - développement des gestes professionnels liés aux situations d'apprentissage et d'encadrement, à la gestion des interactions en classe et dans l'établissement et construction intégrée des savoirs et savoir-faire ; - sensibilisation aux principes et à l'éthique des métiers de l'encadrement et du professorat.
Organisation de la formation	Au sein de chaque DU, **deux cursus** distinguent : - les lauréats **détenteurs d'un « master enseignement »,** - ceux **détenteurs d'un autre master ou dispensés de diplôme**.

Cursus	UE.	
	Approfondissement didactique et formation professionnelle	**Mise en situation professionnelle : exercice en responsabilité et dispositifs d'accompagnement**
Détenteurs d'un autre master ou dispensés de diplôme	Cette UE propose : 1) des enseignements mutualisés avec les Masters MEEF : elle reprend la totalité des enseignements « professionnels » de chacun des parcours des parcours MEEF. 2) des enseignements spécifiques proposés par l'ESPE. 3) L'UE peut être complétée par la participation du fonctionnaire stagiaire à des modules de formation proposés par les services académiques.	Cette UE reprend les UE « stage en responsabilité et son suivi - Mise en situation professionnelle en responsabilité et dispositifs d'accompagnements » du S3 et du S4 de chacun des parcours de chacun des parcours correspondant des trois mentions MEEF.
Détenteurs d'un « master enseignement »	Cette UE propose : 1) des enseignements mutualisés avec les Masters MEEF : elle reprend 50 à 60% des enseignements « professionnels » de chacun des parcours des parcours MEEF selon contrat pédagogique établie avec les responsables de formation. 2) des enseignements spécifiques proposés par l'ESPE. 3) L'UE est complétée par la participation du fonctionnaire stagiaire à des modules de formation proposés par les services académiques	Cette UE reprend les UE « stage en responsabilité et son suivi - Mise en situation professionnelle en responsabilité et dispositifs d'accompagnements » du S3 et du S4 de chacun des parcours de chacun des parcours correspondant des trois mentions MEEF.

Un **troisième cursus** est dédié aux **fonctionnaires-stagiaires en renouvellement de stage**, il est ajusté à leurs besoins spécifiques sur la base de positionnements opérés en début d'année. Ce cursus permet de leur proposer une formation différenciée dans la mesure où ils auront déjà suivi, au minimum, une année de DU, voire un M2 MEEF.

Cursus	UE.	
	Approfondissements, remédiations et renforcements professionnels	**Mise en situation professionnelle : exercice en responsabilité et dispositifs d'accompagnement**
Détenteurs	Une offre de formation, à	Cette UE reprend les

d'un autre master ou dispensés de diplôme	la carte sur le mode d´un menu à composer et d´une mise en autonomie, articulée aux entretiens de positionnement est proposée dans le cadre du contrat pédagogique avec : Cette UE propose : 1) des enseignements mutualisés avec les Masters MEEF. 2) des enseignements spécifiques proposés par l'ESPE : travail en autonomie encadré visant la remise régulière de productions de la part de l'étudiant (constitution d'un portfolio, d'un dossier de suivi…) organisées autour des 6 groupes de compétences du référentiel métier 3) L'UE est complétée par la participation du fonctionnaire stagiaire à des modules de formation proposés par les services académiques	UE « stage en responsabilité et son suivi - Mise en situation professionnelle en responsabilité et dispositifs d'accompagnements » du S3 et du S4 de chacun des parcours de chacun des parcours correspondant des trois mentions MEEF.

L'organisation du tronc commun

Les éléments du tronc commun sont proposés à l'ensemble des fonctionnaires stagiaires qu'ils soient inscrits en M2 ou en DU.

1er degré	**2d degré (intégrant CPE)**
1) des journées thématiques communes réunissant les étudiants des différents DU et MEEF (le tronc commun inter-degré).	
2) des séances où les étudiants des 3 DU 1er degré suivent avec les M2 les mêmes enseignements qui sont mutualisés, ce qui assure une mixité des publics.	2) le reste des séances entre dans le cadre du « tronc commun interdisciplinaire. Les étudiants des différents parcours des DU et Master MEEF second degré (et du parcours CPE) suivent les mêmes enseignements qui sont mutualisés ce qui assure une mixité des publics. L'objectif est de d'initier un travail collaboratif interdisciplinaire dans une logique de construction de projets pédagogique et éducatifs
3) certains des thèmes du tronc commun sont aussi abordés ou repris dans des séances de didactique et pédagogie des disciplines, d'analyse de pratique professionnelle (dispositif	

d'accompagnement du mi-temps en responsabilité).

La logique est de ne pas avoir d'UE fléchée uniquement « tronc commun » mais que les éléments du tronc commun soient intégrés dans des UE génériques « professionnelles » sous forme de modules. De plus, nous avons opté pour des choix d'options par les étudiants dans certaines UE. On peut donc considérer qu'un seuil minimal de quelques heures est assuré pour chaque étudiant pour chaque item du tronc commun avec des approfondissements liés aux spécificités disciplinaires et aux choix d'options. En effet, ces items sont abordés avec des variations d'un parcours à l'autre et selon le parcours adapté de chaque étudiant.

Modalités d'enseignement et mise en place du numérique

Les modalités d'enseignement sont la formation en **présentiel** et l'utilisation de l'ENT (Moodle : présentiel enrichi par des ressources complémentaires au cours).

Adaptation aux étudiants ayant des contraintes particulières

Un accompagnement personnalisé est organisé pour tous les étudiants. Les dispositifs mis en œuvre à l'attention des étudiants en situation de handicap des étudiants sportifs de haut niveau à l'Université de Strasbourg tels que décrits dans les fiches AOF des trois mentions MEEF s'appliquent aux étudiants en DU.

Place du numérique

Tout au long de l'année l'ensemble des enseignements et les différentes matières doivent, à certains moments, contribuer à la formation aux usages du numérique notamment les enseignements liés aux stages. Le tronc commun interdisciplinaire proposé aux stagiaires du second degré et le module « interdisciplinarité et pédagogie de projet' aux étudiants du premier degré visent à développer des démarches d'enseignement qui intègrent l'usage du numérique au service de l'enseignement et des apprentissages.

Volume horaire de la formation

Volume horaire pour chaque parcours type (en équivalent HTD) :

DU « formation professionnalisante premier degré »	Parcours adapté de 200 à 250 heures en moyenne
DU « formation professionnalisante second degré »	Parcours adapté de 120 à 250 heures en moyenne
DU « formation professionnalisante second degré autres disciplines	Parcours adapté de 120 à 200 heures en moyenne
DU « formation professionnalisante CPE	Parcours adapté de 140 à 240 heures en moyenne

Lieux de la formation

- **DU « formation professionnalisante premier degré Strasbourg » :** site ESPE Strasbourg.
- **DU « formation professionnalisante premier degré**

	Colmar » : site ESPE Colmar. – **DU « formation professionnalisante premier degré bilingue » :** site ESPE Colmar. – **DU « formation professionnalisante second degré »** : site ESPE Strasbourg – **DU « formation professionnalisante second degré autres disciplines »** : site ESPE Strasbourg. – **DU « formation professionnalisante CPE » :** site ESPE Strasbourg.
Place de la recherche	Les étudiants – fonctionnaires stagiaires ne suivent pas d'UE d''initiation à la recherche. Le lien recherche-formation s'opère dans les autres UE, en particulier par l'étayage des contenus d'enseignement sur la recherche. La création d'un **Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Education et Formation**, sur le site alsacien (UHA et Unistra), piloté par l'ESPE, est une opportunité importante pour lier davantage les formations avec les activités de recherche.
Place des stages et organisation de l'alternance	Le stage correspond à l'exercice en responsabilité dans le cadre du mi-temps « employeur Education Nationale ». Il vise à assurer en autonomie la conduite d'une classe à l'école maternelle ou élémentaire, dans le secondaire ou assurer les missions d'encadrement éducatif. L'évaluation du stage pour les fonctionnaires-stagiaires intègre une évaluation du tuteur Education Nationale et une évaluation du visiteur ESPE en référence au Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (01/07/2013) ainsi que le rapport de stage de l'étudiant. Chaque étudiant est accompagné par le tuteur Education nationale et un référent ESPE qui assurent en coordination le tutorat mixte. **Dans le cadre de la convention cadre établie entre l'Université de Strasbourg et le Rectorat de Strasbourg,** l'organisation des différents stages fait l'objet d'une concertation étroite entre les instances académiques et l'Université.
Place de la professionnalisation	Les compétences travaillées sont celles du référentiel de compétences professionnelles (arrêté du 1er juillet 2013).
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	**Modalité de recrutement.** Ce DU est exclusivement réservé aux lauréats des concours de recrutement de l'enseignement public nommés fonctionnaires stagiaires à qui la commission académique a proposé de s'inscrire en DU « Formation professionnalisante ». Cette commission (présidée par le recteur dont les membres sont désignés par le recteur) est réunie au plus tard au début du mois de septembre. Elle propose aux stagiaires dispensés de la préparation du master soit parce qu'ils en détiennent déjà un, soit parce qu'il ne leur est pas nécessaire pour être titularisé, un parcours de formation adapté en ESPE dans l'un des cursus de DU, afin de tenir compte de leurs besoins de formation, en fonction notamment de leur parcours antérieur.

Dispositifs favorisant la réussite

L'ESPE a mis en place un dispositif d'aide professionnelle individualisée (API) à destination des étudiants fonctionnaires stagiaires en difficulté. L'API se veut un dispositif visant à repérer et prendre en charge, de façon précoce et individualisée, les stagiaires rencontrant des difficultés sur le terrain.
En cas de difficultés plus importantes, une procédure d'alerte est déclenchée. En tant qu'employeur, le Rectorat, via les inspecteurs de l'éducation nationale, coordonne l'ensemble du dispositif d'alerte et de suivi des stagiaires en difficulté. L'alerte et le suivi d'un stagiaire en difficulté donnent lieu à la formalisation d'un document spécifiant les modalités d'accompagnement. Un programme personnalisé d'aide et de remédiation est proposé au stagiaire en difficulté.

Suivi de l'acquisition de compétences

Les modalités de suivi des compétences se déclinent ainsi :

- une « grille » d'évaluation commune à tous les acteurs du suivi et de l'évaluation, à partir du référentiel et ceci dès le M1 ;
- un croisement des données entre le tuteur ESPE et le tuteur Education Nationale ;
- un référent ESPE pour assurer une fonction de suivi et d'aide à la mise en cohérence du dispositif de formation. Le référent travaille en étroite collaboration avec le tuteur et a pour mission d'assurer la coordination entre les actions menées par l'employeur et la formation universitaire (et notamment définition/explication du parcours adapté et des contrats pédagogiques individuels) ;
- un processus partagé d'alerte et d'accompagnement individualisé pour les stagiaires en difficulté.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

DU « formation professionnalisante premier degré »	209
DU « formation professionnalisante second degré »	168
DU « formation professionnalisante second degré autres disciplines	27
DU « formation professionnalisante CPE	2

Données 2017

Les DU sont insérés professionnellement : ils sont professeurs stagiaires.

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation

Les équipes pédagogiques sont les équipes des parcours de Masters MEEF correspondants. On se réfèrera aux fiches AOF des parcours MEEF 1er degré, second degré et encadrement éducatif.

Equipe pédagogique pluri-catégorielle

Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique

Un directeur adjoint chargé des formations a pour mission de piloter les enseignements, la gestion des services d'enseignement, des étudiants, d'établir les liens avec les partenaires et d'assurer la cohérence entre les différents sites. Il est aussi **responsable des formations DU**.

Les DU sont adossés aux parcours correspondants des 3 mentions MEEF. Les formations, les équipes pédagogiques et les étudiants

de ces DU sont donc sous la **responsabilité des coresponsable de parcours MEEF correspondants** et des **coordonnateurs pédagogiques**.

Une coordinatrice pédagogique a été désignée pour le DU « formation professionnalisante second degré autres disciplines » qui, lui, n'est pas adossé à un des parcours MEEF.

Pilotage de la formation

Des groupes de suivis associant enseignants ESPE, Education nationale, corps d'inspection, chefs d'établissement et direction ESPE se réunissent environ une fois par trimestre. De même des réunions entre la direction de l'ESPE, les responsables de diplôme, les IEN adjoints à la DASEN et les IEN en charge de la formation (1er degré) ou les doyens des corps d'inspection et la déléguée à la formation (DAFOR) (2d degré et CPE) sont organisées une fois par trimestre. Ces réunions ont pour but d'articuler le fonctionnement des équipes plurielles et de coordonner les actions liées à l'alternance.

Outils de concertation de l'équipe pédagogique

5. **Les réunions de l'équipe pédagogique**

Les équipes pédagogiques sont celles des parcours MEEF. Les modalités sont celles décrites dans les fiches AOF des trois mentions MEEF.

6. **Un Vade-mecum de la formation et du tutorat mixte à destination des étudiants fonctionnaires stagiaires**

Un Vade-mecum de la formation et de l'accompagnement des étudiants - fonctionnaires-stagiaires est conçu chaque année conjointement par l'ESPE et les services académiques. Il détaille, d'une part, les orientations, les objectifs et contenus des dispositifs de formation à mettre en œuvre pour les personnels stagiaires et présente, d'autre part, les modalités du tutorat mixte mises en œuvre ainsi que les modalités de signalement et d'accompagnement des stagiaires en difficulté. Il précise les modalités de fonctionnement de l'année des fonctionnaires stagiaires (organisation de la formation, gestions des absences, procédures de signalement…). Ce document conjoint Services académiques – ESPE adressé aux corps d'inspection, CPC, PEMF, enseignants de l'ESPE, tuteurs Education nationale et étudiants se veut clairement contribuer à développer une démarche qualité.

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

Pour le premier degré : intervention des PEMF (soit entre 2800 et 3200 heures pour intervention ans la mention MEEF 1er degré et/ou les DU adossés), de conseillers pédagogiques (100 à 150 heures).
Les associations du CAPE (voir partenariat) interviennent pour environ 200 HETD.
Pour le second degré : intervention de 15 enseignants du secondaire à temps partagés à l'ESPE + mise à disposition par le Rectorat de 125 heures environ de décharges ou IMP pour

	intervention d'enseignant du second degré dans la mention MEEF et/ou les DU adossés **Pour le parcours CPE** : intervention des tuteurs et de vacataires CPE.

Partenariats

Modalités des partenariats (académie, partenaires de l'école…)	Le partenariat ESPE/rectorat est régi par une convention établie entre l'Université de Strasbourg et le Rectorat de Strasbourg. Une convention a été signée en septembre 2015 avec les représentants régionaux du Collectif des Associations Partenaires de l'École (CAPE) avec pour objectif l'intervention de ces associations dans certains modules d'enseignement du Master. Quatre coopérations ont été formalisées (sous forme de convention ou de note d'intention) avec des institutions culturelles : « Pôle Sud » (danse), le Théâtre National de Strasbourg (théâtre), le Centre de formation des intervenants en musique (CFMI-Unistra), et la Haute Ecole des Arts du Rhin (arts visuels). Un partenariat entre l'ESPE et la Maison pour la Science en Alsace (MSA, rattachée au Jardin des Sciences de l'Unistra) a été formalisé. Cette politique de contractualisation des partenariats se traduit par des actions concrètes au sein du Master 1er degré. Les partenaires font désormais partie des équipes plurielles notamment pour ce qui concerne la formation à la conduite de projets interdisciplinaires des stagiaires du 1er degré.
Co-accréditation ou partenariat avec une autre (ou d'autres) ESPE	
Internationalisation de la formation	

5) Budget de projet

A. Méthode

Après deux exercices de recherche sur la meilleure manière de valoriser la contribution de chaque partenaire du projet ESPE (université de Strasbourg/ESPE, université de Haute-Alsace et rectorat) dans le budget de projet, une stabilisation a pu émerger en 2016, pour la prise en compte de la contribution de chacun et un consensus a pu se dégager sur la valorisation de cette contribution en termes de chiffrage, ce qui a permis d'aboutir à la version 2016 du budget de projet, base de référence dorénavant.

Avant cette stabilisation, les divergences d'appréciation entre les services académiques et l'université portaient principalement sur les activités d'encadrement. Un effort de convergence a été entrepris en 2016. A titre d'exemple, un effort a été fait sur les heures de visites et l'encadrement des mémoires : pour ces deux éléments, l'université a attribué des valorisations tenant compte du temps passé devant élève et ne s'est plus limitée au forfait accordé dans les services, ceci afin d'approcher les méthodes de décompte des services académiques qui valorisent de leur côté le temps passé devant élèves.

B. Contenu

Le budget de projet ainsi constitué comporte deux volets : les dépenses de masse salariale et les dépenses de fonctionnement.

La masse salariale inclut la valorisation des ressources Biatss de l'ESPE, les fonctions support de l'université, les heures de formation et d'encadrement des intervenants des trois partenaires dans les missions de l'ESPE. L'ensemble des interventions a été converti en ETP, qui ont été valorisés en masse salariale, en fonction de la catégorie pour ce qui concerne les Biatss, et du grade pour ce qui concerne les enseignants et enseignants-chercheurs.

Le fonctionnement inclut l'amortissement du parc immobilier de l'ESPE, les crédits de fonctionnement et d'investissement des deux universités partenaires.

C. Analyse

Les éléments saillants de ce 1er budget de projet stabilisé sont les suivants :

- La masse salariale représente 90% des dépenses globales,
- Pour ce qui concerne la formation initiale, le Rectorat intervient à hauteur de 36%, l'université de Strasbourg à hauteur de 62,8% et l'université de Haute-Alsace à hauteur de 1,2%,
- Pour ce qui concerne la formation continue, le rectorat intervient autours de 88,9% et l'Université de Strasbourg à hauteur de 11,1%,
- Globalement, le Rectorat intervient à hauteur de 40%, l'Université de Strasbourg à hauteur de 59,1% et l'université de Haute-Alsace à hauteur de 0,9%.

D. Document

Le budget de projet 2018 accompagnant le présent dossier d'accréditation est basé sur les services réalisés en 2016/2017, ajustés en tenant compte des capacités d'accueil en M1 induites par la loi de décembre 2016 permettant la sélection à l'entrée du master, et de la dotation en postes stagiaires de la rentrée 2017.

ANNEXES

- **Annexe 1 :** « Part des professionnels dans la formation »
- **Annexe 2 :** « Résultats aux concours sur 3 sessions »
- **Annexe 3 :** « Les réussites au CRPE selon l'origine des licences »
- **Annexe 4 :** « Réussite au CRPE et Parcours de professionnalisation en licence »
- **Annexe 5 :** Tableau du budget de projet actualisé
- **Annexe 6 :** Tableaux des quatre mentions MEEF
- **Annexes autres :** Convention de partenariat, cadrage du mémoire, etc

Annexe 1 : « Part des professionnels dans la formation »

1- Intervention des professionnels dans les Masters MEEF

Période observée : 2016/2017	M1	M2	TOTAL
Total heures de formation	**22752**	**15321**	**38073**
PEMF	322	1575	**1897**
Déchargés et/ou Temps partagé	3079	3547	**6626**
CEV* - ESPE	1067	862	**1929**
CEV* - Autres composantes	941	86	**1026**
Total intervention des Professionnels	**5408**	**6070**	**11478**
Part intervention des Professionnels	**23,8%**	**39,6%**	**30,1%**

(*) intervenants extérieurs dans les masters MEEF

2- Les personnels de l'ESPE au 01/01/2018

Personnels enseignants	**Effectifs**	*Dont enseignants affectés en service partagé (*)*
Professeurs des Universités	8	
Maîtres de conférences	31	
Enseignants 1er degré	6	*1*
Enseignants 2nd degré	56	*19*
PAST	1	
Maître de langue	1	
ATER	2	
TOTAL	**105**	***20***

(*) Moitié de leur service à l'ESPE et moité en établissement scolaire

Autres catégories

Doctorant : 1 pour un potentiel de 64 HETD

Enseignants du 2nd degré bénéficiant d'une décharge pour service à l'ESPE : 133 HSA soit 458 HETD

(1 HSA=26 HETD)

PEMF : 86 intervenants prévus en 2017/18 pour un volume d'intervention prévisionnel de 2752 HETD

Chargés d'enseignement vacataires intervenus en 2016/2017 pour un volume d'intervention de 3100 HETD

Personnels BIATSS	**Effectifs**	**Cat.A**	**Cat.B**	**Cat.C**
Personnels AENES	**16**	3	6	7
Personnels ITRF	**39**	6	5	28
Personnels non titulaires	**12**	1	2	9
TOTAL	**67**	**10**	**13**	**44**

Répartition par site

Sites	Nombre
Strasbourg	42
Colmar	16
Sélestat	9

Annexe 2 : « Résultats aux concours sur 3 sessions »

Il s'agit des concours externes dont la préparation est assurée par l'ESPE. Les étudiants ESPE candidats à un concours sont comptabilisés sous ESPE quelque soir le parcours dans lequel ils sont inscrits à l'ESPE.

Afin d'apprécier les taux de réussite des étudiants de l'ESPE de Strasbourg, des ratios ont été calculés :

(1) rapport entre les taux de réussite ESPE et celui au niveau national. Ce ratio permet de comparer les résultats de l'ESPE aux résultats nationaux.
Lecture : ratio>1 indique que le taux de réussite de l'ESPE est supérieur au taux national

(2) rapport entre les taux de réussite ESPE et celui au niveau de l'académie de Strasbourg. Ce ratio permet de comparer les résultats de l'ESPE aux résultats de l'académie de Strasbourg. Lecture : ratio>1 indique que le taux de réussite de l'ESPE est supérieur au taux académique

Résultats dans les concours préparés à l'ESPE	**Nombre de postes**	**PRESENTS**			**% ADMIS/PRESENTS**			***Ratio***	
		National	Dont académie Strasbourg	Dont ESPE	National	Dont académie Strasbourg	Dont ESPE	*% ESPE / % National (1)*	% ESPE / % Académie (2)
PROF. ECOLES CONCOURS EXTERNE PUBLIC									
Session 2015	**11122**	28378	721	382	38,2%	40,8%	51,6%	*1,35*	1,26
Session 2016	**11858**	29380	799	376	38,5%	40,3%	48,4%	*1,26*	1,20
Session 2017	**11722**	29010	843	444	38,7%	41,3%	49,3%	1,27	1,19
PROF. ECOLES CONC.EXTERNE SPEC.LAN.REGION.PUBLIC									
Session 2015	**159**	235	54	39	48,1%	59,3%	64,1%	1,33	1,08
Session 2016	**197**	282	57	38	47,2%	45,6%	63,2%	1,34	1,38
Session 2017	**200**	251	67	44	53,8%	67,2%	81,8%	1,52	1,22
TOTAL 1ER DEGRE									
Session 2015	**11281**	**28613**	**775**	**421**	**38,3%**	**42,1%**	**52,7%**	**1,38**	**1,25**
Session 2016	**12055**	**29662**	**856**	**414**	**38,5%**	**40,7%**	**49,8%**	**1,29**	**1,22**
Session 2017	**11922**	**29261**	**910**	**488**	**38,9%**	**43,2%**	**52,3%**	**1,34**	**1,21**

Résultats dans les concours préparés à l'ESPE	Nombre de postes	PRESENTS			% ADMIS/PRESENTS			*Ratio*	
		National	Dont académie Strasbourg	Dont ESPE	National	Dont académie Strasbourg	Dont ESPE	*% ESPE / % National (1)*	% ESPE / % Académie (2)
CAPES EXTERNE ALLEMAND									
Session 2015	340	421	39	17	62,7%	59,0%	76,5%	*1,22*	1,30
Session 2016	345	358	44	17	41,6%	40,9%	64,7%	*1,55*	1,58
Session 2017	345	343	44	15	36,4%	40,9%	53,3%	*1,46*	1,30
CAPES EXTERNE ANGLAIS									
Session 2015	1225	2689	79	49	35,9%	38,0%	40,8%	*1,14*	1,07
Session 2016	1225	2641	84	39	39,9%	40,5%	51,3%	*1,28*	1,27
Session 2017	1190	2569	84	39	33,0%	33,3%	51,3%	*1,56*	1,54
CAPES EXTERNE ESPAGNOL									
Session 2015	365	1949	44	31	18,7%	27,3%	35,5%	*1,90*	1,30
Session 2016	462	1882	35	20	24,5%	45,7%	65,0%	*2,65*	1,42
Session 2017	512	1809	25	14	28,3%	48,0%	42,9%	*1,51*	0,89
CAPES LETTRES (MOD+CL)									
Session 2015	1310	1853	56	25	60,1%	55,4%	76,0%	*1,26*	1,37
Session 2016	1316	1937	64	23	55,7%	46,9%	73,9%	*1,33*	1,58
Session 2017	1288	1962	72	35	58,0%	68,1%	82,9%	*1,43*	1,22
CAPES EXTERNE HISTOIRE ET GEOGRAPHIE									
Session 2015	685	3108	66	38	22,0%	31,8%	44,7%	*2,03*	1,41
Session 2016	700	3094	70	38	22,6%	35,7%	39,5%	*1,74*	1,11
Session 2017	680	2919	71	46	23,3%	32,4%	32,6%	*1,40*	1,01
CAPES EXTERNE ARTS PLASTIQUES									
Session 2015	240	962	51	35	25,0%	31,4%	40,0%	*1,60*	1,28
Session 2016	242	1052	55	33	23,0%	30,9%	36,4%	*1,58*	1,18
Session 2017	200	971	44	21	16,8%	27,3%	28,6%	*1,70*	1,05

CAPES EXTERNE EDUCATION MUSICALE-CHANT CHORAL									
Session 2015	**160**	224	16	16	59,4%	75,0%	75,0%	*1,26*	1,00
Session 2016	**165**	243	12	12	54,3%	58,3%	58,3%	*1,07*	1,00
Session 2017	**150**	248	9	9	47,2%	11,1%	11,1%	*0,24*	1,00
CAPES EXTERNE PHILOSOPHIE									
Session 2015	**103**	957	37	10	10,8%	10,8%	20,0%	*1,85*	1,85
Session 2016	**110**	972	33	11	11,3%	9,1%	9,1%	*0,80*	1,00
Session 2017	**100**	1031	38	7	9,7%	10,5%	0,0%	*0,00*	0,00
CAPES EXTERNE MATHEMATIQUES									
Session 2015	**1440**	2280	87	25	48,1%	50,6%	80,0%	*1,66*	1,58
Session 2016	**1440**	2251	86	24	50,4%	48,8%	66,7%	*1,32*	1,37
Session 2017	**1440**	2287	86	19	46,6%	40,7%	84,2%	*1,81*	2,07
CAPES EXTERNE PHYSIQUE-CHIMIE									
Session 2015	**272**	1147	47	19	23,7%	21,3%	36,8%	*1,55*	1,73
Session 2016	**302**	1117	51	18	27,0%	33,3%	77,8%	*2,88*	2,33
Session 2017	**344**	1075	55	10	32,0%	36,4%	70,0%	*2,19*	1,93
CAPES EXTERNE SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE									
Session 2015	**394**	1414	85	27	27,9%	29,4%	40,7%	*1,46*	1,39
Session 2016	**420**	1587	88	33	26,5%	23,9%	30,3%	*1,15*	1,27
Session 2017	**424**	1624	86	29	26,1%	24,4%	31,0%	*1,19*	1,27
CAPES EXTERNE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES									
Session 2015	**125**	812	29	19	15,4%	27,6%	36,8%	*2,39*	1,34
Session 2016	**120**	741	42	28	16,2%	19,0%	21,4%	*1,32*	1,13
Session 2017	**113**	803	44	29	14,1%	11,4%	17,2%	*1,23*	1,52
CAPES EXTERNE DOCUMENTATION									
Session 2015	**235**	803	23	10	29,3%	43,5%	90,0%	*3,07*	2,07
Session 2016	**252**	745	31	13	34,0%	41,9%	61,5%	*1,81*	1,47
Session 2017	**217**	765	25	9	28,4%	44,0%	55,6%	*1,96*	1,26

TOTAL CAPES									
Session 2015	7124	18761	663	322	32,4%	37,4%	50,6%	***1,56***	**1,35**
Session 2016	7329	18743	700	310	33,2%	36,3%	48,7%	***1,47***	**1,34**
Session 2017	7233	18547	688	285	32,0%	35,2%	45,3%	***1,42***	**1,29**
Résultats dans les concours préparés à l'ESPE	**Nombre de postes**	**PRESENTS**			**% ADMIS/PRESENTS**			***Ratio***	
		National	Dont académie Strasbourg	Dont ESPE	National	Dont académie Strasbourg	Dont ESPE	*% ESPE / % National (1)*	% ESPE / % Académie (2)
CAPEPS EXTERNE									
Session 2015	800	2801	51	48	28,6%	52,9%	56,3%	***1,97***	**1,06**
Session 2016	820	3385	66	59	24,2%	36,4%	37,3%	***1,54***	**1,03**
Session 2017	800	3779	97	92	21,2%	35,1%	35,9%	***1,69***	**1,02**

CAPET ECO ET GESTION									
Session 2015	243	1600	60	20	15,2%	16,7%	35,0%	**2,30**	**2,10**
Session 2016	286	1631	39	10	16,6%	12,8%	30,0%	**1,81**	**2,34**
Session 2017	293	1718	53	16	16,7%	11,3%	18,8%	**1,12**	**1,66**

CAPLP EXTERNE MATHEMATIQUES - PHYSIQUE CHIMIE									
Session 2015	218	818	44	24	26,7%	20,5%	33,3%	*1,25*	1,63
Session 2016	237	763	37	23	31,1%	45,9%	60,9%	*1,96*	1,32
Session 2017	241	696	28	11	34,6%	35,7%	63,6%	*1,84*	1,78
CAPLP EXTERNE LETTRES - HISTOIRE ET GEOGRAPHIE									
Session 2015	210	701	26	13	30,0%	38,5%	46,2%	*1,54*	1,20
Session 2016	237	764	24	11	31,0%	41,7%	54,5%	*1,76*	1,31
Session 2017	220	734	24	10	30,0%	29,2%	40,0%	*1,33*	1,37

ARTS APPLIQUES DESIGN CAPET PLP									
Session 2015	74	274	27	22	27,0%	44,4%	54,5%	*2,02*	1,23
Session 2016	79	281	26	19	28,1%	42,3%	52,6%	*1,87*	1,24
Session 2017	73	287	20	11	25,4%	30,0%	45,5%	*1,79*	1,52
TOTAL CAPLP									
Session 2015	538	2020	96	53	26,6%	29,2%	41,5%	***1,56***	**1,42**
Session 2016	602	2068	84	50	29,1%	34,5%	58,0%	***1,99***	**1,68**
Session 2017	583	1978	70	32	29,5%	32,9%	53,1%	***1,80***	**1,62**

TOTAL 2ND DEGRE									
Session 2015	8669	**22154**	**871**	**449**	**30,8%**	**36,3%**	**49,7%**	***1,61***	**1,37**
Session 2016	8988	**25567**	**892**	**432**	**30,8%**	**36,0%**	**47,7%**	***1,55***	**1,33**
Session 2017	8860	**25761**	**910**	**425**	**29,3%**	**33,5%**	**42,6%**	***1,45***	**1,27**

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION EXTERNE CPE EXTERNE									
Session 2015	310	3225	89	35	9,6%	16,9%	37,1%	***3,87***	**2,20**
Session 2016	340	3281	107	33	10,4%	13,1%	39,4%	***3,80***	**3,01**
Session 2017	320	3183	105	32	10,1%	11,4%	21,9%	***2,18***	**1,91**

Rares cas pour lequel ratio<1 : cellules grisées

Ainsi : sur 3 sessions de concours, à part quelques cas isolés, les taux de réussites de l'ESPE sont supérieurs à ceux aussi bien de l'académie de Strasbourg qu'à ceux au niveau national (ratios>1). Les candidats étudiants de l'ESPE réussissent mieux comparativement à l'ensemble des candidats au niveau académique et au niveau national.

Annexe 3 : « Les réussites au CRPE selon l'origine des licences »

Secteur disciplinaire de la licence	Effectif	Réussite à l'heure	*% réussite*	Réussite à 1 an	*Cumul à 1 an*
Groupe 1					
Maths/Sciences	101	70	*69,3%*	8	*77,2%*
Histoire-Géo	54	31	*57,4%*	2	*61,1%*
Droit/Eco.gest	29	18	*62,1%*	3	*72,4%*
Paramédical	18	10	*55,6%*	2	*66,7%*
	202	**129**	***63,9%***	**15**	***71,3%***
Groupe 2					
Sc Education	247	93	*37,7%*	21	*46,2%*
Langues étrangères	115	51	*44,3%*	9	*52,2%*
Lettres	51	19	*37,3%*	5	*47,1%*
Psycho/Socio	48	20	*41,7%*	5	*52,1%*
Staps	20	9	*45,0%*	1	*50,0%*
VAPP(*)	10	3	*30,0%*	6	*90,0%*
	491	**195**	***39,7%***	**47**	***49,3%***

(*) Validation des acquis personnels et professionnels

Public étudié : étudiants en M1 MEEF 1er degré sur les 3 dernières années 14/15, 15/16, 16/17, dont on a connaissance du secteur disciplinaire de la licence du fait qu'elle a été obtenue à l'université de Strasbourg. Ce qui représente 725 étudiants, sur les 1105 formés durant ces 3 années.

En moyenne, 54,3% des étudiants ont réussi un concours au bout de la 2ème tentative (46,3% à la fin du M1 , 8% l'année suivante).

On peut distinguer 2 classes de secteurs disciplinaires au regard de la réussite au CRPE. Une classe contient entre autre secteur disciplinaire celui des Maths/Sciences avec un taux de réussite des étudiants de 69,3%, celui de Droit /Eco. gest avec un taux de réussite 62,1%. L'autre classe contient les secteurs relatifs aux langues étrangères avec un taux de réussite 44,3%, aux Sciences de l'éducation avec un taux de réussite de 37,7%, aux lettres avec un taux de réussite de 37,3%. Dans le 1er groupe, 71,3% des étudiants ont réussi le CRPE au bout de la 2ème tentative, 49,3% dans le 2nd groupe.

En conclusion, les étudiants ayant une licence en Sciences de l'éducation ont un taux de réussite au concours équivalent à ceux dont la licence relève des secteurs disciplinaires des Lettres, des Langues étrangère, également de la Psychologie et Sociologie. Par ailleurs, le secteur disciplinaire le plus favorable à la réussite au CRPE reste le domaine des Mathématiques et Sciences.

Secteur disciplinaire de la licence	Temps de réussite au concours à l'issue du M1						Sans concours		Total général
	0		1		2				
	A l'heure		1 an + tard		2 ans + tard				
Arts	**7**	***26,9%***	**2**	***7,7%***			**17**	***65,4%***	**26**
Cumul réussites		***26,9%***		***34,6%***					***3,6%***
Commerce	1	*50,0%*	1	*50,0%*					**2**
Pluri E/G	1	*50,0%*	1	*50,0%*					**2**
AES	2	*33,3%*					4	*66,7%*	**6**
Sc gestion	2	*66,7%*					1	*33,3%*	**3**
Sc juridiq	12	*75,0%*	1	*6,3%*			3	*18,8%*	**16**
Droit/Eco.gest	**18**	***62,1%***	**3**	***10,3%***			**8**	***27,6%***	**29**
Cumul réussites		***62,1%***		***72,4%***					***4,0%***
Sc. Education	93	*37,7%*	21	*8,5%*			133	*53,8%*	**247**
Enseignement (Maroc)							1	*100,0%*	**1**
Education	**93**	***37,5%***	**21**	***8,5%***			**134**	***54,0%***	**248**
Cumul réussites		***37,5%***		***46,0%***					***34,2%***
Géographie	10	*66,7%*	1	***6,7%***			4	*26,7%*	**15**
Histoire	18	*51,4%*	1	***2,9%***			16	*45,7%*	**35**
Histoire de l'art	1	*100,0%*							**1**
Pluri SHS	1	*50,0%*					1	*50,0%*	**2**
Tourisme	1	*100,0%*							**1**
Histoire-Géo	**31**	***57,4%***	**2**	***3,7%***			**21**	***38,9%***	**54**
Cumul réussites		***57,4%***		***61,1%***					***7,4%***
Info comm.	2	*100,0%*							**2**
Librairie	3	*100,0%*							**3**
Info comm.	**5**	***100,0%***							**5**
Cumul réussites		***100,0%***							***0,7%***
Prép cc lg	21	*60,0%*	3	*8,6%*			11	*31,4%*	**35**
Lg ét appl	11	*39,3%*	3	*10,7%*			14	*50,0%*	**28**
Lg étrang	19	*37,3%*	3	*5,9%*			29	*56,9%*	**51**
franc lg étrang							1	*100,0%*	**1**
Langues étrangères	51	***44,3%***	9	***7,8%***			55	***47,8%***	**115**
Cumul réussites		***44,3%***		***52,2%***					***15,9%***

Let mod	10	*45,5%*					12	*54,5%*	**22**
Let clas							1	*100,0%*	**1**
Sc language	9	*32,1%*	5	*17,9%*	*1*	*3,6%*	13	*46,4%*	**28**
Lettres	**19**	***37,3%***	**5**	***9,8%***	***1***	***2,0%***	**26**	***51,0%***	**51**
Cumul réussites		***37,3%***		***47,1%***		***49,0%***			***7,0%***

Chimie	3	*75,0%*					1	*25,0%*	**4**
informatiq	1	*100,0%*							**1**
Mathématiq	4	*80,0%*					1	*20,0%*	**5**
Maths appl							1		**1**
Pluri Scie	7	*100,0%*							**7**
Sc Techno	3	*75,0%*					1		**4**
Sc vie	52	*65,8%*	8	*10,1%*			19		**79**
Maths/sciences	**70**	***69,3%***	**8**	***7,9%***			**23**	***22,8%***	**101**
Cumul réussites		***69,3%***		***77,2%***					***13,9%***

Paramed	10	*58,8%*	1	*5,9%*			6	*35,3%*	**17**
Sc sanitaire			1	*100,0%*					**1**
Paramédical	**10**	***55,6%***	**2**	***11,1%***			**6**	***33,3%***	**18**
Cumul réussites		***55,6%***		***66,7%***					***2,5%***

Philo	1	*50,0%*	1						**2**
Psycholog.	14	*43,8%*	3	*9,4%*	1	*3,1%*	14	*43,8%*	**32**
Socio démo	5	*35,7%*	1	*7,1%*			8	*57,1%*	**14**
Psycho/Socio	**20**	***41,7%***	**5**	***10,4%***	**1**	***2,1%***	**22**	***45,8%***	**48**
Cumul réussites		***41,7%***		***52,1%***		***54,2%***			***6,6%***

STAPS	**9**	***45,0%***	**1**				**10**	***50,0%***	**20**
Cumul réussites		***45,0%***							***2,8%***

VAPP	**3**	***30,0%***					**7**	***70,0%***	**10**
Cumul réussites		***30,0%***							***1,4%***

Total général	**336**	***46,3%***	**58**	***8,0%***	**2**	***0,3%***	**329**	***45,4%***	**725**
Cumul réussites		***46,3%***		***54,3%***		***54,6%***			***100,0%***

Annexe 4 : « Réussite au CRPE et Parcours de professionnalisation en licence »

Public étudié : étudiants ESPE en M1 parcours 1er degré sur 3 promotions (14/15, 15/16, 16/17) dont le secteur disciplinaire de la licence est connu. Ce public dénombre 725 étudiants sur les 1105 de la totalité des 3 promotions. Sur ces 725 étudiants, 374 soit 51,6% ont suivi au moins un module de PPME - Parcours de professionnalistaion aux métiers de l'enseignement et de l'éducation- (les diplômes dont les secteurs disciplinaires sont connus sont ceux obtenus à l'université de Strasbourg).

Etudiants en M1 dont le secteur disciplinaire de la licence est connu	**Lauréats**	**Candidats**	**% réussite**	Différence significative par rapport à ceux n'ayant suivi aucun module de PPME (Résultat du Test de significativité)

Tableau 1

Nbre de modules PPME suivis				
Aucun module	**179**	**351**	**51,0%**	
Au moins 1 module dont	**217**	**374**	**58,0%**	Non
1	84	180	46,7%	Non
2	53	82	64,6%	Oui
3	37	50	74,0%	Oui
4	26	34	76,5%	Oui
5	12	18	66,7%	Non
>=6	5	10	50,0%	Non

Tableau 2

Nbre de modules PPME suivis				
Aucun module	**179**	**351**	**51,0%**	
Au moins 1 module				
Dont Licence en 3 ans				
En L1&L2&L3	33	42	78,6%	Oui
En L1&L3	13	17	76,5%	Oui
En L2&L3	41	61	67,2%	Oui
En L1	17	26	65,4%	Non
En L3	71	133	53,4%	Non
En L1&L2	8	17	47,1%	Non
En L2	17	45	37,8%	Non
Dont Licence en 4 ans	12	26	46,2%	Non
Dont Licence en 5 ans	5	7	71,4%	Non
Ensemble ayant suivi au moins 1 module PPME	**217**	**374**	**58,0%**	

Tableau 3 (détails du tableau 2)

	Etudiants ayant suivi au moins 1 module de PPME									
Nbre de modules suivis	Licence en 4 ans	Licence en 5 ans	En L1	En L1&L2	En L1&L2&L3	En L1&L3	En L2	En L2&L3	En L3	Ensemble
1	12	5	23				35		105	180
2	4		3	5		11	9	27	23	82
3	3			8	4	2		28	5	50
4	5	1		4	15	4	1	4		34
5	1				16			1		18
>=6	1	1			7			1		10
Ensemble	**26**	**7**	**26**	**17**	**42**	**17**	**45**	**61**	**133**	**374**

	% réussite des étudiants ayant suivi au moins 1 module de PPME									
Nbre de modules suivis	Licence en 4 ans	Licence en 5 ans	L1	L1L2	L1L2L3 *DS0*	L1L3 *DS0*	L2	L2L3 *DS0*	L3 *DS0*	Ensemble
1	33,3%	100,0%	60,9%				34,3%		46,7%	46,7%
2	50,0%		100,0%	60,0%		81,8% *Oui*	55,6%	48,1%	78,3% *Oui*	64,6%
3	33,3%			37,5%	100,0%	50,0%		85,7% *Oui*	80,0%	74,0%
4	80,0%	0,0%		50,0%	86,7% *Oui*	75,0%	0,0%	100,0%		76,5%
5	100,0%				68,8%			0,0%		66,7%
>=6	0,0%	0,0%			71,4%			0,0%		50,0%
Ensemble	**46,2%**	**71,4%**	**65,4%**	**47,1%**	**78,6%**	**76,5%**	**37,8%**	**67,2%**	**53,4%**	**58,0%**

DS0 : différence significative comparativement à la réussite de ceux n'ayant suivi aucun module de PPME

En conclusion : Par lecture croisée des 3 tableaux, on constate que les étudiants qui ont suivi entre 2 et 4 modules de PPME sur au moins 2 années incluant la L3, ou 2 modules PPME en L3, ont de meilleurs résultats au concours comparativement aux étudiants n'ayant suivi aucun module de PPME.